

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 16/04/2026

L'an deux mille vingt six, le seize avril, à 19 heures00,

Le Conseil Municipal de la Ville d'Évry-Courcouronnes, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Medhy ZEGHOUF, 1^{er} Adjoint au Maire de la Ville, représentant Monsieur Stéphane BEAUDET, Maire, empêché.

Présent(e)s : Mesdames et Messieurs

Medhy ZEGHOUF, Diarra BADIANE, Lucas MESLIN, Myriam BOUBEL, Pascal CHATAGNON, Cendrine CHAUMONT, Jordan SCHWAB, Pétriline BEROT (du point n°1 au point n° 21 puis à partir du point n°25), Alban BAKARY, Yvan COUVIDAT, Natacha GIRARD (du point n°1 au point n° 28 puis à partir du point n°30), Abdelaziz AMMARI (du point n°1 au point n°15 puis à partir du point n°20), Hélène LOIRAT, Pascal CAUCHEBRAIS, Mina FAYED, Isabelle MARIEN, Jacques BORIE (du point n°1 au point n°15 puis à partir du point n°20), Jean-Christophe FRACHET (du point n°1 au point n°36 puis à partir du point n° 38), Gérard GIANATI, Stéphane FAURE, Andy TOTO, Yann SIDER, Jacques VANDEPUTTE, Abdoul-Aziz M BAYE (du point n°1 au point n°15 puis à partir du point n°20), Hawa SISSOKO (du point n°1 au point n° 40 puis à partir du point n°43), Pierre PROT, Elise LOMBARD, Celia-Marina FLEMING, Jennifer MACARAIG, Hyriam FANOU, Hermann M BONGO, Andrew BARROIS, Elhem BELLAHCEN, Mehdi AZIZ, Lamia SOILIH, Manon FLEURANCE (du point n°1 au point n° 14 puis à partir du point n°16), Manon-Chloé BIANAY, Ouisal BOUGHALEM (à partir du point n° 8), Françoise VINCENT, Sonia DRIM, Laetitia AFONSO, Robin COCHET (du point n°1 au point n°12 puis à partir du point n°14), Evans KOUYATE, Julien MONIER (du point n°1 au point n° 25 puis à partir du point n°30), Océa THOMAS

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent(e)s excusé(e)s : Mesdames et Messieurs

Stéphane BEAUDET donnant pouvoir à Medhy ZEGHOUF, Pétriline BEROT donnant pouvoir à Yvan COUVIDAT (du point n°22 au point n° 24), Ismahane NEHAR FAIK donnant pouvoir à Lucas MESLIN, Natacha GIRARD donnant pouvoir à Abdelaziz AMMARI (pour le point n° 30), Abdelaziz AMMARI donnant pouvoir à Natacha GIRARD (du point n° 16 au point n° 19), Jacques BORIE donnant pouvoir à Andy TOTO (du point n° 16 au point n° 19), Jean-Christophe FRACHET donnant pouvoir à Hawa SISSOKO (pour le point n°37), Alda HORAIN donnant pouvoir à Myriam BOUBEL, Karima BEKRI donnant pouvoir à Gérard GIANATI, Abdoul Aziz M'BAYE donnant pouvoir à Jennifer MACARAIG (du point n°16 au point n°19), Hawa SISSOKO donnant pouvoir à Jean-Christophe FRACHET (du point n° 41 au point n° 42), Morgane BOUCHAIR CHAMBON donnant pouvoir à Jordan SCHWAB, Manon FLEURANCE donnant pouvoir à Pascal CAUCHEBRAIS (pour le point n° 15), Ouisal BOUGHALEM donnant pouvoir à Yann SIDER (du point n1 au point n° 7), Michel JEANLIN donnant pouvoir à Robin COCHET, Farida AMRANI donnant pouvoir à Sonia DRIM, Hicham HADDOU donnant pouvoir à Laetitia AFONSO

Absent(e)s :

Robin COCHET (au point n° 13), Julien MONIER (du point n° 26 au point n° 29)

PROCÈS-VERBAL

Medhy ZEGHOUF : Bien chers collègues, il est 19h05, je vous invite à vous installer, s'il vous plaît, pour que nous puissions commencer pas trop en retard.

Tout le monde est installé ? Bien, je déclare cette séance ouverte en commençant par vous prier de bien vouloir excuser exceptionnellement l'absence de Monsieur le Maire qui nous rejoindra, s'il le peut, en cours de séance.

Vous le savez peut-être, le Président de la République a invité quelques maires pour travailler à l'Elysée cet après-midi avec un certain nombre de ministres et ce soir avec le Président de la République directement et donc, au titre de sa présidence de l'Association des Maires d'Ile de France, de Maire de la Ville Capitale de l'Essonne et de Président - nous allons y revenir - de l'Agglomération Grand Paris Sud, il a été convié. Il nous paraissait important, en termes de représentation, que le Maire puisse dignement aller représenter notre belle Ville à l'Elysée.

Donc il m'a chargé, c'est un honneur - pour la deuxième fois d'ailleurs depuis que je suis 1^{er} Adjoint - de présider cette séance que j'espère la plus respectueuse possible, en tous cas, c'est le souhait que nous formulons, nous Majorité municipale.

Quelques informations en préambule avant de faire l'appel, pour vous informer de la constitution - rappelez vous au Conseil municipal d'installation, nous en avons parlé - des groupes politiques. Il sont créés depuis quelques jours et ils seront au nombre de trois :

Un groupe d'opposition « Changeons Evry-Courcouronnes » présidé par Farida AMRANI, un groupe de la Majorité « Rassembler, Protéger, Avancer » présidé par moi-même, votre serviteur, et un deuxième groupe d'opposition « Evry-Courcouronnes plus juste pour tous – Agissons Citoyens » présidé par Julien MONIER.

Monsieur ZEGHOUF, 1^{er} Adjoint au Maire, donne la parole à Jordan SCHWAB, secrétaire de séance, et l'invite à procéder à l'appel des conseillers municipaux.

Le quorum étant atteint, 27 élus physiquement présents, le Conseil municipal peut valablement siéger et procéder à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour.

Les procès-verbaux des conseils municipaux des 12 février 2026 et 21 mars 2026 sont approuvés.

Medhy ZEGHOUF : Dernière information avant que nous puissions rentrer dans l'ordre du jour : conformément au Règlement intérieur, nous allons engager un travail de réécriture du règlement intérieur qui sera voté au Conseil municipal du mois de juin 2026.

Conformément au Règlement qui est encore en vigueur, les questions, motions et vœux doivent être communiqués par écrit à Monsieur le Maire au moins 48h avant le début de la séance, donc avant 19h, hors samedi, dimanche et jours fériés et que nous avons reçu une question orale du groupe « Evry-Courcouronnes plus juste, pour tous – Agissons Citoyens » sur les conséquences des travaux du Parc aux Lièvres. La question étant arrivée hors délai, une réponse écrite sera apportée au groupe et j'ai pu le dire directement au Président de groupe puisque nous avons eu hier une réunions des Présidents.

1) Désignation des représentants du Conseil municipal au sein des conseils d'établissements maternels, élémentaires, primaires et secondaires

Rapporteur : Medhy ZEGHOUF

L'installation du nouveau Conseil municipal nécessite le renouvellement de la représentation de la Commune au sein des établissements scolaires primaires et secondaires du territoire.

Pour les Conseils d'école, la représentation de la Commune est assurée par le Maire ou son représentant (désigné par arrêté), et un Conseiller municipal désigné par le Conseil Municipal.

Il convient également de désigner le représentant de la Commune au sein du Conseil d'Administration de l'Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique (OGE) de l'école privée Sainte Mathilde et les représentants du Conseil Municipal au sein des Conseils d'Administration des collèges et lycées, à raison d'un représentant de la Commune siège pour les lycées ainsi que les collèges, quel que soit leur effectif.

Il est demandé au Conseil municipal de procéder à la désignation des représentants de la Commune au sein des établissements scolaires.

Medhy ZEGHOUF donne lecture de la liste des élus proposés.

Après présentation du dossier, Monsieur le 1^{er} Adjoint au Maire ouvre le débat.

Pas de question, pas de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité (45 pour, 8 contre, 0 abstention)

Votant contre :

Françoise VINCENT ("Changeons Evry-Courcouronnes avec Farida AMRANI"), Michel JEANLIN ("Changeons Evry-Courcouronnes avec Farida AMRANI"), Farida AMRANI ("Changeons Evry-Courcouronnes avec Farida AMRANI"), Sonia DRIM ("Changeons Evry-Courcouronnes avec Farida AMRANI"), Laetitia AFONSO ("Changeons Evry-Courcouronnes avec Farida AMRANI"), Robin COCHET ("Changeons Evry-Courcouronnes avec Farida AMRANI"), Hicham HADDOU ("Changeons Evry-Courcouronnes avec Farida AMRANI"), Evans KOUYATE ("Changeons Evry-Courcouronnes avec Farida AMRANI")

- DESIGNER comme suit les représentants du Conseil municipal au sein des Conseils d'écoles maternelles, élémentaires et primaires publiques :

Etablissement	Représentant du Conseil municipal
Aguado Maternelle	Jacques VANDEPUTTE
Maréchal Leclerc Elémentaire	Jacques VANDEPUTTE
Levasseur Maternelle	Hélène LOIRAT
Levasseur Elémentaire	Hélène LOIRAT
Mousseau Maternelle	Pierre PROT
Mousseau Elémentaire	Pierre PROT
La Fontaine Maternelle	Alban BAKARY
Mauriac Elémentaire	Alban BAKARY
Lamartine Maternelle	Stéphane FAURE
Jacques Cartier Elémentaire	Stéphane FAURE
Champs Elysées Maternelle	Elhem BELLAHCEN
Champs Elysées Elémentaire	Stéphane FAURE
Parc aux Biches Maternelle	Jean-Christophe FRACHET

Parc aux Biches Elémentaire	Jean-Christophe FRACHET
Maurice Genevoix Maternelle	Lucas MESLIN
Maurice Genevoix Elémentaire	Lucas MESLIN
Alexandre Dumas Elémentaire	Andy TOTO
Petit Dragon Maternelle	Diarra BADIANE
La Poule Rousse Maternelle	Lucas MESLIN
Jules Verne Elémentaire	Andy TOTO
La Communale Primaire	Manon-Chloé BIANAY
La Lanterne Maternelle	Célia-Marina FLEMING
La Lanterne Elémentaire	Manon-Chloé BIANAY
Georges Lapierre Maternelle	Mehdi AZIZ
Georges Lapierre Elémentaire	Mehdi AZIZ
Condorcet Maternelle	Jennifer MACARAIG
Condorcet Elémentaire	Jennifer MACARAIG
Nicolas-Jacques Conté Maternelle	Andrew BARROIS
Nicolas-Jacques Conté Elémentaire	Andrew BARROIS
Les Coquibus Maternelle	Pétronie BEROT
Les Coquibus Elémentaire	Pétronie BEROT
Françoise Dolto Maternelle	Ouisal BOUGHALEM
Bois Guillaume Elémentaire	Ouisal BOUGHALEM
Le Temps des Cerises Primaire	Manon-Chloé BIANAY
Alain Savary Primaire	Hyriam FANOU
Marco Polo Primaire	Yann SIDER
Aimé Césaire Primaire	Jacques BORIE
Paul Gauguin Maternelle	Mina FAYED
Paul Gauguin Elémentaire	Mina FAYED
Jacques Tati Maternelle	Abdelaziz AMMARI
Jacques Tati Elémentaire	Abdelaziz AMMARI
Jules Ferry Primaire	Gérard GIANATI
Jacques Brel Primaire	Gérard GIANATI
Paul Bert Primaire	Gérard GIANATI
Vincent Van Gogh Primaire	Cendrine CHAUMONT

- PRECISE qu'un représentant du Maire sera également désigné auprès des Conseils d'école des écoles maternelles, élémentaires et primaires publiques. Ces désignations se feront par arrêté du Maire.

- DESIGNNE comme suit le représentant de la Commune du Conseil d'administration de l'OGEC de l'Ecole privée Sainte Mathilde :

Etablissement	Représentant du Conseil municipal
OGEC Ecole privée Sainte Mathilde	Hélène LOIRAT

- DESIGNNE comme suit les représentants du Conseil municipal au sein des Collèges et Lycées :

Etablissement	Représentant du Conseil municipal
Paul Eluard Collège	Manon-Chloé BIANAY
Montesquieu Collège	Elhem BELLAHCEN
Le Village Collège	Myriam BOUBEL
Les Pyramides Collège	Hawa SISSOKO
Galilée Collège	Natacha GIRARD
Paul Fort Collège	Gérard GIANATI
Auguste Perret Lycée	Abdoul-Aziz M'BAYE
Baudelaire Lycée	Pascal CAUCHEBRAIS
Les Loges Lycée	Lucas MESLIN
Georges Brassens Lycée	Ismahane NEHAR FAIK

2) Désignation des représentants de la commune au sein de divers organismes structures communales et intercommunales

Rapporteur : Medhy ZEGHOUF

A la suite du renouvellement du Conseil municipal, il est nécessaire de procéder à la désignation de nouveaux représentants de la Commune au sein des divers organismes, structures communales et intercommunales au sein desquels elle est appelée à siéger.

Il est demandé au Conseil municipal de procéder à la désignation des représentants de la Commune au sein de divers organismes, structures communales et intercommunales au sein desquelles elle est amenée à siéger.

Medhy ZEGHOUF donne lecture de la liste des élus proposés.

Après présentation du dossier, Monsieur le 1^{er} Adjoint au Maire ouvre le débat.

Pas de question, pas de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité (45 pour, 8 contre, 0 abstention)

Votant contre :

Françoise VINCENT ("Changeons Evry-Courcouronnes avec Farida AMRANI"), Michel JEANLIN ("Changeons Evry-Courcouronnes avec Farida AMRANI"), Farida AMRANI ("Changeons Evry-Courcouronnes avec Farida AMRANI"), Sonia DRIM ("Changeons Evry-Courcouronnes avec Farida AMRANI"), Laetitia AFONSO ("Changeons Evry-Courcouronnes avec Farida AMRANI"), Robin COCHET ("Changeons Evry-Courcouronnes avec Farida AMRANI"), Hicham HADDOU ("Changeons Evry-Courcouronnes avec Farida AMRANI"), Evans KOUYATE ("Changeons Evry-Courcouronnes avec Farida AMRANI")

- DESIGNER comme suit les représentants de la Commune d'Evry-Courcouronnes au sein des organismes suivants :

Organisme	Représentant(s)
GIP GENOPOLE (1 représentant)	Medhy ZEGHOUF
Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC) (1 représentant)	Myriam BOUBEL
SMOYS (Syndicat Mixte Orge Yvette Seine – Compétence mobilité électrique IRVE (2 représentants)	Pierre PROT Jacques VANDEPUTTE
Régie pour la gestion du service public de distribution d'eau potable (1 titulaire 1 suppléant)	Titulaire : Abdelaziz AMMARI Suppléante : Myriam BOUBEL
Commission d'évaluation des transferts de charges entre la Communauté d'Agglomération et les communes (CLECT) (3 représentants)	Pierre PROT Abdelaziz AMMARI Jacques VANDEPUTTE

Groupeement Régional Santé Publique d'Ile de France (1 représentant)	Cendrine CHAUMONT
Établissement Public Départemental de Gestion des EHPAD publics en Essonne (1 représentant)	Cendrine CHAUMONT
Centre Hospitalier Sud Francilien (1 représentant)	Medhy ZEGHOUF
Fondation de l'Université Evry Paris Saclay (1 titulaire 1 suppléant)	Titulaire : Medhy ZEGHOUF Suppléant : Stéphane BEAUDET
Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire (CEVU) Université Evry Val d'Essonne (1 représentant)	Medhy ZEGHOUF
Correspondant « défense » (1 représentant)	Pascal CAUCHEBRAIS
Correspondant « Sécurité Routière » (1 représentant)	Gérard GIANATI

3) Désignation des représentants de la Commune au sein des associations

Rapporteur : Medhy ZEGHOUF

A la suite du renouvellement du Conseil municipal, il est nécessaire de procéder à la désignation de nouveaux représentants de la Commune au sein des diverses associations dont elle est adhérente ou membre.

Il est demandé au Conseil municipal de procéder à la désignation des représentants de la Commune au sein de diverses associations dont elle est adhérente ou membre.

Medhy ZEGHOUF donne lecture de la liste des élus proposés.

Après présentation du dossier, Monsieur le 1^{er} Adjoint au Maire ouvre le débat.

Pas de question, pas de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité (45 pour, 8 contre, 0 abstention)

Votant contre :

Françoise VINCENT ("Changeons Evry-Courcouronnes avec Farida AMRANI"), Michel JEANLIN ("Changeons Evry-Courcouronnes avec Farida AMRANI"), Farida AMRANI ("Changeons Evry-Courcouronnes avec Farida AMRANI"), Sonia DRIM ("Changeons Evry-Courcouronnes avec Farida AMRANI"), Laetitia AFONSO ("Changeons Evry-Courcouronnes avec Farida AMRANI"), Robin COCHET ("Changeons Evry-Courcouronnes avec Farida AMRANI"), Hicham HADDOU ("Changeons Evry-Courcouronnes avec Farida AMRANI"), Evans KOUYATE ("Changeons Evry-Courcouronnes avec Farida AMRANI")

- DESIGNER comme suit les représentants de la Commune au sein des associations suivantes :

Association	Représentant(s)
Empreintes Citoyennes (1 représentant)	Pascal CHATAGNON
EPISODE (Epicerie Sociale) (1 représentant)	Lucas MESLIN
Forum Français pour la Sécurité Urbaine (1 titulaire et 1 suppléant)	Titulaire : Stéphane BEAUDET Suppléante : Ouisal BOUGHALEM
PIMMS Evry Cœur Essonne (1 titulaire et 1 suppléant)	Titulaire : Abdoul-Aziz M'BAYE Suppléante : Hawa SISSOKO
Agence France Locale (1 titulaire et 1 suppléant)	Titulaire : Stéphane BEAUDET Suppléant : Abdelaziz AMMARI
Colosse aux pieds d'argile (1 représentant)	Alda HORAIN
OSER (Prévention spécialisée sur l'agglomération Evry Centre Essonne) (1 représentant)	Jordan SCHWAB
Association des Villes Universitaires de France (AVUF) (2 représentants)	Medhy ZEGHOUF Pascal CHATAGNON

European Children's Universities Network (EUCU NET) (2 représentants)	Medhy ZEGHOUF Pascal CHATAGNON
AGIRFASE (ou IRFASE) (Association de gestion / institut de recherche et de formation à l'action sociale de l'Essonne) (1 représentant)	Lucas MESLIN
GENO THER (1 titulaire et 1 suppléant)	Titulaire : Stéphane BEAUDET Suppléant : Medhy ZEGHOUF
Sciences Essonne (1 titulaire et 1 suppléant)	Titulaire : Pascal CHATAGNON Suppléante : Morgane BOUCHAIR CHAMBON
AMORCE (Association nationale des collectivités territoriales et de leurs partenaires pour la gestion de l'énergie, des déchets, de l'eau et de l'assainissement en faveur de la transition écologique et de la protection du climat) (1 titulaire et 1 suppléant)	Titulaire : Myriam BOUBEL Suppléant : Gérard GIANATI
Association des Villes pour la propreté urbaine (1 représentant)	Yann SIDER
Les Jardins aux Secrets (2 représentants)	Myriam BOUBEL Gérard GIANATI
Fédération Nationale des Centres de Santé (FNCS) (2 représentants)	Cendrine CHAUMONT Hermann MBONGO
Association de Soins et d'Aide au Maintien à Domicile (ASAMD) (3 représentants)	Cendrine CHAUMONT Hermann MBONGO Lucas MESLIN
Centre Local d'Information et de Coordination Gériatologique (CLIC) (3 représentants)	C.CHAUMONT Lucas MESLIN Mina FAYED
Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés (RFVAA) (1 représentant)	Cendrine CHAUMONT
Association Club Détente Loisirs (1 représentant)	Cendrine CHAUMONT
Amicale Sportive d'Evry (ASE) (1 représentant)	Yvan COUVIDAT
SCA 2000 Evry (2 représentants)	Yvan COUVIDAT Mehdi AZIZ
Association Nationale Des Elus en charge du Sport (ANDES) (1 représentant)	Yvan COUVIDAT
Le Lac en Fête (4 représentants)	Medhy ZEGHOUF Jordan SCHWAB Hawa SISSOKO Gérard GIANATI
Comité des Fêtes (2 représentants dont le Maire membre de droit)	Stéphane BEAUDET Pascal CHATAGNON
Association des Champs (1 titulaire et 1 suppléant)	Titulaire : Pétroline BEROT Suppléant : Pascal CHATAGNON
Espace Simone Signoret (Maire membre de droit et 1 représentant)	Pétroline BEROT
Réseau des Villes et Villages des Justes de France (1 représentant)	Jean-Christophe FRACHET
QualiSr (1 titulaire et 1 suppléant)	Titulaire : Diarra BADIANE Suppléant : Lucas MESLIN
Association des Responsables de Copropriétés (ARC) (1 représentant)	Diarra BADIANE
Comité National d'Action Sociale (CNAS) (1 titulaire et 1 suppléant)	Titulaire : Abdelaziz AMMARI Suppléant : Lucas MESLIN
Association pour le Développement de l'Information	Stéphane FAURE

4) Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Rapporteur : Medhy ZEGHOUF

La Commission communale des impôts directs de la Commune a été créée par délibération n°CM20190921_039 du Conseil municipal en date du 21 septembre 2019.

La durée du mandat des membres de la commission communale des impôts directs étant la même que celle du mandat du Conseil municipal, le renouvellement de l'assemblée délibérante rend donc obligatoire le renouvellement des membres de cette commission.

Les commissaires sont désignés par le Directeur des services fiscaux sur la base d'une liste de contribuables de la commune dressée par le Conseil municipal, qui doit comporter 32 noms : 16 noms pour les commissaires titulaires et 16 noms pour les commissaires suppléants, soit le double du nombre de commissaires qui sera retenu : 8 titulaires et 8 suppléants, puisque la Commission est constituée de 16 membres.

Parmi les commissaires qui seront retenus, devront figurer un commissaire titulaire et un commissaire suppléant obligatoirement domiciliés en dehors de la commune.

Les personnes désignées comme commissaires doivent remplir les conditions suivantes :

- être de nationalité française,
- être âgés de 25 ans au moins,
- jouir de leurs droits civils,
- être inscrits à l'un des rôles des impôts directs locaux dans la commune,
- être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Enfin, le choix des commissaires doit être effectué de manière à assurer une représentation équitable des personnes respectivement imposées à chacune des quatre taxes directes locales.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver la liste de contribuables de la Commune pour la Commission Communale des Impôts Directs.

Medhy ZEGHOUF : Un certain nombre d'entre eux, la majorité par ailleurs, y siégeaient déjà dans le précédent mandat, nous les avons sollicités pour savoir s'ils souhaitent poursuivre leur engagement, ils nous ont dit oui. Donc, comme je le disais, ce sont ensuite les services fiscaux qui choisiront 16 noms sur les 32 que nous soumettons.

Medhy ZEGHOUF donne lecture des 32 noms proposés.

Après présentation du dossier, Monsieur le 1^{er} Adjoint au Maire ouvre le débat.

Pas de question, pas de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité (45 pour, 8 contre, 0 abstention)

Votant contre :

Françoise VINCENT ("Changeons Evry-Courcouronnes avec Farida AMRANI"), Michel JEANLIN ("Changeons Evry-Courcouronnes avec Farida AMRANI"), Farida AMRANI ("Changeons Evry-Courcouronnes avec Farida AMRANI"), Sonia DRIM ("Changeons Evry-Courcouronnes avec Farida AMRANI"), Laetitia AFONSO ("Changeons Evry-Courcouronnes avec Farida AMRANI"), Robin COCHET ("Changeons Evry-Courcouronnes avec Farida AMRANI"), Hicham HADDOU ("Changeons Evry-Courcouronnes avec Farida AMRANI"), Evans KOUYATE ("Changeons Evry-Courcouronnes avec Farida AMRANI")

- PROPOSE les candidats suivants pour la Commission Communale des Impôts Directs :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
AUVRAY Jean-François	ALMERAS Marc
BONNAFOUS Michel	THI BICHA HA DO PHUONG Daniel
CADORET Jean-François	BONNET Carmèle
CATALIFAUT Henri	CLAYE Jean-Michel
CHAILLOT Henri	DEL MEI GUILBERT Mara
COURTAUX Rémy	DESBROYERES Michel
DARDILLAC Philippe	ESPARZA PLASENCIA VIGO Cynthia
GARNIT Rafik	GUERN Emmanuelle
JOURNE Stéphane	JAIEL Fatima
MARIETTE Charles	LE CALVEZ Eric
NADAL Alexis	LECONTE Ghislaine
RENIER Yohann	LONGUET Jacques
BILGER Jeanne	MARQUE Dominique
GODDE Françoise	MARMASSE André
PLAUD Marie-Thérèse	NOUVELLON Joseph
MERTENS Béatrice	PROUST Pascal

- DIT que cette liste sera transmise au Directeur des Services Fiscaux de l'Essonne pour nomination des commissaires.

5) Désignation des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

Rapporteur : Medhy ZEGHOUF

Les Commissions Consultatives des Services Publics Locaux (CCSPL), obligatoires pour les communes de plus de 1000 habitants, ont pour vocation de permettre aux usagers des services publics d'obtenir des informations sur le fonctionnement effectif des services publics, d'être consultées sur certaines mesures relatives à leur organisation et d'émettre toute proposition utile en vue des adaptations qui pourraient apparaître nécessaires.

La CCSPL répond aux vœux formulés tant par les associations d'usagers que par les élus locaux d'être plus directement associés à la gestion, à l'amélioration et au contrôle des services publics gérés par délégation (sur la commune : marchés forains et crématorium).

Cette Commission, présidée par le Maire ou son représentant, comprend des membres de l'assemblée délibérante ou de l'organe délibérant, désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, et des représentants d'associations locales, nommés par l'assemblée délibérante.

A la suite du renouvellement du Conseil municipal, il convient de fixer la composition de la CCSPL et de procéder à la désignation de ses membres, étant entendu que six associations ont été sélectionnées pour intégrer l'instance :

Association des commerçants du CCR Evry 2, Association des Paralysés de France, Association des Familles Courcouronnes, Association Départementale des Restaurants du Cœur d'Évry, U.D.A.F. – (Courcouronnes) et le Comité Départemental de l'Essonne pour la promotion de la Santé.

Il est demandé au Conseil municipal de désigner les membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Medhy ZEGHOUF : Il nous faut donc un élu du groupe « Changeons Evry-Courcouronnes et un élu du groupe « Evry-Courcouronnes plus juste pour tous – Agissons Citoyens ». Est-ce que vous y avez réfléchi ou souhaitez-vous une suspension de séance brève ? C'est bon ? Alors pour « Changeons Evry-Courcouronnes » ?

Robin COCHET : Madame Sonia DRIM.

Medhy ZEGHOUF : C'est noté merci et pour le groupe « Evry-Courcouronnes plus juste pour tous – Agissons Citoyens » ?

Océa THOMAS : Ce sera moi, Océa THOMAS.

Medhy ZEGHOUF : Océa THOMAS, très bien, c'est enregistré par les services derrière nous. Il faut des suppléants aussi, effectivement, pardon.

Robin COCHET : Madame AFONSO Lætitia.

Medhy ZEGHOUF : OK et donc je suppose...

Océa THOMAS : Et pour nous ce sera Julien MONIER.

Medhy ZEGHOUF : Julien MONIER. La liste est complète.

Après présentation du dossier, Monsieur le 1^{er} Adjoint au Maire ouvre le débat.

Pas de question, pas de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité (45 pour, 8 contre, 0 abstention)

Votant contre :

Françoise VINCENT ("Changeons Evry-Courcouronnes avec Farida AMRANI"), Michel JEANLIN ("Changeons Evry-Courcouronnes avec Farida AMRANI"), Farida AMRANI ("Changeons Evry-Courcouronnes avec Farida AMRANI"), Sonia DRIM ("Changeons Evry-Courcouronnes avec Farida AMRANI"), Laetitia AFONSO ("Changeons Evry-Courcouronnes avec Farida AMRANI"), Robin COCHET ("Changeons Evry-Courcouronnes avec Farida AMRANI"), Hicham HADDOU ("Changeons Evry-Courcouronnes avec Farida AMRANI"), Evans KOUYATE ("Changeons Evry-Courcouronnes avec Farida AMRANI")

- DECIDE de fixer la composition de la CCSPL comme suit : Président : le Maire ou son représentant, 6 membres titulaires et 6 membres suppléants désignés parmi les élus du Conseil municipal dans le respect du principe de la représentation proportionnelle et 6 représentants titulaires et 6 représentants suppléants d'associations locales désignées par le Conseil municipal.

- DECIDE, à l'unanimité, de ne pas procéder à la désignation au scrutin secret,

- DESIGNE comme suit les membres de la commission consultative des services publics locaux ;

REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL	
TITULAIRES	SUPPLEANTS
MAJORITE MUNICIPALE	
Jacques BORIE	Yann SIDER
Stéphane FAURE	Andy TOTO
Ismahane NEHAR FAIK	Pétronline BEROT
Gérard GIANATI	Isabelle MARIEN
GROUPE CHANGEONS EVRY-COURCOURONNES	

Sonia DRIM	Laetitia AFONSO
GROUPE EVRY-COURCOURONNES PLUS JUSTE POUR TOUS – AGISSONS CITOYENS	
Océa THOMAS	Julien MONIER
LISTE DES ASSOCIATIONS LOCALES REPRESENTÉES (1 titulaire et 1 suppléant par association)	
Association des Commerçants du Centre Commercial Régional Evry 2	
Association des Paralysés de France	
Association Départementale des Restaurants du Cœur	
UDAF	
Association des Familles d'Evry	
Association des Familles de Courcouronnes	

- PRECISE que le Maire est Président de droit de cette commission.

6) Information sur le nouveau Plan Communal de Sauvegarde

Rapporteur : Medhy ZEGHOUF

La commune d'Évry-Courcouronnes est exposée à plusieurs risques majeurs : inondations (PPRI approuvé le 20 octobre 2003), mouvements de terrain (retrait-gonflement des argiles), risque industriel (site SEVESO seuil bas) et transport de matières dangereuses. D'autres risques sont également identifiés (feux de végétation, épidémies, défaillance des réseaux, grands rassemblements).

Afin de structurer la gestion communale de crise, un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) a été élaboré. Il organise la réponse opérationnelle de la commune en cas d'événement majeur (alerte, coordination, mobilisation des moyens, assistance à la population).

En complément, le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) informe la population sur les risques et les consignes de sécurité. Il sera diffusé via le site internet de la Ville.

Suivant l'arrêté n°A2026_369 en date du 03 avril 2026, le PCS a été approuvé conformément aux dispositions de l'article L. 731-3 du Code de la sécurité intérieure.

Il est demandé au Conseil municipal de prendre acte du Plan Communal de Sauvegarde.

Après présentation du dossier, Monsieur le 1^{er} Adjoint au Maire ouvre le débat.

Pas de question, pas de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- PREND ACTE du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) de la commune d'Evry-Courcouronnes et de ses modalités de mise en œuvre.

- PRECISE que le Plan Communal de sauvegarde a fait l'objet d'un arrêté du Maire dans le cadre de ses pouvoirs de police (arrêté n° A2026/369 en date du 3 avril 2026).

7) Rapport 2025 sur la situation de la collectivité en matière de développement durable

Rapporteur : Myriam BOUBEL

Myriam BOUBEL : Mon propos va être un peu plus long, je m'en excuse. Mes chers collègues, Mesdames, Messieurs, conformément à nos obligations réglementaires, je vais vous présenter le rapport de notre commune sur la situation en matière de développement durable.

Nous avons l'habitude, lors du précédent mandat, de vous le présenter à plusieurs voix, chacun présentant les sujets de sa délégation. Cette année je vais exceptionnellement faire cette présentation seule mais nous reprendrons une présentation chorale dès 2026.

Avant de commencer, je voudrais remercier le Service de la transition écologique mais aussi tous les services municipaux pour le travail accompli.

Je voulais également avoir une pensée et remercier les élus qui ont porté les actions que je vais vous présenter. En premier lieu, bien sûr, Danielle VALERO mais aussi Claude-Emmanuelle MAISONNAVE-COUTEROU, Dominique MARQUE, Lucas MESLIN et Pierre PROT.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2311-1-1 du Code général des collectivités territoriales, les collectivités de plus de 50 000 habitants doivent présenter chaque année un rapport sur la situation en matière de développement durable. Ce rapport permet de rendre compte des actions engagées par la Ville, de leur cohérence avec les objectifs de transition écologique, et de leur intégration dans l'ensemble des politiques publiques.

Il s'articule autour de 5 chapitres :

- La ville au rythme du vivant
- Mobilités douces, le choix d'une ville apaisée
- Santé environnementale expliquée et mise en action
- Une ville plus propre, un engagement collectif
- Partager les savoirs, construire l'avenir !

Il est demandé au Conseil municipal de prendre acte du Rapport 2025 sur la situation de la Collectivité en matière de développement durable.

Myriam BOUBEL : Ce rapport témoigne d'une dynamique collective, agents, habitants, associations et étudiants. Toutes et tous contribuent à faire de notre Ville un territoire exemplaire, résilient et profondément engagé dans sa transition écologique, je vous invite aujourd'hui à en prendre note.

Après présentation du dossier, Monsieur le 1^{er} Adjoint au Maire ouvre le débat.

Océa THOMAS : Oui, bonjour à toutes et tous. Pas forcément des questions, quelques-unes, quelques remarques aussi.

D'abord, effectivement, nous voyons bien le dynamisme dont vous parliez, nous voyons qu'il y a des initiatives qui sont menées sur la Ville et cela fait plaisir parce que c'est un sujet extrêmement important.

Nous avons, de notre côté, quelques remarques sur ce rapport : Vous avez parlé, au tout début du rapport, de plantations d'arbres notamment pour renouveler des arbres qui sont morts. C'est un sujet sur la Ville où nous avons quand même beaucoup de travaux, donc nous essayons de planter des arbres à côté, nous avons des arbres qui décèdent etc, donc est-ce que nous avons une cartographie, un état des lieux du vivant sur la Mairie, est-ce que ce serait accessible, pour nous et aussi aussi les habitantes et les habitants ?

Surtout sur les dernières années puisque nous avons eu beaucoup de mouvements dans la Ville, beaucoup de changements dans nos rues, donc ce serait intéressant pour nous d'avoir accès à cela, d'autant plus que nous savons que les jeunes arbres qui sont plantés ne prennent pas toujours, donc, quel est le suivi à ce niveau là ?

Nous nous réjouissons, par ailleurs, quand même, de la création d'îlots de fraîcheur. Est-ce que c'est une démarche qui est étendue pour permettre à toute la Ville de faire face aux pics de chaleur que nous connaissons ces dernières années, malheureusement à répétition, notamment avec une politique de végétalisation sur les toits des nouveaux bâtiments, voire des anciens, dans le cas des rénovations ?

Est-ce qu'il y a des mesures pour améliorer la qualité de l'air, la pollution de manière générale ? Cela n'était pas traité dans le rapport et ce sont des questions qui nous intéressent.

Sur la question des plantations, nous avons aussi eu plusieurs retours d'habitantes et d'habitants sur le fleurissement de la Ville, nous avons été questionnés sur la raison pour laquelle nous utilisons des nouveaux plants qu'il faut changer tous les ans ? C'est une question écologique mais aussi financière, donc nous vous remontons la question. Nous savons par ailleurs, que certaines villes choisissent de résoudre ce souci en créant des pépinières municipales, etc. Je me doute que cela a déjà été évoqué, nous serions intéressés et les habitantes et les habitants aussi, pour avoir une réponse à cela.

Sur la question des mobilités douces, nous avons un début prometteur sur la protection des cyclistes, de la séparation entre les cyclistes et les voitures. Nous espérons que cela continuera puisqu'il y a beaucoup de choses, je me doute que c'est un plan qui va s'étaler sur plusieurs années. Pour le moment, nous sommes sur une zone très limitée et nos cyclistes sont encore en danger sur beaucoup de nos axes de circulation mais nous sommes contents de voir qu'il y a des premières initiatives qui sont menées.

En revanche, sur le constat du manque de stationnement de vélos, nous le partageons - il est dressé dans le rapport - notamment aux abords des gares. Nous ne sommes en revanche pas tout à fait d'accord avec la solution qui est apportée, qui serait les Pony, qui sont constamment garées sur les seules places qui sont disponibles. Il n'y a pas comme j'ai pu le lire, de distinctions, de places réservées pour les Pony et quand on est un usager individuel, il n'y a jamais de places pour garer son vélo. C'est aussi un retour que nous avons de beaucoup d'habitantes et d'habitants, aux abords des gares mais pas seulement, les Pony envahissent les emplacements de stationnement vélos, en dehors évidemment des emplacements dédiés aux abonnements Navigo.

Dernière chose sur les mobilités douces. J'ai vu que des choses avaient été faites, des challenges, des ateliers pour sensibiliser les agents... qui sont des actions très importantes. Est-ce qu'il y a des solutions - je me doute que oui, mais elles ne sont pas dans le rapport - pour les accompagner vers des mobilités douces toute l'année, notamment dans le cadre de leurs fonctions évidemment, mais aussi dans leur trajet vers leur domicile et leur travail pour la municipalité. Je me doute que c'est le cas, mais le rapport n'en fait pas état.

Je continue, j'avance sur la santé environnementale. Nous sommes ravis de voir que le thon a été supprimé des repas, pour améliorer la santé de nos enfants. Est-ce qu'il y a des choses - il n'en était pas fait mention - sur la part du bio pour l'augmenter dans les repas des cantines et la même chose pour les repas végétariens. Est-ce qu'il y a des actions qui vont être menées pour augmenter la part du végétarien afin de suivre les recommandations de l'ADEME sur la diminution de la viande et du poisson, évidemment pour des raisons de santé, mais aussi pour des raisons écologiques.

De manière générale, nous aimerions avoir un peu plus d'informations, dans le cadre du contrat avec SODEXO pour nos cantines. Ce serait intéressant de savoir la part du « sans viande » qui

est choisie par les familles au moment où elles font leur réservation des repas, pour savoir à quel point, dans la population, ces questions-là prennent, à quel point il faudrait que nous communiquions, que nous travaillions aussi avec les écoles, avec les familles.

Donc cela, ce sont des informations qui nous intéressent.

Enfin, sur la question des perturbateurs endocriniens et de la santé, est-ce que nous avons une carte des polluants présents dans les sols de notre ville ? Est-ce qu'elle est consultable par nous et, encore une fois, par les habitantes et les habitants ?

Voilà, promis, j'ai bientôt fini ! Je finis sur la gestion des déchets : nous avons vu qu'il y avait un début... Comme nous sommes obligés de passer à des composteurs il y a des débuts qui sont faits notamment au Bonhomme en Pierre. Je ne sais pas si c'est la présentation dans le rapport ou si c'est la réalité des choses, nous lisons que 13 % des foyers se saisissent de ces composteurs. Donc, est-ce que l'usage n'est pas évident, est-ce qu'il n'est pas connu ? Il y a une question sur l'utilisation des ces composteurs et qu'en est-t-il de la généralisation au reste de la ville ? Est-ce que cela va être avec ce même système, qui visiblement n'est pas si accessible, pas facile à utiliser ? Est-ce que des changements vont être faits ?

Enfin, je termine sur la question du verre qui, avec l'apport volontaire, pose toujours problème. Cela fait 3 ans que le bac à verre a disparu pour tout ce qui est habitat collectif au profit de conteneurs collectifs où nous devons apporter le verre. Nous constatons dans de nombreuses résidences que ce nouveau système n'a pas été adopté du tout pour toutes et tous. Nous avons beaucoup de déchets de verre malheureusement, nous avons des sacs qui sont entassés par terre, des bouteilles qui sont jetées dans les mauvaises poubelles, nous avons des bris de verre dans des espaces qui sont très fréquentés par les plus jeunes.

Il y a donc cette question, il faudrait vraiment se pencher sur ce sujet, puisque c'est l'un des matériaux qui se recycle le mieux, donc avons-nous des données aujourd'hui sur les quantités qui sont récupérées avec ce nouveau système, en comparaison avec la précédente organisation ?

Voilà, je sais que cela fait beaucoup de questions mais l'écologie est un sujet qui nous tient vraiment beaucoup à cœur, donc nous avons beaucoup de questions et aussi peut-être des pistes pour avancer pour le rapport de l'année prochaine dont vous faisiez mention.

Medhy ZEGHOUF : Merci Madame THOMAS. Alors je note que vous avez commencé votre intervention en disant je n'ai pas de questions mais des remarques, donc je ne sais pas si nous aurons autant de réponses que vous aviez de questions, mais nous allons essayer de vous en apporter un certain nombre ce soir et sinon nous compléterons la discussion.

Avant que je cède la parole à Myriam (BOUBEL), sur les collecteurs : Alors évidemment c'est l'Agglomération et pas la Ville, mais c'est une phase d'expérimentation qui sera ensuite évaluée pour analyser les manques et les besoins complémentaires.

Sur la plantation d'arbres, nous avons une cartographie, donc a priori, nous allons pouvoir vous la transmettre assez rapidement, étant entendu d'ailleurs, que nous en débattons souvent ici, en Conseil municipal, mais que le solde est largement positif par rapport aux arbres qui doivent être abattus.

Sur la qualité de l'air, nous le faisons notamment depuis 2020 et nous nous sommes d'abord concentrés sur les écoles que nous avons équipées notamment - je crois deux par école, si je ne dis pas de bêtises - de capteurs de CO² à l'époque du Covid et nous avons prolongé cela sur un certain nombre d'équipements. Donc je pense que c'est quelque chose qu'il faut effectivement que nous poursuivions.

Sur la question des menus : Ce que je retiens de vos questions sur la cantine, nous avons fait le

choix - puisque nous avons changé de marché, c'était à mi-mandat du mandat précédent - d'offrir la possibilité aux familles d'avoir le choix des menus, entre un menu carné et un menu non carné, les chiffres sont assez facilement extractibles donc je pense que nous allons pouvoir aussi les donner assez rapidement. Je ne les ai pas forcément en tête sur la part de viande ou de sans viande mais à chaque menu, donc chaque jour, la famille peut choisir entre un repas carné et un repas non carné et cela, c'est une nouveauté que nous avons intégrée dans le nouveau marché à mi-mandat précédent.

Sur le bio, oui nous avons fait le choix de continuer à travailler certes le bio, mais aussi de travailler, peut être même plus fortement, les circuits courts sur l'approvisionnement, notamment, des légumes, des fruits, principalement des légumes. Nous avons des fermes qui sont en train de se développer sur l'Agglomération, je pense par exemple à Moissy-Cramayel où un choix a été fait – bon ils n'ont pas 54 écoles, ils n'ont pas autant d'enfants enfin à nourrir – l'approvisionnement des légumes dans les écoles de Moissy-Cramayel est exclusivement issu de la ferme de Moissy. Ces débats, nous les avons aussi à l'échelle de l'Agglomération justement pour pouvoir continuer à avancer sur cette question du circuit court.

Ce sont les quelques questions que j'ai retenues mais je laisse Myriam (BOUBEL) compléter.

Myriam BOUBEL : Il y avait beaucoup de questions, alors si vous voulez on... Moi je suis tout à fait d'accord pour que nous en discutions et que nous travaillions ensemble, parce que ce sont des sujets qui nous tiennent autant à cœur aux uns qu'aux autres, donc il n'y a pas de souci.

Sur les plantations effectivement, aujourd'hui nous sommes sur une méthode qui consiste à tout enlever et tout remettre, par contre les bulbes sont bien redonnés aux habitants, donc ce n'est pas complètement perdu. Je n'ai pas la réponse tout de suite mais je pourrai vous l'apporter.

Sur tout ce qui est mobilités douces, je laisserai mon collègue Lucas MESLIN vous en parler parce qu'il est plus fort que moi là-dessus.

Sur tout ce qui est déchets, le compost..., effectivement, c'était une expérimentation au Bonhomme en Pierre et à Bio Valley, menée par l'Agglomération, mais nous sommes en collaboration avec eux pour pouvoir continuer à avancer sur ces sujets-là.

Sur la qualité de l'air, nous avons fait pas mal de diagnostics, il faut juste que nous arrivions à les restituer correctement, mais nous avons pas mal de diagnostics, notamment sur les écoles.

Je laisse Lucas (MESLIN) compléter sur les mobilités douces.

Medhy ZEGHOUF : Alors Lucas sur les mobilités et peut-être Pierre sur les déchets parce que nous avons eu deux questions déchets ?

Lucas MESLIN : Oui, bonsoir à toutes et à tous. Je vais reprendre dans l'ordre les différents sujets évoqués concernant les mobilités. Concernant les pistes cyclables, c'est vrai qu'il y a eu cette piste assez visible, et assez symbolique aussi, qui a été inaugurée il y a peu de temps sur le Boulevard des Champs Elysées. Il faut savoir que c'est une première piste de ce qui sera l'anneau central d'un réseau de pistes cyclables, d'un réseau structurant en centre ville avec tout un réseau de ramifications et, forcément, en fonction des axes routiers, nous pouvons difficilement avoir des pistes indépendantes sur chaque voie de circulation.

Mais vous avez raison, il y a un équilibre à trouver sur les grands axes qui doivent être sécurisés parce que, par nature, ils sont forcément plus dangereux, les véhicules roulent plus vite aussi, mais c'est aussi pour cela que nous avons mis en place dans beaucoup de quartiers de la Ville, le double-sens cyclable, avec un passage de la vitesse limitée à 30 km/h, et nous avons aussi réhabilité beaucoup de pistes cyclables, qui n'étaient plus considérées comme telles, mais qui avaient été conçues comme des pistes cyclables au moment de la création de la Ville nouvelle.

Sur les dispositifs incitatifs pour les agents : oui il existe quelque chose, je n'ai pas forcément le nom en tête, mais je sais qu'il existe une mesure qui permet aux agents de bénéficier de certains avantages lorsqu'ils se déplacent en mobilité douce ou active. (*intervention inaudible*) Des indemnités kilométriques oui, mais aussi un dispositif plus spécifique. (*intervention inaudible*) Comment ? Oui il y a le prêt de vélos, tout à fait.

Sur le stationnement, oui vous avez raison, même s'il y a eu énormément d'arceaux de stationnement qui ont été déployés en très peu de temps, il faut continuer et il y a eu aussi une installation assez drastique de stationnements aux abords de la gare d'Evry-Courcouronnes, mais il faut aussi en déployer sur les autres gares de la Ville. Donc, oui, c'est en mouvement, c'est de toutes façons une dynamique qui inclut à la fois la sensibilisation et le déploiement de dispositifs, en tous les cas d'infrastructures, sur la Ville.

Medhy ZEGHOUF : Merci Lucas, Pierre (PROT) est-ce que tu veux compléter ?

Pierre PROT : Oui, sur le verre et puis sur les bio-déchets : sur les points d'apport volontaire « verre », en effet l'Agglomération a décidé de supprimer la collecte à domicile du verre, pour des raisons à la fois financières et puis de moindre rotation des camions sur les routes.

J'ai eu le retour en 2025 de ce passage : en effet, il y a eu une baisse significative, au début, pendant six mois à peu près, du tonnage collecté au global. Et puis au bout de 6 mois, cela s'est rétabli à un niveau qui est significativement le même qu'avant et nous imaginons bien qu'il y a deux effets contradictoires : un effet qui est que ceux qui avaient le verre collecté à domicile, forcément c'est plus difficile pour eux et ils y vont moins, oui nous sommes bien d'accord.

Mais le fait d'avoir passé en collecte, en point d'apport volontaire nous a forcé à mettre beaucoup plus de points un peu partout dans la Ville, ce qui fait qu'il y en a plus, et pour les gens qui n'avaient pas la collecte à domicile, nous sentons bien que certains s'y sont plus mis de par la nouvelle visibilité de ces nouveaux points et, au final, ces deux effets doivent probablement se compenser puisque les tonnages sont à peu près similaires, à 5 ou 10 % près, par rapport à ce que nous avions avant. En tous les cas, les différences restent dans le bruit.

Ensuite, sur les bio-déchets : En effet, Grand Paris Sud avait lancé une expérimentation et avait fait un appel aux villes volontaires - bien évidemment, nous nous sommes portés volontaires - pour être territoire d'expérimentation. Cela a été expérimenté Rue Nettie Stevens et puis au Bonhomme en Pierre.

J'ai eu un retour de cette expérimentation, en milieu d'expérimentation, donc en fin d'année 2025. Les résultats sont quand même mitigés, c'est dur de changer les habitudes et j'ai été un peu déçu de voir que finalement on collectait 20 à 30 % du potentiel de bio-déchets générés par les habitants qui vivent là. Donc, nous pouvons dire qu'il y a 20 % des gens qui jouent le jeu. Nous voyons que c'est un challenge qui est devant nous : réussir à massifier ce changement d'actes du consommateur, du citoyen chez lui. C'est un enjeu qui est devant nous. Je sais après qu'il y a eu d'autres actions, nous aurons certainement un nouveau retour en fin d'année, Grand Paris Sud organisera le retour, puis le débat, puis les décisions sur l'implémentation de la suite de ces dispositifs. Nous suivrons cela et nous en rendrons compte.

Plus de question, plus de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- PREND ACTE de la présentation du Rapport sur la situation de la Commune en matière de Développement Durable pour l'année 2025.

8) Adoption du Règlement Budgétaire et Financier 2026-2032

Rapporteur : Abdelaziz AMMARI

Abdelaziz AMMARI : Bonsoir chers collègues. Permettez-moi d'abord de saluer et de remercier, dans une période très ramassée, très courte, l'ensemble des services municipaux, la Direction Générale des Services et la Direction des Finances qui se sont mis au diapason pour pouvoir vous présenter ce budget dans de bonnes conditions, conformément au débat d'orientations budgétaires qui avait été présenté juste avant les élections municipales.

L'article L. 1612-30 du Code général des collectivités territoriales impose d'adopter un règlement budgétaire et financier à l'issue du renouvellement du Conseil Municipal en amont de toute délibération d'ordre budgétaire.

Le règlement budgétaire et financier présente l'organisation de la gestion budgétaire et financière de la commune et explicite les options choisies par la commune, notamment en matière de gestion pluriannuelle des crédits, conformément à l'Instruction Budgétaire et Comptable M57.

Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter le Règlement Budgétaire et Financier 2026-2032.

Medhy ZEGHOUF : Merci Abdel, ce n'est ni plus ni moins que la reconduction du règlement du précédent mandat que nous devons prendre à la suite des élections municipales.

Après présentation du dossier, Monsieur le 1^{er} Adjoint au Maire ouvre le débat.

Julien MONIER : Bonsoir à toutes et tous, bonsoir à Messieurs et Mesdames du public. Merci pour cette présentation. Effectivement, nous avons constaté, en feuilletant le règlement budgétaire et financier, qu'il correspondait à celui qui était en place précédemment.

Nous nous posons une question : est-ce qu'en termes d'information à la population, à un moment ou à un autre dans le règlement budgétaire et financier, il pourrait être question de ce volet ? Certaines présentations de budget sont publiées sur le site internet, est-ce que le règlement budgétaire et financier ne pourrait pas être l'occasion de donner plus de clés de lecture et de compréhension aux habitants sur les questions financières, puisque beaucoup de personnes dans la Ville se posent encore des questions sur comment cela fonctionne. Je vous remercie.

Medhy ZEGHOUF : Moi je n'y vois pas d'inconvénients en tant que tel, je ne suis pas sûr que ce soit particulièrement la place dans le règlement budgétaire et financier. Après, nous partageons tous, évidemment, l'idée de « vulgariser », de rendre « grand public » l'ensemble des débats qui sont les nôtres ici et notamment les points majeurs, chaque année, du vote du budget, mais ce règlement a juste vocation à organiser la manière dont nous présentons les choses au Conseil municipal dont nous régissons les débats, donc c'est purement technique et interne j'allais dire, mais je partage le fond.

Plus de question, plus de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité (43 pour, 8 contre, 2 abstention)

Votant contre :

Françoise VINCENT ("Changeons Evry-Courcouronnes avec Farida AMRANI"), Michel JEANLIN ("Changeons Evry-Courcouronnes avec Farida AMRANI"), Farida AMRANI ("Changeons Evry-Courcouronnes avec Farida AMRANI"), Sonia DRIM ("Changeons Evry-Courcouronnes avec Farida AMRANI"), Laetitia AFONSO ("Changeons Evry-Courcouronnes avec Farida AMRANI"), Robin COCHET ("Changeons Evry-Courcouronnes avec Farida AMRANI"), Hicham HADDOU ("Changeons Evry-Courcouronnes avec Farida AMRANI"), Evans KOUYATE ("Changeons Evry-Courcouronnes avec Farida AMRANI")

S'abstenant :

Julien MONIER ("Evry-Courcouronnes plus juste pour tous"), Ocea THOMAS ("Evry-Courcouronnes plus juste pour tous")

- ADOPTE le Règlement Budgétaire et Financier de la commune annexé à la présente délibération, avec entrée en vigueur immédiate.

9) Modification des Autorisations de Programme

Rapporteur : Abdelaziz AMMARI

Les autorisations de programme (AP) sont des montants votés par une collectivité qui permettent de financer des dépenses d'investissement sur plusieurs années. Leur montant maximal est fixé par le Conseil Municipal.

Elles servent à :

- Planifier des projets importants (construction, rénovation, équipements...) ;
- Éviter de voter la totalité du budget en une seule année ;
- Avoir une vision globale du coût d'un projet.

L'AP fixe le coût total des projets sur lesquels la collectivité s'engage pour leur réalisation, tandis que les Crédits de Paiement, étalés sur la durée des projets, fixent les dépenses qui seront payées chaque année.

Il est proposé au Conseil Municipal de prolonger les AP existantes jusqu'en 2032 et de les ajuster comme suit :

N° de l'AP	Libellé de l'Autorisation de Programme	Montant initial	Montant proposé	Montant de l'ajustement
AP00	ADMINISTRATION HOTEL DE VILLE	21 700 000 €	21 700 000 €	--
AP01	SECURITE	5 060 000 €	5 760 000 €	700 000 €
AP02	EDUCATION ET PERISCOLAIRE	123 613 000 €	148 613 000 €	25 000 000 €
AP03	SPORT ET CULTURE	20 842 000 €	20 842 000 €	--
AP04	SANTE, PETITE ENFANCE ET SENIORS	1 200 000 €	1 700 000 €	500 000 €
AP05	AMENAGEMENT	12 182 000 €	22 182 000 €	10 000 000 €
AP06	MODERNISATION ET USAGES NUMERIQUES	8 815 000 €	11 015 000 €	2 200 000 €
AP07	JEUNESSE ET VIE DES QUARTIERS	23 840 000 €	29 840 000 €	6 000 000 €
AP08	VOIRIE	13 100 000 €	13 900 000 €	800 000 €
TOTAL DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME		230 182 000 €	275 552 000 €	45 200 000 €

Après présentation du dossier, Monsieur le 1^{er} Adjoint au Maire ouvre le débat.

Julien MONIER : Nous avons une remarque, selon nous importante, à la lecture de cette modification des autorisations de programme qui correspondent aux investissements. Cette délibération est en ouverture du budget 2026, qui sera discuté et voté dans la délibération suivante.

En termes de compréhension et de bon travail de discussion de la manière la plus saine possible autour de ce budget, nous avons été confrontés à une difficulté majeure : nous n'avons pas pu, jusqu'à aujourd'hui, accéder à la programmation pluriannuelle d'investissements, ce qu'on appelle la PPI, qui a précédemment été citée par Monsieur l'Adjoint aux Finances. En quelques mots, cette PPI contient l'ensemble des projets qui sont en cours ou à venir dans la Ville, c'est à dire les programmes d'investissement dans chacun des domaines : tous les équipements qui sont construits, reconstruits, rénovés... parmi d'autres choses.

Le problème est le suivant : nous avons demandé à avoir accès à la PPI et, pour l'instant, nous n'avons pas pu y avoir accès. Malheureusement, cela ne nous donne pas la possibilité d'avoir le détail du chiffrage de chacun des investissements réalisés, à jour, puisque dans le budget que nous verrons dans la délibération suivante, nous avons les investissements pour l'année mais nous ne pouvons pas avoir de lecture globale. Cela nous pose question et nous empêche d'avoir

toutes les données pour bien lire et débattre sereinement de ce budget 2026.

Donc, selon votre réponse, nous allons peut-être nous abstenir ou voter contre cette modification des autorisations de programme, pour ces raisons. Merci.

Medhy ZEGHOUF : Nous en avons parlé en toute transparence hier à la réunion des Présidents. Je ne veux pas défricher la délibération suivante mais quand Abdel présentera le budget primitif, il dira que c'est un budget de transition, qui aura vocation à préparer le budget 2027, et qui nous permettra de vous présenter le chiffrage et la PPI qui suivra les résultats électoraux et l'application de notre propre programme municipal. Donc ce travail est en cours pour la PPI à venir ainsi que le calage sur plusieurs années.

Néanmoins, pour répondre à votre question sur la PPI actuelle, en termes de transparence tout est absolument transparent. Sur le site de la Ville ou sur l'open data vous avez absolument tous les éléments. Vous ne siégiez pas effectivement au Conseil municipal au précédent mandat mais des membres de votre groupe y siégeaient, et toutes les délibérations de chaque Conseil municipal sont en ligne.

Donc cette délibération que nous prenons aujourd'hui, que nous prenons chaque année depuis 2023 - quand notre Conseil municipal a délibéré pour fonctionner en AP/CP - est faite de manière transparente, affichée, avec chaque autorisation de programme, donc chaque opération et, si vous avez lu le rapport du budget primitif ensuite, nous entrons dans le détail de chacune de ces AP avec des opérations très concrètes en face, par exemple, sur l'éducation, l'école Coquibus à plus de 6 millions d'euros.

C'est cela la PPI, ce sont les gros projets...

Julien MONIER (*interrompant Medhy ZEGHOUF*) : Cette année ! L'école Coquibus, cette année, 6 millions d'euros.

Medhy ZEGHOUF : Oui exactement mais cela vous l'avez...

Julien MONIER (*interrompant Medhy ZEGHOUF*) : Mais pour l'ensemble des équipements nous n'avons pas cette information.

Medhy ZEGHOUF : Nous allons essayer de ne pas nous couper la parole. C'est moi qui donne la parole.

Quand on vote une autorisation de programme, on vote un budget global sur un équipement, en l'occurrence l'école Coquibus – je n'ai plus le chiffre exact parce qu'en plus il va bouger puisque nous avons quelques travaux à réaliser depuis que l'école a brûlé l'été dernier – mais cela est transparent au moment où on lance le projet et qu'il est présenté en Conseil municipal.

Là c'est une délibération technique qui nous permet, chaque année, conformément à l'annualité des dépenses publiques, de pouvoir dégager l'argent nécessaire pour continuer la construction de l'école – si je reste sur l'école Coquibus – chaque année. Donc effectivement ce sont 6 millions chaque année.

Nous pourrions vous donner les éléments totaux mais, encore une fois, si vous vous référez à cette délibération chaque année, ou au budget primitif chaque année – et nous le verrons après – vous avez un tableau avec chaque opération et chaque montant.

J'entends ce que vous dites sur les années à venir donc je propose que nous engagions ce travail pour donner une lecture peut-être plus directe, sur un seul document, une fois que tous les chiffrages auront été faits pour le prochain mandat. L'élection municipale ne date que d'il y a un mois, donc nous ne sommes pas encore totalement au clair sur le chiffrage de tout le programme municipal.

Julien MONIER redemande la parole.

Medhy ZEGHOUF : Normalement on ne reprend pas la parole sur une question qu'on a déjà posée Monsieur MONIER.

Julien MONIER : Nous allons faire une explication de vote alors ?

Medhy ZEGHOUF : Oui si vous voulez.

Julien MONIER : Je trouve que c'est quand même très décevant comme réponse. En fait vous voulez qu'ici, de jeunes conseillers municipaux, de l'opposition comme nous et de la majorité, se prononcent sur des investissements, c'est à dire que nous engageons la Collectivité sur des investissements - nous avons tout un programme, j'espère que la population pourra y avoir accès – 60 millions à peu près de dépenses d'investissement cette année, qui correspondent à 25 ou 30 projets. C'est tout de même très regrettable que nous n'ayons pas accès au chiffrage de chacun des projets, hormis d'aller passer des heures pour essayer de savoir, dans toutes les délibérations d'avant, à combien cela a été chiffré.

Je vous lis juste la délibération qui vient d'être présentée par Monsieur l'Adjoint aux Finances, il y est écrit noir sur blanc – donc c'est une petite délibération - « dans le cadre de la préparation budgétaire 2026, une nouvelle PPI couvrant la période 2026 / 2032 a été validée ». C'est écrit, cela a été validé. Donc pourquoi ne pouvons-nous pas l'avoir ? *(continue à citer)* : « Cette programmation intègre, pour la mandature à venir, l'ensemble des opérations structurantes ainsi que la poursuite des projets engagés. L'intégration de cette nouvelle PPI, au périmètre des AP/CP, nécessite un ajustement des autorisations de programme afin de prendre en compte ces nouvelles opérations ». Donc c'est écrit noir sur blanc qu'il y a une PPI !

La question est très simple : comment pouvons-nous juger objectivement, avec un jugement le plus prononcé possible, sans avoir accès au document ressource. Je précise que je l'ai demandé par mail lundi, je l'ai redemandé hier de visu et je l'ai redemandé ce matin par mail. 3 jours déjà... Bref...

Ma question est simple : Comment faire et comment considérer que ce qui nous est présenté ce soir est sincère ? Merci.

Medhy ZEGHOUF : Je vous en prie. Mais c'est tout à fait sincère, il n'y a pas de question de sincérité là-dedans puisque tout est transparent. Nous demandons, puisque les autorisations de programme ont déjà été accordées sur des opérations en cours - nous restons par exemple sur l'école des Coquibus, vous-même vous dites que cela n'a pas été fait sur un an seulement - au Conseil municipal de dégager la somme cette année pour pouvoir poursuivre cette opération.

Et la liste des opérations dont nous parlons, je peux la ressortir, - nous la traiterons au prochain point - apparaît très clairement avec une opération et un chiffre pour cette année.

Ensuite si – et j'ai déjà répondu à cette question – vous souhaitez le montant global de chaque opération, tout est transparent puisque tout passe en Conseil municipal. Donc si vous ne voulez pas faire l'effort, effectivement, d'aller chercher sur le site de l'open data et sur le site de la Ville, nous vous fournirons une note avec le montant de chaque opération avec beaucoup de plaisir. Nous n'allons pas entretenir un débat Monsieur MONIER, c'était l'explication de vote normalement.

Julien MONIER : Nous ne voulons pas une note, nous voulons juste la PPI. C'est juste la PPI que nous voulons. C'est un document qui existe, vous l'avez, vous travaillez avec, nous voulons juste la PPI.

Donc dans ces conditions, nous voterons contre et j'interrogerai le service juridique pour savoir si cette délibération est elle-même légale. C'est à dire que si nous n'avons pas accès à la PPI, quel est le sens de cette délibération ? Donc nous voterons contre.

Medhy ZEGHOUF : Merci Monsieur MONIER. Abdel, c'est bon ?

Abdelaziz AMMARI : Oui c'est bon, effectivement nous n'allons pas... Vous retrouverez les autorisations de programme, sans vous dire de bêtises, page 17 du rapport de présentation du BP

2026.

La particularité, comme nous en parlions tout à l'heure sur le règlement budgétaire et financier, c'est justement plus de transparence et plus de suivi et une plus grande clarté dans les opérations. Nous sommes sur 2026, sur un budget primitif de transition, encore une fois, c'est ce qui a été d'ailleurs acté lors de la présentation du rapport d'orientations budgétaires, justement pour ne pas, sans savoir ce qu'allaient donner les élections, engager la Ville sur un certain nombre d'autorisations, notamment de programme, tant que nous ne savions pas exactement où nous allions.

Donc sur cet exercice budgétaire là, il y a pour partie des coûts qui sont déjà lancés, déjà en cours et cela vous le savez, c'est dans le rapport de présentation, et nous allons poursuivre le travail sur ce plan pluriannuel d'investissement pour les années à venir : 2027, 2028, 2029... jusqu'à la fin du mandat.

Medhy ZEGHOUF : Merci Abdel. (A Julien MONIER) Nous prenons acte de votre explication de vote.

Plus de question, plus de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité (43 pour, 10 contre, 0 abstention)

Votant contre :

Françoise VINCENT ("Changeons Evry-Courcouronnes avec Farida AMRANI"), Michel JEANLIN ("Changeons Evry-Courcouronnes avec Farida AMRANI"), Farida AMRANI ("Changeons Evry-Courcouronnes avec Farida AMRANI"), Sonia DRIM ("Changeons Evry-Courcouronnes avec Farida AMRANI"), Laetitia AFONSO ("Changeons Evry-Courcouronnes avec Farida AMRANI"), Robin COCHET ("Changeons Evry-Courcouronnes avec Farida AMRANI"), Hicham HADDOU ("Changeons Evry-Courcouronnes avec Farida AMRANI"), Evans KOUYATE ("Changeons Evry-Courcouronnes avec Farida AMRANI"), Julien MONIER ("Evry-Courcouronnes plus juste pour tous"), Ocea THOMAS ("Evry-Courcouronnes plus juste pour tous")

- PROROGÉ la durée de vie des Autorisations de Programme (AP) de 6 à 10 ans, soit jusqu'en 2032, afin d'intégrer la nouvelle Programmation Pluriannuelle d'Investissement (PPI) couvrant la période 2026-2032.

- AJUSTE le montant des autorisations de programme suivant :

N° de l'AP	Libellé de l'Autorisation de Programme	Montant initial	Montant proposé	Montant de l'ajustement
AP00	ADMINISTRATION HOTEL DE VILLE	21 700 000 €	21 700 000 €	--
AP01	SECURITE	5 060 000 €	5 760 000 €	700 000 €
AP02	EDUCATION ET PERISCOLAIRE	123 613 000 €	148 613 000 €	25 000 000 €
AP03	SPORT ET CULTURE	20 842 000 €	20 842 000 €	--
AP04	SANTE, PETITE ENFANCE ET SENIORS	1 200 000 €	1 700 000 €	500 000 €
AP05	AMENAGEMENT	12 182 000 €	22 182 000 €	10 000 000 €
AP06	MODERNISATION ET USAGES NUMERIQUES	8 815 000 €	11 015 000 €	2 200 000 €
AP07	JEUNESSE ET VIE DES QUARTIERS	23 840 000 €	29 840 000 €	6 000 000 €
AP08	VOIRIE	13 100 000 €	13 900 000 €	800 000 €
TOTAL GENERAL DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME		230 182 000 €	275 552 000 €	45 200 000 €

• PROPOSE la ventilation des Crédits de Paiement (CP) sur la période de 2026 à 2032 suivante :

N° de l'AP	Libellé de l'autorisation de programme	Antérieur à 2026	année 2026	année 2027	année 2028	année 2029	année 2030	année 2031	année 2032	TOTAL de l'AP
AP00	Administration de l'HdV	4 698 907 €	2 201 747 €	7 964 394 €	3 666 211 €	1 800 000 €	1 200 000 €	168 742 €	- €	21 700 000 €
AP01	Sécurité	1 182 539 €	2 279 669 €	460 000 €	460 000 €	450 000 €	450 000 €	477 792 €	- €	5 760 000 €
AP02	Education et périscolaire	102 426 399 €	17 713 526 €	8 660 229 €	9 427 644 €	6 185 202 €	2 200 000 €	2 000 000 €	- €	148 613 000 €
AP03	Sport et culture	6 565 218 €	1 342 413 €	3 707 286 €	1 501 323 €	2 950 000 €	4 275 760 €	499 999 €	- €	20 842 000 €
AP04	Santé, petite enfance et seniors	729 334 €	208 917 €	161 749 €	150 000 €	150 000 €	150 000 €	150 000 €	- €	1 700 000 €
AP05	Aménagement	5 642 934 €	3 886 987 €	4 452 079 €	2 200 000 €	2 000 000 €	2 000 000 €	2 000 000 €	- €	22 182 000 €
AP06	Modernisation et usages numériques	4 591 032 €	1 221 409 €	1 200 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €	1 002 559 €	- €	11 015 000 €
AP07	Jeunesse et vie des quartiers	21 520 802 €	4 845 307 €	473 891 €	150 000 €	1 350 000 €	1 250 000 €	250 001 €	- €	29 840 000 €
AP08	Voirie	8 184 515 €	4 642 121 €	- €	- €	500 000 €	500 000 €	73 364 €	- €	13 900 000 €
	TOTAL	155 541 678 €	38 342 096 €	27 079 628 €	18 555 178 €	16 385 202 €	13 025 760 €	6 622 458 €	- €	275 552 000 €

- PRECISE que les crédits de paiement 2026 seront inscrits au sein du budget primitif 2026.
- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné à signer tout document s'y rapportant.

10) Adoption du Budget Primitif 2026

Rapporteur : Abdelaziz AMMARI

(Monsieur AMMARI présente le BP sur la base d'un powerpoint projeté en séance et annexé au présent PV).

Conformément aux articles L. 1612-1 et L1612-2 du Code général des collectivités territoriales, le budget communal doit être adopté avant le 15 avril de l'exercice auquel il s'applique, ou avant le 30 avril de l'année du renouvellement des organes délibérants.

Le budget communal est l'acte fondamental de la gestion municipale car il détermine chaque année l'ensemble des actions qui seront entreprises. Il est à la fois un acte de prévision et d'autorisation :

Acte de prévision car le budget constitue un programme financier évaluatif des recettes à encaisser et des dépenses à faire sur une année.

Acte d'autorisation car il constitue un acte juridique par lequel le maire (organe exécutif de la collectivité locale) est autorisé à engager les dépenses et le recours à l'emprunt votés par le Conseil municipal.

Le Budget Primitif 2026 soumis à l'approbation du Conseil Municipal présente les inscriptions budgétaires suivantes par chapitre. (Une note explicative est annexée au présent rapport).

Chapitre	Libellé	BP 2026
013	ATTENUATION DES CHARGES	1 115 000,00 €
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	8 378 077,00 €
73	IMPÔTS ET TAXES	18 604 846,00 €
731	FISCALITE LOCALE	60 476 969,00 €
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	38 701 836,93 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	579 363,07 €
77	PRODUITS SPECIFIQUES	30 000,00 €
042	OPERATIONS DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	123 486,00 €
	TOTAL des RECETTES de FONCTIONNEMENT	128 009 578,00 €

Chapitre	Libellé	BP 2026
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	36 506 848,22 €
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	65 800 000,00 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	7 001 235,45 €
66	CHARGES FINANCIERES	5 676 000,00 €
67	CHARGES SPECIFIQUES	245 950,00 €
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	6 560 877,33 €
042	OPERATIONS DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	6 218 667,00 €
	TOTAL des DEPENSES de FONCTIONNEMENT	128 009 578,00 €

Chapitre	Libellé	BP 2026
----------	---------	---------

10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	7 560 000,00 €
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	9 529 078,67 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	29 313 634,00 €
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	100 000,00 €
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	848 140,00 €
45	OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS	78 240,00 €
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	6 560 877,33 €
040	OPERATIONS DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	6 218 667,00 €
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	800 000,00 €
	TOTAL des RECETTES d'INVESTISSEMENT	61 008 637,00 €

Chapitre	Libellé	BP 2026
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	5 000,00 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	11 835 192,00 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	290 207,28 €
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	566 276,90 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	21 254 373,50 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	25 745 161,32 €
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES	210 700,00 €
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	100 000,00 €
45	OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS	78 240,00 €
040	OPERATIONS DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	123 486,00 €
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	800 000,00 €
	TOTAL des DEPENSES d'INVESTISSEMENT	61 008 637,00 €

Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter le projet de Budget Primitif 2026.

Après présentation du dossier, Monsieur le 1^{er} Adjoint au Maire ouvre le débat.

Robin COCHET : Merci beaucoup. Nous sommes donc appelés aujourd'hui à nous prononcer sur un budget primitif de 189 millions d'euros au total. Le budget – cela a été précisé par Monsieur l'Adjoint au Maire – est un acte fondateur. C'est l'acte politique central d'une collectivité. Il traduit concrètement les priorités, les choix de financement et les orientations fixées pour la Ville par la majorité municipale qui a été reconduite, et à Evry-Courcouronnes, où les inégalités sont fortes, ces choix budgétaires, et donc ces arbitrages, impliquent aussi des renoncements qui ont un impact direct sur la vie quotidienne des habitants.

Je pense qu'il est important de rappeler le contexte national même si cela a été fait brièvement : le budget national pour l'année 2026 prévoit plusieurs milliards d'euros en moins pour les collectivités territoriales et donc quelques millions en moins pour notre collectivité, pour la Ville d'Evry. C'est une réalité politique contre laquelle notre famille politique s'est battue nationalement et notre groupe continuera à le faire au niveau local, tant elle impacte fortement nos services et notre Ville qui est malheureusement déjà confrontée à des taux de pauvreté et de chômage bien supérieurs à la moyenne nationale.

C'est pourquoi je pense qu'il est important de le rappeler ici, et de le dire clairement : il y a une contradiction profonde et une grande hypocrisie à dénoncer des décisions nationales de coupures budgétaires pour les collectivités, comme cela est fait régulièrement par les élus de ce Conseil municipal et de cette majorité, tout en obtenant, élection après élection, le soutien de ces partis politiques, de la droite et du centre notamment, qui votent les diminutions des ressources pour notre Ville au niveau national.

Cela c'était pour le contexte national.

Ensuite, la situation est aussi difficile parce que votre budget est fortement impacté par le poids de la dette, cela a été rappelé. Concrètement, ce sont près de 17 millions d'euros chaque année (5,7 millions d'euros d'intérêts et 11,8 millions d'euros de remboursements) qui ne servent ni à ouvrir des services, ni à financer de nouveaux équipements, ni à aider les habitants mais simplement à payer vos choix passés. Pendant ce temps, la dette continue à peser lourd, avec près de 186 millions d'euros à rembourser aujourd'hui.

Cette situation, fortement contrainte, n'est pas une fatalité. Elle n'est pas due au hasard. Cette dette n'est pas tombée du ciel : c'est le résultat de vos choix politiques et c'est important, encore

une fois, de le rappeler ici, en toute transparence. Ce sont ces mêmes choix qui réduisent aujourd'hui, considérablement, les capacités d'action de la Ville : nous avons donc moins de marges de manœuvre, moins de possibilités d'agir pour les habitants.

Ensuite, j'aimerais souligner l'évolution des investissements, cela a également été mentionné.

Pour rappel, vous proposiez près de 98 millions d'euros d'investissement en 2025. Nous chutons aujourd'hui à 61 millions d'euros pour l'année 2026. Donc nous passons de 98 millions d'euros à 61 millions d'euros, soit une baisse de près de 40 % des investissements en un an. Cette évolution – je pense que c'est important de le rappeler – n'est pas neutre : elle intervient juste après une année électorale marquée par un niveau d'investissement particulièrement élevé, par de nombreuses inaugurations à quelques semaines de l'élection, parfois même alors que les bâtiments n'étaient même pas terminés... Autrement dit, ce que ce budget nous dit, c'est que l'effort d'investissement a été concentré avant l'élection municipale puis fortement réduit une fois celle-ci passée par votre réélection assurée.

Ce que nous observons ici, je ne l'invente pas, non seulement c'est démontré par les chiffres mais c'est également ce que les économistes appellent un cycle politico-budgétaire, des investissements qui sont concentrés avant les élections puis fortement réduits ensuite et cela a des conséquences très concrètes : une action publique moins cohérente, des priorités qui sont forcément biaisées et au final une gestion qui répond davantage à un calendrier électoral qu'aux besoins des habitants. C'est un signal qui nous inquiète d'autant plus que ce budget intervient juste après une campagne municipale et qu'il était donc l'opportunité concrète de traduire en actes les promesses qui ont été portées par la liste qui a été élue.

Aujourd'hui, j'ai ramené le programme qui a été distribué par votre liste dans toutes les boîtes aux lettres où vous affichez notamment, au dos, 15 priorités concrètes pour les habitants de la Ville et, sauf erreur de ma part, je ne retrouve aucune trace de ces priorités dans le budget que vous nous proposez. Je vais en citer quelques unes, je ne vais pas faire toute la liste sinon nous allons y passer un moment, mais rien sur le déploiement d'une véritable démocratie participative ou sur le développement de la votation citoyenne, rien non plus concernant les familles mono-parentales, aucun moyen dégagé, ou présenté comme tel, pour la création d'une maison des 1000 jours, rien sur la création d'une maison des associations non plus, je m'arrête là.

Si le budget est un acte fondateur comme l'a rappelé Monsieur l'Adjoint, c'est aussi la traduction concrète des priorités politiques que vous avez portées et, quand aucune de ces priorités politiques affichées pendant la campagne, présentées aux habitants, n'apparaît dans ces orientations, ni dans les crédits, c'est qu'elles ne sont tout simplement pas des priorités politiques mais uniquement des promesses de campagne. En tout cas, c'est ce que nous attendions d'un « acte fondateur », comme vous l'avez dit.

Enfin, je terminerai sans doute sur la question la plus importante de toutes : la question sociale. Le budget que vous présentez aujourd'hui nous semble en décalage avec la réalité vécue par les habitants, où des familles subissent l'explosion des charges, où des foyers observent les loyers toujours plus augmenter et où, année après année, la précarité s'installe, hélas durablement pour des raisons évidemment nationales et internationales, cela a été rappelé.

Face à tout cela, nous attendions forcément un budget et des mesures plus protectrices et plus solidaires. Nous nous sommes donc posé la question au moment de voter : ce budget est-il à la hauteur de la réalité sociale des habitants de la Ville d'Evry-Courcouronnes ? Avec les consignes de notre groupe, nous pensons que non, parce que ce budget est diminué par les contraintes nationales votées par vos alliés politiques, il est contraint par la dette de votre précédent mandat, il réduit fortement l'investissement juste après avoir profité des inaugurations pendant l'élection et il ne porte pas l'ambition sociale que la situation exige.

Pour toutes ces raisons et parce que nous aurions évidemment souhaité un autre budget et des priorités politiques bien différentes, nous voterons contre ce premier budget, contre cet « acte fondateur » comme vous l'avez dit et nous continuerons à défendre dans ce Conseil municipal une Ville plus juste, plus démocratique, plus solidaire, plus attentive à ses habitants et à ses habitantes.

Je vous remercie.

Medhy ZEGHOUF : Merci Monsieur COCHET. Je ne vais pas forcément vous répondre point par point, les habitants ont tranché eux-mêmes il y a un mois mais quand même quelques éléments de réponse : il y a l'incantation et il y a la vraie vie. Il y a l'opposition, il y a la majorité, puis il y a la responsabilité.

Il s'avère que moi aussi j'ai mon programme, notre programme, et j'ai aussi le vôtre et, c'est drôle, mais je ne vois aucun contre-budget ni aucun chiffre dedans...

Vous savez, quand on présente un budget, comme ce soir, un budget ça se vote ou ça ne se vote pas. Le débat se fait, aurait dû se faire, au mois de février au moment du débat d'orientations budgétaires. Votre représentante – qui n'est d'ailleurs pas là ce soir non plus – n'était pas là au moment du débat d'orientations budgétaires, pas plus qu'elle n'était là sur le plateau de France 3 pour débattre de ces questions-là, pas plus que dans votre programme il n'y a le moindre chiffre... Alors il y a de l'incantation ! Il y a des promesses ! Il y a de la gratuité à tous les étages ! Il y avait le Navigo gratuit, la cantine gratuite... bref, je vais faire comme vous, je ne vais pas faire tous les points.

Et puis il y a la vraie vie. Nous avons été élus en 2020 sur la base d'un programme. Vous pourriez le retrouver, j'en ai à votre disposition, je l'ai suivi tout au long du précédent mandat. Nous l'avons réalisé à 120 %. Cela, c'est notre PPI.

Nous avons un programme que nous avons proposé aux habitants et nous avons 6 ans, voire 7 ans, pour l'appliquer.

Vous nous dites que le budget aujourd'hui ne laisse rien transparaître des ambitions ou des priorités qui sont les nôtres. Encore une fois, nous n'allons pas nous-mêmes proposer un contre-budget à notre propre majorité ou à la trajectoire que nous avons initiée en 2020 !

J'en reviens au débat que nous avons présenté juste avant sur la continuité des projets qui se mènent sur plusieurs années. Concrètement, vous dites que nous avons fait une succession d'inaugurations de bâtiments juste avant les élections municipales. Le mandat a duré 6 ans. La vraie vie, au-delà de l'incantation, j'y reviens, c'est que quand vous votez une autorisation de programme, par exemple sur une école – je prends toujours l'école des Coquibus – cela ne prend pas 3 mois, ni 6 mois pour construire une école. Donc on lance les choses sur les deux premières années du mandat et, forcément, puisque l'on travaille sur 6 ans, du 1^{er} au dernier jour, on récolte le fruit à la fin du mandat.

Pardon, j'ai l'impression de balancer quelques poncifs mais ce sont des choses qui paraissent basiques : un mandat dure 6 ans, nous avons 6 ans pour appliquer notre programme, nous avons fait la démonstration, sur le précédent mandat, que nous pouvions appliquer 100 % de notre programme, croyez bien – et les électeurs en jugeront aux prochaines élections et nous sanctionneront si ce n'est pas le cas, mais cela n'a pas été le cas il y a un mois – que nous mettrons en œuvre notre programme.

Sur la dette enfin : vous ne siégiez pas au Conseil municipal au précédent mandat mais nous avons toujours assumé notre politique d'investissement. On ne peut pas nous reprocher de ne pas avoir assumé ! Nous avons assumé parce que nous souhaitons, sur le précédent mandat, accélérer sur les investissements pour remettre à niveau un certain nombre d'équipements publics de cette Ville nouvelle. Oui je sais, vous êtes récent sur la Ville, vous la connaissez assez peu mais cette Ville a une histoire récente qui fait qu'au bout de 50 ans, quand tout a été construit en même temps, il était nécessaire que nous mettions un coup d'accélérateur sur le précédent mandat. Nous l'avons assumé publiquement, évidemment ici en Conseil municipal puisqu'un an après notre élection, nous sommes allés devant les habitants – ce n'est quand même pas facile – en assumant à l'époque une augmentation de la taxe foncière pour pouvoir financer ce programme. Nous l'avons assumé ? Cela vous ne pouvez pas nous le reprocher.

Nous avons assumé sur le précédent mandat de mettre un coup d'accélérateur sur les

investissements donc, forcément, par nature, d'avoir une augmentation de la dette, et nous avons assumé, dans notre programme – prenez les deux dernières pages – que nous continuerions à investir sur ce mandat mais à une échelle moindre que sur le précédent mandat que donc, par nature, nous arriverons à une stabilisation de la dette et, dans le courant de ce mandat - vous le verrez et nous aurons ce débat chaque année en Conseil municipal – la dette baissera tout au long du mandat parce que nous allons continuer à investir mais dans des proportions moindres, également pour tenir compte – et votre groupe, enfin vos représentants, l'ont suffisamment dit ici en Conseil municipal - du rapport de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) – là aussi nous avons assumé – et de la principale remarque que formulait la CRC sur « un programme d'investissement ambitieux qui pourrait être trop ambitieux à l'avenir ».

Nous l'avons assumé, nous l'avons voté et aujourd'hui – et les années à venir, nous aurons ce débat à chaque vote du budget primitif - ce budget est la simple transcription de tout ce que nous avons toujours dit aux habitants, en toute transparence, car contrairement à vous, nous ne sommes pas allés dans cette campagne en promettant monts et merveilles.

Moi, encore une fois, j'attends toujours votre contre-budget parce que vous faites une intervention mais où est votre contre-budget ? Comment comptiez-vous financer votre gratuité à tous les étages ? Nous ne le savons toujours pas !

La responsabilité aujourd'hui, à la place qui est la nôtre, c'est de faire des promesses que nous sommes en capacité de tenir. Je crois que nous, dans cette campagne municipale - les habitants ont tranché - nous n'y sommes pas allés la fleur au fusil, en promettant monts et merveilles, nous avons tenu, je crois, un discours responsable sur l'état de notre pays, sur l'état de nos finances publiques au niveau national et local et encore une fois, nous assumons tout ce que nous avons dit et tout ce que nous avons fait dans le précédent mandat et croyez bien que nous ferons la même chose sur ce mandat.

Robin COCHET demande la parole.

Medhy ZEGHOUF : Vous êtes déjà intervenu sur le sujet, désolé.

Medhy ZEGHOUF donne la parole à Julien MONIER.

Robin COCHET : Monsieur MONIER a le droit de répondre mais pas moi ?

Medhy ZEGHOUF : Nous verrons après, Monsieur MONIER d'abord.

Julien MONIER : Bonsoir. *Se tournant vers Robin COCHET* : C'est un débat donc nous pourrions faire durer.

Je pense que nous aurons l'occasion de discuter, même en préalable, comme sur la délibération suivante, de pas mal d'éléments de ce budget primitif 2026.

Pour commencer, nous remercions bien sûr les services qui se sont appliqués à nous fournir des notes ainsi qu'un dossier M57 - la norme comptable - complet, qui nous permet d'avoir une lecture d'ensemble de ce budget même si nous avons dû faire l'effort, puisque toutes les données comparatives ne sont pas disponibles, d'aller chercher dans les budgets précédents par nous-mêmes. C'est fastidieux, c'est long mais nous l'avons fait puisque nous prenons, vous vous en doutez, nos responsabilités dans la vie de cette commune.

Nous avons étudié de près ce budget dans la lignée des exercices précédents et nous avons, avec ma collègue Madame THOMAS, plusieurs questions et interrogations pour commencer.

En effet, vous avez parlé, en guise d'introduction, Monsieur l'Adjoint aux Finances et Monsieur le premier Adjoint, vous avez utilisé le mot « continuité ». Pour commencer très simplement, ce n'est pas du tout la même lecture que nous avons de ce budget.

Nous constatons qu'il y a, ce jour, le choix d'une véritable cure d'austérité pour la Ville avec des conséquences qui sont concrètes pour les familles et les foyers de toute notre Ville. Cela se

retrouve, notamment et en particulier, dans la section des recettes de fonctionnement.

Ce sera donc notre première partie de questions : il est inscrit dans ce budget une augmentation de 11,2 % de la partie des redevances des services et des domaines, c'est à dire tout ce qui est facturé par la Ville, en grande majorité à ses usagers. Ils atteignent cette année 8,4 millions, donc 11% d'augmentation. Cela contient pour plus de la moitié les recettes – ce qui est un sujet très important à nos yeux – des prestations municipales qui comptent pour 4,7 millions. Ce sont les prestations municipales facturées aux habitants.

Nous sommes assez choqués de constater qu'elles augmentent de 567 000 € par rapport à 2025 et qu'il est écrit noir sur blanc dans ce rapport qu'il est visé « une tarification adaptée pour pérenniser la stabilité financière de la collectivité », étant entendu, lorsqu'on lit entre les lignes de ce qui est écrit dans ce rapport, qu'il avait été fait un choix de ne pas toucher aux prix facturés aux familles pour les prestations sociales notamment. Nous sommes aujourd'hui alarmés de lire cela. Nous comprenons que vous vous apprêtez à augmenter les tarifs municipaux pour les usagers et les habitants.

Nos questions vont être très simples et très claires et nous voulons ce soir des réponses : qu'en est-il exactement ? Quelles prestations et quelles augmentations pour les familles ? 567 000 € pris dans les poches des ménages d'Evry, cela pose de graves questions.

A quelle hauteur le budget exsangue des familles majoritaires de notre Ville qui sont de classe populaire et de classe moyenne va-t-il être touché ? Précisez-nous quelles prestations municipales vont être touchées ? En matière de culture, en matière d'enfance, de périscolaire, les cantines, le portage à domicile, les séjours découverte ou les séjours été ?

Il est aussi question, dans ces recettes, du funéraire. Pouvez-vous nous en dire plus ? A quel niveau ? C'est à dire, très concrètement, est-ce que ce seront des augmentations de 10 %, de 20 %, de 30 %, de plus ? Nous voulons les estimations précises ce soir.

Je m'arrêterai juste sur un dernier point qui est pour nous aussi très symbolique - et je vous laisserai bien sûr, si vous le voulez, continuer la discussion parce que nous aimerions des premières réponses - : il y a, selon nous, un gros sujet au niveau des subventions qui sont données au CCAS, c'est à dire les aides sociales, qui concernent malheureusement beaucoup d'habitants de notre ville. Nous découvrons dans ce budget que 100 000 € de moins seront versés au CCAS, qui était à 2 200 000 € l'an dernier. Nous constatons malheureusement, au contraire, que la précarité est grandissante pour nos concitoyens et donc nous ne comprenons pas, à part une cure d'austérité grave, donc nous voulons ce soir des explications et surtout des réponses concrètes.

Enfin, j'ai des questions aussi sur les recettes des radars et des stationnements : comment expliquer autrement que par une contribution exceptionnelle aux automobilistes le fait que ces recettes soient multipliées par trois, une partie en recettes d'investissement et une partie dans les recettes de fonctionnement.

Je vous remercie pour vos éclaircissements concernant ces points qui sont essentiels et vont impacter directement la vie de nos familles et leur budget. Merci.

Medhy ZEGHOUF : Merci. Dans l'ordre, Lucas (*MESLIN*) sur le CCAS puisque c'était la dernière question puis Abdel (*AMMARI*).

Lucas MESLIN : Je commence donc. Concernant le CCAS : d'abord le budget du CCAS sera voté lors du prochain Conseil d'Administration du CCAS qui aura lieu dans deux semaines à peine.

Il n'est pas question d'un budget à la baisse, même les aides facultatives - parce que c'est de cela dont il s'agit - les fameuses aides facultatives que le CCAS est en mesure d'attribuer aux personnes qui sont suivies par les travailleurs sociaux de la ville : il n'est pas question de les diminuer.

En fait, le montant a été réajusté par rapport aux sommes qui ont été versées lors du précédent

exercice. Donc nous sommes toujours au-dessus du montant des sommes qui ont été attribuées lors de l'exercice 2025. Je n'ai pas forcément les chiffres en tête, mais je peux vous le garantir, nous sommes sur un budget qui est quand même sacralisé, pour ce qui est du CCAS, parce que nous sommes bien conscients que nous sommes face à des difficultés de paupérisation de la société, multifactorielles, donc nous avons à la fois les dispositifs d'aides facultatives et, en même temps, le financement de tous les travailleurs sociaux qui œuvrent au quotidien en lien avec les associations. Je peux vous assurer – je n'ai pas forcément les chiffres sous les yeux – que le budget ne sera pas en baisse, bien au contraire.

Medhy ZEGHOUF : Oui et tout sera rétabli au moment du vote du budget dont tu parlais tout à l'heure.

Abdelaziz AMMARI : Nous n'allons pas avoir de débat dogmatique ici : cure d'austérité, pas de cure d'austérité... Non, il n'y a pas de cure d'austérité - vous le verrez dans la prochaine délibération par ailleurs - parce que nous maintenons, conformément à nos engagements, les taux de fiscalité à zéro, sans augmentation de notre côté, c'est une chose.

Sur la question de la tarification - je ne sais pas où vous avez vu cela, mais passons, ce n'est pas grave.

J'aimerais tout de même vous donner une petite précision, c'est mon rôle finalement parce que je suis l'Adjoint aux Finances, il ne vous aura pas échappé qu'à Evry-Courcouronnes, bien que nous jouions un rôle notamment d'amortisseur social au quotidien pour les habitantes et les habitants, nous ne sommes pas tout seuls dans le monde. Il y a des choses que nous subissons de plein fouet, au quotidien. Pour celles et ceux qui vont à la pompe régulièrement, depuis quelques mois, quand on voit ce que cela produit, regardez le kilo de pommes, à combien il était il y a encore quelques mois et à combien il est aujourd'hui...

Donc sur la question de la tarification aux habitants, nous restons sur quelque chose de soutenu, conformément à nos engagements. Je vous le disais sur la question de la fiscalité. Le repas de cantine à 1 €, il faut que vous vous rendiez compte de ce que cela représente pour la collectivité : là où nous payions 11 €, nous sommes passés à 13 € et nous sommes à 15 € aujourd'hui le coût du repas, 15 € pour quelque chose que nous continuons à facturer 1 €. Donc je ne vois pas à quel endroit vous estimez que nous ne sommes là pour faire du gras par rapport à celles et ceux qui sont les plus fragiles. Donc nous maintiendrons le cap, nous resterons dans cet état d'esprit.

J'entendais tout à l'heure la dette, la dette, la dette... C'est bien parce que nous investissons que nous avons de la dette ! C'est parce que nous investissons que nous avons de la dette, nous pouvons nous le dire très tranquillement ici, je ne vais pas reprendre les propos de Medhy ZEGHOUF sur le sujet.

Vous appelez cela cure d'austérité, nous, nous maintenons le cap, nous tenons bon, nous ne touchons pas à la tarification, nous ne touchons pas à la fiscalité, nous tenons le cap, nous tenons bon. Ce sera exactement la même chose sur le budget du CCAS. Voilà pour ma part les points que je voulais préciser.

Medhy ZEGHOUF : Et peut-être en complément sur les aspects tarification : nous le voyons autour de nous, il n'y a pas de solution miracle. Nous votons notre budget assez tôt, d'autres communes vont le faire dans les prochains jours, je vous invite à regarder dans les communes qui ont déjà voté leur budget ou celles qui s'apprêtent à le faire, de gauche comme de droite, ce qu'est une réelle cure d'austérité, ce qu'est une augmentation massive des impôts, massive ! Comme le disait Abdel, il n'y aura pas d'augmentation des impôts comme nous nous y sommes engagés devant les électeurs il y a un mois.

Il y a aussi un principe de réalité comme l'a rappelé Abdel. Il y a deux constats : les dotations de l'État baissent et les charges, de manière générale, explosent, par des facteurs endogènes mais surtout exogènes qui ont été rappelés, la guerre, on a parlé tout à l'heure de l'énergie... Nous avons tout de même eu un mandat durant lequel nous avons été confrontés à de multiples soubresauts qui ont fait exploser les charges.

Nous avons pris un seul exemple, celui de la cantine qui est facturée 1 € pour le quotient familial le plus bas, mais qui coûtait à la Ville 11 € et quelques en 2019 et plus de 15 € aujourd'hui ! Et la tarification n'a pas bougé parce que nous avons fait le choix dans le précédent mandat, tenant compte des facteurs que je viens de rappeler, de ne pas bouger la tarification. Des communes sont en train de faire le choix d'appliquer 30, 40, 50 % aux tarifs ! C'est un choix que nous avons refusé de faire.

Se donner juste la possibilité de regarder dans le mandat comment on peut avoir une tarification peut-être plus juste dans le quotient familial, tel qu'il existe aujourd'hui, oui ce sont des questions que nous allons devoir nous poser et qui sont devant nous. Pas pour opérer un rattrapage en termes de tarification. Nous n'en sommes pas à dire « Nous allons rattraper, puisqu'on a pris 4 € sur le repas de la cantine on va mettre 4 € aux familles ».

Avec une baisse des dotations de l'État et des charges qui augmentent, il n'y a pas de miracle pour voter un budget à l'équilibre comme nous y sommes obligés.

Il y a trois solutions :

- Augmentation des recettes : hausse des impôts ;
- Baisse des dépenses : des services en moins pour la population. Je crois que personne ici ne le souhaite, nous les premiers.
- Augmentation massive de la dette.

Il y a trois solutions. Vous n'en proposez absolument aucune.

Donc nous, dans le rôle responsable qui est le nôtre, nous essayons d'aller chercher des marges de manœuvre. Nous essayons d'aller optimiser un certain nombre de dépenses tout en conservant ce qui fait le cœur de notre programme et de nos engagements vis à vis des habitants :

1 - Maintenir un haut niveau de services publics de proximité. Nous ne supprimons aucun service public de proximité, nous essayons de les renforcer.

2 - Parce que, vous l'avez dit vous-même, dans une ville avec une population fragile, qui se paupérise de plus en plus et des familles qui -sous le mandat précédent et je pense que cela sera encore le cas sur ce mandat-là - vont avoir de plus en plus recours aux services publics. Le nombre d'enfants supplémentaires que nous servons par exemple dans les cantines, entre 2020 et aujourd'hui, c'est plus 10 %.

Donc quand vous prenez – je l'ai noté – les 567 000 € de recettes supplémentaires que vous attribuez à une augmentation des tarifs, mais ce n'est pas que cela, ce n'est pas l'augmentation des tarifs, c'est d'abord un recours plus important à ces services municipaux. Donc forcément plus de recettes puisque plus d'enfants qui mangent à la cantine ou qui vont au centre de loisirs, ou qui partent en séjour d'été parce que, par exemple, que ce soit les séjours d'été ou les classes transplantées – les classes à l'école - nous avons augmenté le nombre de places tout au long du mandat, donc plus d'enfants partent – je crois que nous sommes tous d'accord pour dire que c'est une bonne chose - donc forcément ce sont des recettes supplémentaires. Voilà, il ne faut pas tout mélanger.

Il n'y a donc que trois solutions dont personne ne veut. Nous avons fait le choix de ne pas augmenter les impôts, de stabiliser la dette et de ne pas continuer à la creuser, plutôt de la diminuer sur ce mandat : nous cherchons des pistes d'optimisation tout en préservant le cœur de nos missions. Et – c'est d'ailleurs dans le rapport – nous proposons de réduire la densification, par exemple, des illuminations de Noël, nous préférons faire ce choix qu'un choix qui va avoir un impact social plus important. Il y aura moins d'éclairages à Noël notamment sur le Centre-Ville et sur la Place des Droits de l'Homme dès cette année, c'est un choix.

Quand nous cherchons à optimiser le nettoyage dans les quartiers, ce n'est pas moins de nettoyage dans les quartiers ! Nous sommes tous d'accord pour dire qu'il faut maintenir – et cela a été dit tout à l'heure sur un certain nombre de points, sur les dépôts sauvages, tout cela, il y a du mieux, mais nous savons, nous sommes tous conscients - nous vivons tous dans des quartiers différents dans cette ville ou à peu près – que c'est un enjeu majeur pour la Ville.

Encore une fois, nous cherchons des pistes d'optimisation parce qu'il n'y a pas de solution miracle,

mais nous essayons de préserver ce qui fait le cœur de notre mission sociale, cela a été dit sur le CCAS, cela a été dit sur tous les services publics que nous maintenons.

Donc pardon, je ne vais pas avoir un débat sémantique avec vous, mais parler de cure d'austérité... Honnêtement... Regardez tous les débats qu'il va y avoir dans toutes les collectivités dans les prochains jours et toutes les décisions qui vont être prises... Je crois ici que nous pouvons être fiers de ce que nous présentons aux habitants.

Robin COCHET : Juste pour vous répondre, suite à la longue réponse que vous m'avez faite tout à l'heure : si vous voulez, nous pouvons continuer pendant 6 ans à prolonger la campagne municipale mais je pense que nous risquons de fatiguer les gens qui nous écoutent... Ou alors, nous pouvons partir de l'existant : vous avez été élus, nous siégeons dans l'opposition et si nous actons ces résultats, nous analysons ce que vous présentez, donc le budget actuel.

Moi j'ai soulevé une question très précise : est-ce que cet acte fondateur – ce n'est pas moi qui le dis, c'est Monsieur l'Adjoint aux Finances – ce premier budget, vous me confirmez qu'aucune des 15 priorités de votre programme n'y figure et pourquoi ? Je ne suis pas sûr que toutes nécessitent des millions d'euros, soient très dépensières. Mais cet acte fondateur, me semble-t-il, devrait respecter les priorités politiques sur lesquelles vous avez été élus.

Medhy ZEGHOUF : Pardon Monsieur COCHET de ne pas avoir encore fait voter les habitants au cours d'une votation dans le mois qui vient de se dérouler, désolé... Mais encore une fois, nous avons 6 ans pour appliquer notre programme et croyez bien, comme je l'ai dit tout à l'heure, que nous l'avons appliqué sur le précédent mandat et qu'encore une fois, ne vous en déplaise, les habitants ont voté pour nous reconduire très massivement, et qu'ils jugeront, à la fin du mandat et croyez bien que nous aurons appliqué 100 % des 15 propositions, qui ne sont que 15 propositions structurantes mais il y en a beaucoup plus dans le programme sur ce mandat. Ne vous inquiétez pas pour Evry-Courcouronnes et pour la majorité municipale.

Robin COCHET : Mais aucune pour la première année ? C'est cela ma question.

Medhy ZEGHOUF : Attendez... Moi je veux bien proposer au Conseil municipal en sachant que personne n'est dupe... Nous avons expliqué très clairement, en introduction de la présentation du budget, que nous sommes sur un budget de transition. Vous savez très bien que quand il n'y a pas de changement de majorité municipale, et c'est bien la raison pour laquelle nous sommes en capacité de proposer un budget le 16 avril, que nous avons travaillé en chambre, jusqu'à la fin du mandat, que nous avons travaillé un budget sans attendre les 15 jours qui viennent de se passer pour construire notre budget. On peut faire semblant mais ce n'est pas vrai.

Donc de là à laisser penser que parce que nous avons été reconduits et que nous poursuivons la dynamique qui est la nôtre - et qui, encore une fois, a été validée par les habitants - vous laisseriez entendre que nous n'avons pas vocation à appliquer vraiment notre programme avec force, ambition, etc, parce que, dès le premier Conseil municipal, nous ne proposons pas une votation la semaine prochaine, la reconstruction du Centre Commercial de Thorigny, l'ouverture d'une Maison des 1000 premiers jours en un mois... Pardon mais personne n'est dupe. Merci Monsieur COCHET.

Océa THOMAS : Rebonjour à tous. Je vais poursuivre sur ce débat avec une autre série de questions pour faire suite à Julien MONIER. Cela tombe bien puisque vous avez déjà abordé plusieurs thématiques sur lesquelles je voulais vous demander des éclaircissements :

Quand on parle du fonctionnement, vous parlez des impôts qui n'augmentent pas, ce dont nous nous réjouissons pour les familles. En revanche, j'ai une petite question parce que je ne comprends pas tout à fait comment il se fait que nos recettes augmentent si peu du côté des impôts alors que - vous le citez dans le rapport du budget que vous nous avez présenté - nous avons des résidences qui ont été livrées, donc a priori nous avons de nouveaux habitants qui vont payer des impôts et que – alors cela, ce n'est pas la décision de la Commune – nous avons une revalorisation des bases annuelles, décidée nationalement. Donc entre l'augmentation du nombre de foyers sur la Commune suite aux nouveaux habitants, avec les nouvelles résidences, le fait que nous ayons une revalorisation des bases, même si elle est très légère (de 0,8 %), je ne comprends

pas comment il se fait que nous ayons une si faible augmentation entre l'année passée et cette année sur les impôts dans la partie fonctionnement. J'aimerais bien que l'on m'explique cela.

Sur la partie des dépenses, vous avez parlé des optimisations, cela tombe bien, je voulais vous poser des questions dessus. Qu'en est-il ?

Vous avez parlé des éclairages, très bien, j'ai eu ma réponse. En revanche, sur les tournées de nettoyage des espaces publics, des locaux administratifs, sur l'entretien des espaces verts, qu'est ce que ça veut dire concrètement pour nous qui circulons dans la ville ? Est-ce que cela veut dire qu'avant nous faisons des dépenses inutiles, que nous les avons constatées, c'est bien, et que nous les supprimons ou est-ce que cela veut dire qu'aujourd'hui nous allons retirer de l'entretien dans nos espaces publics ? Je ne comprends pas bien.

J'ai vu aussi qu'il y avait une partie sur la réduction des impressions de la Quinzaine mais ce n'est pas la partie majoritaire, donc si vous souhaitez ne pas y répondre en priorité, je préférerais avoir une réponse sur nos espaces publics et sur les locaux administratifs.

Enfin, dernier point, du côté investissement cette fois : dans votre réponse à Monsieur COCHET, vous avez dit « cela ne prend pas 3 mois de construire une école ». Justement, nous aimerions avoir des informations sur les investissements et notamment sur les acquisitions foncières qui s'élèvent à 2, 5 millions d'euros si je ne m'abuse. Quelles sont ces acquisitions ? Comment nous – puisque vous êtes en responsabilité, c'est bien, mais nous avons aussi une responsabilité pour voter d'avoir l'ensemble des éléments – évaluer la pertinence de ces acquisitions ? Quelles sont-elles ? Nous ne savons pas desquelles il s'agit. Nous n'allons pas revenir sur le débat précédent sur les PPI mais cela nous pose des questions aussi, car s'il y a des travaux derrière ces acquisitions pour les années à venir, nous ne sommes pas au courant. Donc c'est difficile pour nous d'avoir une lecture de l'ensemble des investissements pour 2026 et pour les années suivantes évidemment, notamment au regard de ces acquisitions foncières pour lesquelles nous avons un montant et pas particulièrement de détails. Merci.

Medhy ZEGHOUF : Sur les acquisitions foncières, en tout cas sur le montant que vous évoquez, je vais vous répondre très directement : la grande partie, c'est le Centre commercial de Thorigny, à Courcouronnes Centre, celui qui a brûlé.

Sur les fréquences de nettoyage, l'idée est évidemment d'optimiser les fréquences principalement dans les bureaux administratifs, par exemple l'Hôtel de Ville. Sur les espaces verts, nous avons eu la 4^e fleur donc nous allons essayer encore une fois de préserver le cœur de tout cela mais c'est par exemple essayer d'espacer une tonte dans l'année, étant entendu que, comme le disait Monsieur AMMARI tout à l'heure, nous nous adaptons. Une année où il y a beaucoup de pluie, nous savons que nous devons faire une tonte supplémentaire et qu'une tonte, cela coûte x dizaines de milliers d'euros. Je crois que nous sommes à près de 100 000 € pour une tonte, Anne ? *(se tourne vers Anne PETUREAU, Directrice Générale des Services)*. 50 000 € ? Ah, je suis un peu de Marseille... Donc nous savons que nous devons nous adapter. Nous essayons juste d'optimiser sur ces aspects-là, encore une fois, sans renier le cœur même de l'ensemble de ces missions que nous allons continuer à assurer.

(se tourne vers Abdelaziz AMMARI) Abdel, tu voulais compléter je crois sur la revalorisation de la recette des impôts ? Mais enfin typiquement, quand on construit de nouveaux logements, on en démolit aussi autant, donc en fait, le temps que les familles s'installent... Par exemple, si l'on prend la ZAC Horizon autour de la nouvelle école Manouchian – c'est pour cela d'ailleurs que la nouvelle école n'est pas encore ouverte - la livraison des programmes, même si les bâtiments paraissent là, se fait progressivement sur X années. Toutes les familles n'ont pas encore intégré alors que les logements d'avant, plusieurs centaines, ont déjà été détruits. Donc en fait cela prend plusieurs années pour voir l'arrivée des nouveaux habitants par rapport aux destructions. Abdel, je te laisse compléter sur le fond.

Abdelaziz AMMARI : Je ne reviendrai pas sur la question de l'acquisition foncière de Thorigny, la question des démolitions, non nous ne sommes pas dans de la dépense inutile. Typiquement, Medhy ZEGHOUF le disait à l'instant, nous cherchons aussi des sources d'économies. Alors, oui, effectivement, on peut considérer que ce que nous faisons n'est pas bien, mais nous demandons,

au lieu d'avoir 3 passages comme nous pouvions avoir sur certains bâtiments administratifs, de n'en avoir que 2, parce qu'il n'y a pas forcément nécessité d'avoir un passage régulier. C'est ce qui nous permet de tenir la dépense au maximum.

Après, encore une fois, nous ne sommes pas tout seuls dans ce monde et en France. Nous avons à subir des choses. Nous sommes sur un budget primitif, Medhy ZEGHOUF le disait tout à l'heure, nous ne sommes pas garants du temps qu'il va faire demain. Donc là nous ne prévoyons au BP que 3 tontes parce que nous verrouillons, nous serrons, nous demandons à nos services de faire un effort. Si nous prenons la pluie comme nous l'avons prise certains étés, ce ne sera pas 3 tontes mais 4, voire 5. Ce sont des choses que nous ne pouvons pas anticiper.

De même, typiquement, nous ne pouvons pas anticiper quand le gouvernement décide – et c'est tant mieux - du dégel de point d'indice pour les fonctionnaires – et encore une fois c'est tant mieux, moi je suis ravi qu'on revalorise leur pouvoir d'achat – ce sont des éléments que les collectivités ne peuvent absolument pas anticiper et nous nous retrouvons parfois, sur des villes comme la nôtre, à assurer une dépense que nous ne pouvons pas anticiper et qui s'élève à 2,5 millions, voire 3 millions d'euros. On ne peut ni le deviner, ni l'anticiper.

Donc nous sommes sur un BP, encore une fois, sur lequel on ne touche pas la tarification, on ne touche pas à la fiscalité, cela va être l'objet de la prochaine délibération. Non nous ne sommes pas dans une cure d'austérité et l'idée n'est pas « moins de services ». Nous continuerons à jouer ce rôle d'amortisseur social d'une ville qui protège, justement en ayant cette logique dans laquelle nous sommes : anticiper un maximum – malheureusement nous ne pouvons pas tout anticiper – et, vous le verrez comme nous, au gré de la vie, au gré du temps, si nous avons de bonnes nouvelles ce sera tant mieux et ce sera encore plus de choses pour les évrécourcournaises et évrécourcournais. Pour le reste, nous continuerons à absorber, à assurer et à assumer pour éviter que cela se répercute sur nos populations.

Medhy ZEGHOUF : Merci Monsieur AMMARI. Nous allons avoir – nous sommes tous d'accord là-dessus – un débat majeur l'année prochaine avec l'élection présidentielle et nous voyons bien que les résultats, en fonction de ce qui en sortira, nous demanderont à nous, Ville, et à plus forte raison nous, Ville d'Evry-Courcouronnes, ville populaire, de jouer probablement un rôle d'amortisseur encore plus important qu'aujourd'hui.

C'est pour cela que je rejoins Madame THOMAS sur ce qu'elle disait tout à l'heure sur le côté frustrant de l'exercice d'un budget primitif, parce que nous arrivons devant vous à date, mi-avril, nous sommes censés prévoir un budget pour un an alors que nous sommes dans un contexte d'incertitude ces dernières années, que nous n'avons pas connu depuis 30 ou 40 ans dans ce pays. Regardez dans le rétroviseur, le mandat précédent, tout ce que nous avons pu vivre et que nous avons dû amortir, que nous avons dû gérer, nous avons dû nous adapter, y compris dans la transcription budgétaire, alors que tout cela n'était pas prévu.

Donc je vous rejoins sur le côté frustrant de l'exercice du budget primitif, c'est bien pour cela qu'il existe des décisions modificatives, des budgets supplémentaires, et nous reviendrons sur des débats budgétaires tout au long de l'année dans ce Conseil municipal parce que nous aurons vocation, en permanence, à adapter le budget primitif que nous allons voter ce soir, au gré de ce qui nous tombera sur la tête et, encore une fois, nous, en bout de chaîne, parce que nous sommes la collectivité la plus proche des habitants, nous devons, de toutes manières, répondre présent.

Préserver l'avenir c'est aussi préserver nos capacités futures et donc nous proposons aujourd'hui un budget primitif responsable, équilibré évidemment, qui nous permet de consolider le principal et de pouvoir garantir demain, quoiqu'il puisse se passer, que notre Ville répondra présent pour ses habitants.

Je vous propose, si vous en êtes d'accord, de passer au vote.

Julien MONIER : Une explication de vote ? Toutes les réponses ont été données ?

Medhy ZEGHOUF : Oui, allez-y, si vous voulez faire une explication de vote, vous avez le droit.

Julien MONIER : Je vais du coup faire une explication de vote : pour commencer, nous n'avons pas eu suffisamment de réponses ce soir. Nous vous avons demandé, très clairement, sur les recettes supplémentaires, très importantes, sur les prestations municipales, la culture, les redevances à caractère sportif, les redevances à caractère de loisirs, le social, le périscolaire et l'enseignement, quelles vont être – si elles ont lieu - les augmentations.

J'entends ce soir « on ne touche pas à la tarification » d'après Monsieur l'Adjoint aux Finances et, en même temps, je constate très simplement, pas dans le rapport budgétaire mais dans la matrice M57 en-dessous – parce qu'il faut aller regarder dans le détail pour bien avoir certains chiffres – que nous avons une multiplication par 13 des redevances funéraires, de 4 500 à 59 000, les redevances de services à caractère culturel sont multipliées par 3,5, on passe de 24 000 à 81 000. Je ne vais pas toutes les faire mais les redevances de services à caractère de loisirs passent de 806 000 à 943 000, ce qui fait plus de 16% d'augmentation et, celle qui est la plus importante, ce sont les redevances à caractère périscolaire et enseignement qui étaient l'an dernier de 2 100 000 et qui passent à 2 700 000, c'est à dire plus de 25 % d'augmentation.

Est-ce que ce soir, soit vous assumez et vous nous dites précisément quelles vont être les augmentations qui concernent les familles, ou comment nous faire entendre que cela ne serait que le fruit de plus de personnes qui participent : x 13 pour le funéraire, + 25 % pour les services culturels.

Si nous pouvons avoir plus de réponses, je suis prêt à les entendre, parce que là nous n'avons pas les réponses. A quoi vont s'attendre nos familles, nos personnes âgées qui ont le portage à domicile, etc ? Avez-vous une réponse supplémentaire ou pas du tout ? Allez-y.

Medhy ZEGHOUF : Merci de me donner la parole, c'est gentil... Vous deviez faire une explication de vote, je vous laisse la faire ou pas ?

Julien MONIER : Ma question est : Est-ce que pour les questions très précises et très importantes vous avez d'autres réponses ou est-ce que nous nous arrêtons là ?

Medhy ZEGHOUF : Monsieur MONIER, vous allez prendre l'habitude de voir comment fonctionne un Conseil municipal et franchement, je ne vous jette pas la pierre en disant cela.

Il y a une commission préparatoire au Conseil municipal – je ne vous jette pas la pierre, je sais pourquoi vous n'étiez pas là – et toutes ces questions, ligne par ligne, point par point, c'est la vocation de la commission municipale. Il y aura d'autres points budgétaires et il y aura une commission municipale avant chaque Conseil municipal, vous serez libre d'y poser toutes les questions, donc nous n'allons pas forcément entrer dans le détail de chaque ligne aujourd'hui.

Je prends un seul exemple : vous parliez de la redevance funéraire. Evidemment que ce n'est pas nous qui décidons s'il y a plus de morts ou moins de morts sur la Ville. En l'occurrence c'est une délégation de service public (DSP), qui va être renégociée et donc, c'est la redevance projetée de la future DSP, avec les offres que nous avons eues, qui est inscrite au budget. C'est juste la transcription technique et comptable d'une délégation de service public.

Nous sommes tout à fait aptes et volontaires pour vous transmettre les réponses techniques à chaque point que vous souhaiteriez soumettre.

Julien MONIER : Merci. Je vais terminer l'explication de vote. Nous allons vous expliquer simplement pourquoi, en quelques mots, vous l'avez compris, nous allons voter contre ce budget : d'après les mots de Monsieur l'Adjoint aux Finances, ce n'est pas un budget d'austérité. Je vous le dis : c'est tout l'inverse. Donc nous avons l'impression, qui est confirmée ce soir, que vous allez faire payer aux plus fragiles, c'est à dire aux familles, aux enfants qui pratiquent des activités culturelles, je pense à l'Ecole des Arts - c'est le samedi matin, ce ne sont pas des centaines d'enfants mais plusieurs dizaines qui font l'Ecole des Arts - au tarif du quotient familial : demain, nous ne pouvons pas dire de combien cela va augmenter. Nous savons juste que les redevances culturelles, dans leur ensemble, vont être multipliées par 3,5. Est-ce que cela va être pour les enfants de l'Ecole des Arts ? Nous ne savons pas.

C'est un très gros problème, Monsieur ZEGHOUF, de ne pas répondre de manière transparente, parce que pour nous la priorité est la transparence vis à vis des habitants, c'est pour cela que nous vous avons soumis des questionnements clairs, qui ne sont pas des questionnements farfelus, c'est à dire concrètement, un habitant d'Evry-Courcouronnes qui a des enfants, combien cela va-t-il lui coûter en plus ? Le centre de loisirs qui lui coûte 10 €, est-ce qu'en septembre cela lui coûtera 10 €, ou 11, ou 12, ou 13, ou 14 ? On ne sait pas. Si pour vous ce n'est pas un problème, pour nous, ça l'est. De combien nos habitants vont être ponctionnés ? Je rappelle le chiffre, plus de 500 000 € pris en 2026, en plus, directement chez les usagers, dans une période de tension.

Et je finis juste, pour répondre à Monsieur MESLIN : pas de budget à la baisse pour le CCAS ? Avez-vous lu le même document budgétaire que moi ? On passe de 2 200 000 € de subvention au CCAS en 2025 à 2 100 000 €. Ce n'est pas 100 000 € de différence ? Alors j'entends bien que les sommes sont réajustées, que le budget est sacralisé, mais en l'occurrence, il est concrètement à la baisse.

Donc, pour ne pas monopoliser la parole toute la soirée, ce n'est pas le but ce soir, nous avons entendu dans votre argumentaire que vous n'avez pas attendu 15 jours après l'élection pour faire un budget, qu'il était préparé à l'avance. Je vais peut-être pour une fois rejoindre mon collègue du groupe à côté, en disant que moi non plus, je n'ai pas lu, dans votre programme, le fait que vous alliez ponctionner directement les familles et prendre dans le portefeuille des habitants, et vous l'assumez dans cette délibération ! Ne faites pas « non » Monsieur ZEGHOUF, vous l'assumez ! Après - le problème c'est que je n'ai pas le document sur papier - il est bien marqué suite au fait que pour l'inflation nous avons maintenu les mêmes prix, aujourd'hui nous lâchons les vannes mais c'est dit de manière euh... à côté, mais les chiffres ne trompent pas.

Cette explication de vote va être très simple : je crois que ce soir nous pouvons tous et toutes enterrer le fameux discours sur lequel vous vous présentez. Je retiens les mots plusieurs fois cités par Monsieur le Maire : « nous sommes et de gauche et du centre et de droite ». C'est très simple, ce soir c'est un budget de droite, nous sommes bien au centre des réalités, l'austérité, vous faites payer aux familles les mauvais choix.

Je vous signale quand même deux ou trois petites choses, puisque nous sommes à deux doigts de nous demander si ce budget n'est pas insincère. Nous avons posé la question sur la fiscalité : les bases nationales augmentent de 0,8 %. Trois programmes sont cités en plus, c'est à dire qu'il y a plus de gens, qui vont payer des impôts, et pourtant le produit de la fiscalité ne rapporte que 0,1 point de plus. Comment est-ce possible ?

Dernier point : les dotations. Nous vous avons entendus, Monsieur ZEGHOUF ce soir, Monsieur le Maire - qui est malheureusement absent - qui pendant des mois nous a dit « c'est la guerre. Nous avons 2 millions de dotation de moins », c'est à dire que l'État nous donne moins d'argent. Messieurs-dames, est-ce qu'ici il y a des gens qui ont lu ce budget ? C'est l'inverse ! Il y a 2 millions de dotation de plus qui rentrent dans les caisses municipales, ce sont les chiffres du budget de 2026 !

Nous n'avons pas la lecture sur le plan pluriannuel des investissements, c'est à dire que nous ne pouvons pas, de manière claire, savoir quels sont les investissements et à combien ils sont chiffrés, puisque vous refusez encore ce soir de nous donner ces chiffres.

Donc les choses sont claires : il va falloir assumer ces coupes qui ont des impacts directs et, pour les personnes qui sont en charge du budget - simplement dernière remarque, 2,5 millions - il serait bien que y compris les adjoints ici présents étudient vraiment le budget. Quand nous vous avons demandé les 2,5 millions d'euros pour les acquisitions foncières, vous nous avez dit « c'est Thorigny » mais il y a un chapitre dans la PPI, dans les investissements, en fait il y a marqué 936 000 dans l'AP Aménagement pour permettre le rachat du Centre commercial de Thorigny, il est déjà inscrit, donc je pense que vous faites une erreur et que vous n'avez pas assez étudié le budget. Donc ce soir, vous nous montrez simplement que vous avez les coudées franches, vous avez effectivement gagné les élections et vous considérez que vous pouvez vous permettre tout ce que vous voulez.

Nous constatons juste, pour terminer, que la dette est exponentielle, 186 millions. Les

conséquences sont concrètes, c'est à dire plus de 5 millions d'euros et, pour les prochaines années, de coût de la dette, c'est à dire de l'intérêt à payer qui vient grever directement notre budget de fonctionnement, qui fragilise notre service public et vous faites payer cela sur le dos des habitants.

Donc voilà, ce sera un grand non et, le dernier mot ce soir, j'attends de savoir s'il y a des gens de gauche dans cette majorité – et je sais que certains me regardent, je sais que certains s'en revendiquent, vous pouvez rigoler, il n'y a pas de problème – j'espère que vous assumerez vos convictions de gauche devant la population en expliquant que oui, vous allez augmenter, on ne sait pas, de 10, 15, 20, 25 % les tarifications municipales payées par les usagers d'Evry-Courcouronnes.

Donc un non pour ce budget.

Medhy ZEGHOUF : Merci, c'était une longue explication de vote. (*intervention inaudible de Monsieur MONIER*) Vous allez arrêter de parler à un moment, désolé, c'est moi qui délivre la parole, nous avons été gentils...

Julien MONIER : Je réponds aux commentaires Monsieur !

Medhy ZEGHOUF : Ca y est Monsieur MONIER ? (*intervention inaudible de Monsieur MONIER*) Monsieur MONIER ? Monsieur MONIER, vous n'avez pas la parole. Merci. (*intervention inaudible de Monsieur MONIER*) Vous n'avez pas la parole – c'est quand même fou cela ! - vous n'avez pas la parole ! Je ne vous ai pas coupé quand vous avez parlé ? Donc vous ne me coupez pas quand je parle ! C'est une règle élémentaire de politesse. (*intervention inaudible de Monsieur MONIER*)

Vous pouvez répéter 50 fois les mêmes questions, je vous ferai 50 fois les mêmes réponses. Nous votons un budget, vous vous parlez de tarifications. Quand nous parlerons tarifications, vous pourrez parler tarifications. Là nous votons un budget.

Et pour finir sur le CCAS, parce qu'encore une fois, nous vous avons déjà répondu, il y a aura un vote du budget du CCAS dans quelques semaines, vous verrez que le budget sera le même. Il y a eu un excédent - ce sont des logiques comptables - à la fin de l'année dernière de 800 000 €, 100 000 € ont été inscrits en moins sur le budget mais le budget sera exactement le même quand il sera voté dans quelques semaines au CCAS.

Pour le reste de vos questions techniques, je vous l'ai déjà dit avant, nous pourrons y répondre évidemment si vous le souhaitez. Vous avez posé 10 fois les mêmes questions...

Merci pour votre explication de vote.

Plus de question, plus de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité (43 pour, 10 contre, 0 abstention)

Votant contre :

Françoise VINCENT ("Changeons Evry-Courcouronnes avec Farida AMRANI"), Michel JEANLIN ("Changeons Evry-Courcouronnes avec Farida AMRANI"), Farida AMRANI ("Changeons Evry-Courcouronnes avec Farida AMRANI"), Sonia DRIM ("Changeons Evry-Courcouronnes avec Farida AMRANI"), Laetitia AFONSO ("Changeons Evry-Courcouronnes avec Farida AMRANI"), Robin COCHET ("Changeons Evry-Courcouronnes avec Farida AMRANI"), Hicham HADDOU ("Changeons Evry-Courcouronnes avec Farida AMRANI"), Evans KOUYATE ("Changeons Evry-Courcouronnes avec Farida AMRANI"), Julien MONIER ("Evry-Courcouronnes plus juste pour tous"), Ocea THOMAS ("Evry-Courcouronnes plus juste pour tous")

- APPROUVE par chapitre, les sections d'investissement et de fonctionnement du Budget Primitif 2026 de la commune d'Evry-Courcouronnes, équilibré en dépenses et en recettes, pour les sommes suivantes :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre voté	BP 2026
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	36 506 848,22 €
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	65 800 000,00 €
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	•
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	6 560 877,33 €
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	6 218 667,00 €
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	7 001 235,45 €
66 - CHARGES FINANCIERES	5 676 000,00 €
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	245 950,00 €
Total	128 009 578,00 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre voté	BP 2026
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	1 115 000,00 €
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	123 486,00 €
70 - PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	8 378 077,00 €
73 - IMPOTS ET TAXES	18 604 846,00 €
731 - FISCALITE LOCALE	60 476 969,00 €
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	38 701 836,93 €
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	579 363,07 €
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	30 000,00 €
Total	128 009 578,00 €

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre voté	BP 2026
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	123 486,00 €
041 – OPERATIONS PATRIMONIALES	800 000,00 €
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	5 000,00 €
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	11 835 192,00 €
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	290 207,28 €
204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	566 276,90 €
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	21 254 373,50 €
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	25 745 161,32 €
26 - PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS	210 700,00 €
27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	100 000,00 €
45 - OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	78 240,00 €
Total	61 008 637,00 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre voté	BP 2026
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	6 560 877,33 €
024 - PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	848 140,00 €
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	6 218 667,00 €
041 – OPERATIONS PATRIMONIALES	800 000,00 €
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	7 560 000,00 €
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	9 529 078,67 €
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	29 313 634,00 €
27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	100 000,00 €
45 - OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	78 240,00 €
Total	61 008 637,00 €

- APPROUVE l'annexe B8 du Budget Primitif 2026, relative aux subventions versées, annexé à la présente délibération.

- AUTORISE Monsieur le Maire à opérer des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la section de fonctionnement, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des crédits votés sur la section.

- AUTORISE Monsieur le Maire à opérer des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la section d'investissement dans la limite de 7,5 % des crédits votés sur la section.

11) Vote des taux de fiscalité directe locale - Année 2026

Rapporteur : Abdelaziz AMMARI

Le Conseil Municipal doit déterminer annuellement les taux de fiscalité locale directe pour la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS), la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) et la Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties (TFNB).

Conformément aux engagements pris par la Municipalité lors du Débat d'Orientations Budgétaires et lors du vote du Budget Primitif 2026, les taux de fiscalité locale ne seront pas augmentés en 2026.

	Taux 2025	Évolution	Taux 2026
THRS	18,54%	0	18,54%
TFPB	44,61%	0	44,61%
TFNB	137,62%	0	137,62%

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les taux de fiscalité locale pour 2026.

Après présentation du dossier, Monsieur le 1^{er} Adjoint au Maire ouvre le débat.

Stéphane FAURE : Pourriez-vous nous préciser le nombre d'habitants qui payent cette taxe d'habitation ? On m'avait dit un peu moins de 40 % ?

Medhy ZEGHOUF : Le chiffre exact, nous allons vous le retrouver d'ici la fin du Conseil.

Julien MONIER : Nous allons réessayer ici puisque nous n'avons pas eu la réponse à la question d'avant : Comment expliquer, tout simplement, que les recettes fiscales augmentent de 0,1 %, c'est une question très simple ! (brouhaha dans l'assistance) Calmos ! Budget 2026 : les recettes fiscales augmentent de 0,1 % alors que les bases nationales... (brouhaha dans l'assistance) Est-ce que j'ai le droit d'être écouté ou pas Messieurs de la majorité ? Messieurs-dames ? Oui ? Merci. Est-ce que...(brouhaha) C'est une question très simple, si cela vous embête, vous me dites ! Est-il normal que, dans le budget 2026, le produit des taxes n'augmente que de 0,1 % alors que les bases nationales augmentent de 0,8 % et qu'il est cité trois résidences en plus dans ce document, c'est à dire qu'il y a plus de gens qui payent la taxe. La question est donc très simple : est-ce que cette délibération, est-ce que ce chiffrage est sincère ? Merci de votre réponse.

Medhy ZEGHOUF : Donc je fais la même réponse que j'ai faite à votre collègue qui m'a déjà posé la question tout à l'heure. Il y a forcément une différence entre les destructions de logements et les nouvelles arrivées et, par ailleurs, quand vous achetez dans le neuf, il y a une exonération de taxe foncière sur 3 ans, ce qui fait que même si vous avez de nouvelles résidences, le produit supplémentaire – comme je l'ai expliqué tout à l'heure – prend un peu plus de temps à arriver et à être transcrit dans le budget.

Julien MONIER : Ce n'est pas ce qui est écrit dans votre document.

Medhy ZEGHOUF : Monsieur MONIER, vous demandez la parole s'il vous plaît. Non vraiment ! Vraiment. Merci. Pas d'autres questions ? Est-ce qu'il y a des votes contre ?...

Julien MONIER : Nous voterons contre, dans la lignée...

Medhy ZEGHOUF : Monsieur MONIER, attendez. Il y a un règlement intérieur. Vous sollicitez la

parole et, jusqu'à maintenant, je vous l'accorde évidemment volontiers.

Quand je sou mets aux votes, on ne reprend pas la parole. Et ici nous ne sommes pas à l'Assemblée Nationale, il n'y a pas, prévue au règlement intérieur, une explication de vote avant chaque prise de parole. Soit vous prenez la parole et vous nous expliquez à la fin de votre prise de parole ce que vous voulez voter, c'est votre droit, mais quand je sou mets aux votes, il n'y a pas de prise de parole.

Et par ailleurs, de manière générale, vous sollicitez la parole et je vous l'accorde évidemment volontiers, merci.

Plus de question, plus de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité (43 pour, 10 contre, 0 abstention)

Votant contre :

Françoise VINCENT ("Changeons Evry-Courcouronnes avec Farida AMRANI"), Michel JEANLIN ("Changeons Evry-Courcouronnes avec Farida AMRANI"), Farida AMRANI ("Changeons Evry-Courcouronnes avec Farida AMRANI"), Sonia DRIM ("Changeons Evry-Courcouronnes avec Farida AMRANI"), Laetitia AFONSO ("Changeons Evry-Courcouronnes avec Farida AMRANI"), Robin COCHET ("Changeons Evry-Courcouronnes avec Farida AMRANI"), Hicham HADDOU ("Changeons Evry-Courcouronnes avec Farida AMRANI"), Evans KOUYATE ("Changeons Evry-Courcouronnes avec Farida AMRANI"), Julien MONIER ("Evry-Courcouronnes plus juste pour tous"), Ocea THOMAS ("Evry-Courcouronnes plus juste pour tous")

- **FIXE** comme suit les taux des impôts directs locaux à percevoir au titre de l'exercice 2026 :

- 44,61 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties ;
- 137,62 % pour la taxe foncière sur les propriétés non-bâties ;
- 18,54 % pour la taxe d'habitation (soit le taux moyen pondéré qui a été notifié sur l'ensemble du périmètre d'Evry-Courcouronnes).

- **PRECISE** que le produit prévisionnel global attendu sera inscrit dans le Budget Primitif de la Commune d'EVERY-COURCOURONNES et sera ajusté en Budget Supplémentaire pour l'année 2026.

12) Approbation de l'octroi d'une garantie d'emprunt à l'Agence France Locale - Année 2026

Rapporteur : Abdelaziz AMMARI

Le Groupe Agence France Locale (AFL), finance exclusivement les collectivités territoriales et leurs groupements via une société mère et une filiale. Pour bénéficier de prêts, chaque membre doit fournir une garantie autonome couvrant ses engagements auprès de l'AFL.

La Commune a adhéré au Groupe AFL le 4 avril 2024 et doit garantir ses emprunts dans la limite de son encours de dette. Cette garantie, d'une durée équivalente à celle du plus long emprunt majoré de 45 jours, est solidaire et peut être appelée sans démonstration préalable de défaut de paiement.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la garantie d'emprunt accordée à l'Agence France Locale.

Après présentation du dossier, Monsieur le 1^{er} Adjoint au Maire ouvre le débat.

Pas de question, pas de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCORDE** la garantie de la commune d'Evry-Courcouronnes aux titulaires de documents ou

titres émis par l'Agence France Locale dans les conditions suivantes :

- Le montant maximal de la Garantie pouvant être consenti pour l'année 2026 est égal au montant maximal des emprunts que la commune d'Evry-Courcouronnes est autorisée à souscrire pendant l'année 2026,
 - La durée maximale de la Garantie correspond à la durée du plus long des emprunts détenus par la commune d'Evry-Courcouronnes pendant l'année 2026 auprès de l'Agence France Locale augmentée de 45 jours,
 - La Garantie peut être appelée par chaque Bénéficiaire, par un représentant habilité d'un ou de plusieurs Bénéficiaires ou par la Société Territoriale,
 - Si la Garantie est appelée, la commune d'Evry-Courcouronnes s'engage à s'acquitter des sommes dont le paiement lui est demandé, dans un délai de 5 jour ouvrés,
 - Le nombre de Garanties octroyées par la Commune au titre de l'année 2026 sera égal au nombre de prêts souscrits auprès de l'Agence France Locale, dans la limite des sommes inscrites au budget primitif de référence et le montant maximal de chaque Garantie sera égal au montant tel qu'il figure dans l'acte d'engagement.
- AUTORISE Monsieur le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné, pendant l'année 2026, à signer le ou les engagements de garantie pris par la Commune, dans les conditions définies ci-dessus, conformément aux modèles présentant l'ensemble des caractéristiques de la Garantie annexés à la présente délibération et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

13) Approbation d'une convention de subventionnement avec l'Association des Champs - Année 2026

Rapporteur : Pétriline BEROT

La Commune souhaite renouveler sa convention de subventionnement avec l'Association des Champs, particulièrement ancrée dans le territoire, qui participe à l'animation de projets au sein de la Maison de quartier des Champs-Élysées.

La convention est conclue pour l'année civile 2026. Elle peut ensuite être renouvelée annuellement, par tacite reconduction, dans la limite de deux fois (expiration au plus tard le 31 décembre 2028).

Pour l'année 2026, la subvention globale allouée à l'association est fixée à 49 000 € et se décompose comme suit : 43 000 € au titre du fonctionnement et des actions et 6 000 € au titre des actions mises en place dans le cadre du "petit jardin des Champs". Ce montant intègre les différents acomptes qui se déduiront des sommes restantes à verser mensuellement.

Le montant de la subvention sera actualisé chaque année par avenant, dans le respect de la règle de l'annualité budgétaire.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver les termes de la convention de subventionnement à conclure avec l'association des Champs, d'autoriser Monsieur le Maire à le signer et d'autoriser le versement d'une subvention de fonctionnement de 49 000 € à cette association au titre de l'année 2026.

Après présentation du dossier, Monsieur le 1^{er} Adjoint au Maire ouvre le débat.

Pas de question, pas de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention de subventionnement à conclure avec l'association des Champs.
- DIT que cette convention est conclue pour l'année civile 2026.
- AUTORISE le versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 49 000 € (quarante-neuf mille euros) à l'association des Champs, au titre de l'année 2026, décomposé comme suit :
 - 43 000 € au titre du fonctionnement et des actions ;
 - 6 000 € au titre des actions mises en place dans le cadre du « petit jardin des Champs ».
- PRECISE que ce montant global intègre les acomptes déjà versés.
- DIT que les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours.
- S'ENGAGE à veiller à la mise en application du Décret du 31 décembre 2021 relatif au Contrat d'engagement républicain.
- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné à signer la convention et tout document afférent.

14) Convention d'objectifs tripartite entre la commune d'Évry-Courcouronnes, le CCAS et l'association EPISODE

Rapporteur : Lucas MESLIN

En 2025, le CCAS et la Commune ont conclu une convention d'objectifs avec l'association Epicerie Sociale "EPISODE" afin d'apporter une aide alimentaire à un public en difficulté économique, fragilisé. Cette convention prendra fin le 19 mai 2026.

Acteur indispensable sur le territoire et partenaire privilégié du CCAS, l'épicerie sociale EPISODE joue un rôle clé sur la ville en matière d'insertion.

Pour assurer son fonctionnement la Commune met à disposition de l'association des moyens logistiques (locaux et véhicule).

Le CCAS est sollicité chaque année pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement. Pour l'année 2026, la demande de subvention déposée par EPISODE s'élève à 200 000 € (subvention 2025 : 195 000 €).

Par conséquent, il est nécessaire de conclure une convention d'objectifs permettant de définir les conditions et les modalités de ce partenariat. Cette convention prendra effet à la date de sa signature pour une durée d'un an.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les termes de la convention d'objectifs à conclure avec l'association EPISODE et le CCAS et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Après présentation du dossier, Monsieur le 1^{er} Adjoint au Maire ouvre le débat.

Pas de question, pas de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention à intervenir entre le Centre Communal d'Action Sociale d'Évry-Courcouronnes, la Commune d'Évry-Courcouronnes et l'association Epicerie Sociale d'Évry « EPISODE ».

- DIT que la convention est conclue pour une durée d'un an à compter de la date de sa signature par les trois parties.
- DIT que la dépense est inscrite au budget de la Commune.
- DIT que l'association Epicerie Sociale d'Évry « EPISODE » s'engage à signer et respecter les termes du contrat d'engagement républicain résultant de la loi n°2021-1109 en date du 24 août 2021.
- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné à signer et exécuter la convention et tous les documents afférents.

15) Approbation de la Convention d'application du Service d'Information et d'Accueil des Demandeurs (SIAD) avec la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart et les partenaires du SIAD

Rapporteur : Lucas MESLIN

La loi 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové « dite Loi ALUR » prévoit dans son article 97 la mise en œuvre du Plan Partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs (PPGDID), dont la création d'un Service d'Information et d'Accueil des Demandeurs (SIAD) constitue l'un des axes majeurs.

Un processus de co-construction a été initié par la CA GPS avec l'ensemble des partenaires dès 2023, qui a abouti à la rédaction du PPGDID et à sa validation en Conseil communautaire le 16 décembre 2025, pour une durée de six années,

Le Plan Partenarial de Gestion de la Demande de logement social et d'Information des Demandeurs définit :

- le cadre technique d'une gestion partenariale harmonisée des demandes de logement social, de l'orientation et de l'accompagnement des demandeurs et les conditions et outils pour satisfaire leur droit à l'information ;
- la grille de cotation des demandes (critères réglementaires, priorités locales, niveaux de pondération et nombre de points) ;
- les modalités et les actions à mener par chaque acteur pour l'organisation et le fonctionnement du SIAD, constitué par les lieux d'accueil des publics existant sur le territoire au sein des services communaux, départementaux, des bailleurs, des agences Action Logement, etc.

Le SIAD est une mise en réseau des structures existantes, contribuant à délivrer de l'information, orienter et accompagner les demandeurs de logement social, qui répond ainsi à l'exigence réglementaire. Il doit permettre de répondre aux enjeux et besoins locaux d'améliorations identifiés avec les partenaires sur les volets suivants :

- rendre lisible l'offre de services actuellement proposée sur le territoire, pour les acteurs et les usagers ;
- homogénéiser le contenu et les modalités d'information et d'accompagnement des demandeurs et des usagers ;
- garantir l'équité d'accès à l'information et de traitement des usagers et demandeurs sur le territoire ;
- favoriser l'autonomie des demandeurs, les rendre acteurs de leurs parcours de logement ;
- soutenir le travail des acteurs et notamment des communes ;
- pérenniser la qualité de l'offre de services développée par les différents lieux d'accueil en direction des publics concernés.

L'article R. 441-2-16 du Code de la construction et de l'habitation prévoit que la mise en place du SIAD doit faire l'objet d'une convention d'application entre l'EPCI, les bailleurs sociaux, les réservataires et l'ensemble des services qui assurent l'information des demandeurs ou

l'enregistrement des demandes de logement social sur le territoire.

La convention reprend l'ensemble des éléments opérationnels contenus dans le PPGDID, notamment au travers de ses « fiches action », précisant les missions, le rôle et les engagements de la Communauté d'agglomération et des différents lieux d'accueil et partenaires dans l'organisation du SIAD et sa gouvernance :

- Fiche n°1 : Assurer le bon fonctionnement du SIAD
- Fiche n°2 : Elaborer et diffuser des documents d'information aux demandeurs
- Fiche n°3 : Accompagner les demandeurs en ligne.
- Fiche n°4 : Faciliter l'accès entre professionnels aux documents et acteurs ressources
- Fiche n°5 : Assurer une gestion partagée de la demande via le Système National d'Enregistrement (SNE)
- Fiche n°6 : Mettre en œuvre la cotation de la demande (chapitre ad hoc du PPGDID), favoriser collectivement le traitement des demandes de mutation
- Fiche n°7 : Favoriser collectivement le traitement des demandes des ménages en difficulté d'accès

Cette convention a pour objet de définir :

- L'organisation générale du Service d'information et d'Accueil des demandeurs sur le territoire de la CAGPS,
- Les missions, le rôle et les engagements des différents niveaux de structuration du SIAD,
- Le rôle de la CAGPS,
- Les modalités de gouvernance et de suivi de la présente convention.

Le PPGDID en tant que tel et la convention SIAD sont à délibérer à l'échelle de toutes les communes de la CA GPS. En effet, il s'agit de documents engageants dans les modalités de renseignement du public et de prise en compte des critères de priorisation des demandeurs.

La convention SIAD doit spécifiquement être signée par tous les partenaires (communes, bailleurs sociaux, l'État et CA GPS).

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver le Plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs (PPGDID) ainsi que les termes de la convention d'application du Service d'information et d'accueil du demandeur et d'autoriser le Maire à la signer.

Après présentation du dossier, Monsieur le 1^{er} Adjoint au Maire ouvre le débat.

Julien MONIER : C'est un document fastidieux puisqu'il comprend les règlements des différentes collectivités et partenaires. Nous avons bien noté ce qu'a dit Monsieur l'Adjoint sur le fait qu'il y aura notamment une meilleure circulation de l'information entre les bailleurs et la Commune, ce qui nous semble aller dans le bon sens pour les besoins des habitants qui sont demandeurs de logement, pour qu'ils puissent avoir de meilleures informations sur l'état de leur dossier, donc c'est un début, même si nous portons des propositions pour aller plus loin en termes de transparence.

Je voulais profiter de cette délibération pour poser une question, sans malice aucune : On entend beaucoup, dans les communications de votre majorité municipale, qu'il y a actuellement 6 500 – c'est un chiffre qui revient souvent – demandeurs de logement. Je l'ai vu, je l'ai lu, je l'ai entendu, je l'ai aussi entendu je crois en débat télévisuel. Quand on va sur le site de l'INSEE – les derniers chiffres datent de 2021 – pour les demandeurs de logement qui résident déjà ou qui sont rattachés sur Evry-Courcouronnes, on est plutôt à un peu plus de 3 000. Je voudrais comprendre d'où vient ce chiffre de 6 500 ? S'agit-il uniquement des gens qui sont déjà rattachés à Evry ou s'agit-il, par exemple, des personnes qui ont un dossier dans d'autres villes et qui cochent aussi Evry dans leur sélection de villes ? Nous voulions profiter de cette délibération pour poser cette question pour mieux comprendre.

Medhy ZEGHOUF : Je vais laisser Lucas répondre sur le fond mais les chiffres de l'INSEE... C'est plutôt à l'INSEE qu'il faudrait poser la question. Nous nous avons nos fichiers, nous avons le

chiffre à l'échelle de la Ville et cela concerne toutes celles et ceux qui ont demandé – vous savez, quand vous déposez une demande de logement social, vous avez la possibilité de demander plusieurs communes – Evry-Courcouronnes dans leur demande. Après les chiffres de l'INSEE... Vous savez, selon l'INSEE, on est 66 000 à Evry...

Lucas MESLIN : Rien de forcément plus précis si ce n'est peut-être de dire qu'effectivement, il y a des demandes qui viennent de l'extérieur de la Ville et je crois – pour être précis mais je ne voudrais pas non plus vous dire de bêtises – que si on se limite au choix n°1, on retombe à un peu moins de 6 000 mais nous sommes tout de même sur un volume de demandes assez fort concernant notre Ville. Donc effectivement beaucoup de demandes qui viennent de l'extérieur et cela est assez marqué dans l'analyse des besoins sociaux qui a été produite par le CCAS l'année dernière, ces flux de population. Donc nous avons aussi, nous Ville capitale, cette responsabilité – enfin cette obligation puisque cela s'impose aussi à nous – d'accueil de nouveaux habitants, de nouvelles familles. C'est pour cela que nous nous devons aussi de reconsidérer – mais cela se fait à une échelle de temps qui correspond à celle de l'ensemble des communes et des territoires – les critères d'attribution des logements sociaux.

Medhy ZEGHOUF : Bien. Ce point a aussi été soumis par ailleurs à l'Agglomération et voté à l'unanimité le 16 décembre dernier.

Plus de question, plus de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité (45 pour, 8 contre, 0 abstention)

Votant contre :

Françoise VINCENT ("Changeons Evry-Courcouronnes avec Farida AMRANI"), Michel JEANLIN ("Changeons Evry-Courcouronnes avec Farida AMRANI"), Farida AMRANI ("Changeons Evry-Courcouronnes avec Farida AMRANI"), Sonia DRIM ("Changeons Evry-Courcouronnes avec Farida AMRANI"), Laetitia AFONSO ("Changeons Evry-Courcouronnes avec Farida AMRANI"), Robin COCHET ("Changeons Evry-Courcouronnes avec Farida AMRANI"), Hicham HADDOU ("Changeons Evry-Courcouronnes avec Farida AMRANI"), Evans KOUYATE ("Changeons Evry-Courcouronnes avec Farida AMRANI")

- APPROUVE le Plan Partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs (PPGDID),

- APPROUVE les termes de la convention d'application du Service d'Information et d'Accueil des Demandeurs à intervenir entre la Commune d'Évry-Courcouronnes, la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart et les partenaires s'inscrivant dans le Service d'Information et d'Accueil des Demandeurs.

- DIT que la convention est conclue pour une durée de 6 ans à compter de la date de sa signature.

- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné à signer et exécuter la convention et tous les documents afférents.

16) Approbation du versement de subventions de fonctionnement et de projets aux associations – Année 2026

Rapporteurs : Pascal CHATAGNON – Yvan COUVIDAT

La Commune compte près de 550 associations actives sur le territoire, animées par des bénévoles et/ou des salariés qui contribuent à faire vivre l'ensemble des quartiers de la ville tout en permettant l'épanouissement personnel et le renforcement du lien social.

Chaque année, la Commune réaffirme son soutien financier à la vie associative locale en octroyant plus de 1 900 000 € de subventions (avec les associations sportives et associations financées par le CCAS).

Les tableaux annexés à la délibération font apparaître les montants de subventions qu'il est proposé d'attribuer aux associations au titre de l'année 2026.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser le versement des subventions au titre de l'année 2026 aux associations dont la liste est annexée à la délibération.

Pascal CHATAGNON : Je salue les élus, passés, présents, qui ont travaillé pour recevoir les associations qui vont obtenir ces subventions. Je salue l'arrivée d'Hawa SISSOKO auprès de nous sur la Vie associative.

Yvan COUVIDAT : Nous ne pouvons que remercier le travail qui est fait au quotidien et tous ces bénévoles et ces éducateurs, merci à vous pour tout ce travail.

Medhy ZEGHOUF : Merci à vous deux pour la présentation, c'est évidemment un travail colossal. On parle beaucoup du travail de préparation du budget mais la préparation des subventions aux associations, comme le disait Pascal, c'est à chaque fois des rendez-vous entre 1h et 1h30 avec chaque association pour faire le point, au moins une fois par an, sur l'utilisation de la subvention l'année précédente – ils doivent transmettre un bilan quand ils demandent une subvention l'année suivante – et puis l'étude du projet sur l'année et les raisons pour lesquelles ils sollicitent une subvention municipale. Donc on ne peut que se féliciter de la vitalité associative sur notre territoire.

Après présentation du dossier, Monsieur le 1^{er} Adjoint au Maire ouvre le débat.

Julien MONIER : Sur cette délibération sur les associations qui ont des subventions de moins de 23 000 €, pour commencer je voudrais rejoindre ce qu'a dit Monsieur l'Adjoint au Sport : effectivement, la vitalité associative est une donnée essentielle pour la cohésion sociale de notre Ville.

Je voulais profiter de ce moment pour dire que c'est très important mais que cela reste fragile. Nous savons tous ici la difficulté d'inscrire dans la durée des engagements bénévoles au sein d'associations et nous avons tous ici connaissance de beaucoup d'associations, au moins un certain nombre, qui ont du mal à renouveler leurs membres, leurs cadres associatifs, leurs cadres bénévoles et on ne peut qu'encourager toutes celles et ceux qui sont intéressés par la vie locale à s'engager dans le monde associatif, quel qu'il soit.

Sans revenir sur le contenu des dossiers présentés, pour comparer par rapport à l'an dernier, les associations étaient groupées, nous avons les totaux par secteur d'activité, c'est à dire les associations qui parlent de handicap, du monde combattant, de santé, de petite enfance... Cette année, tout est regroupé dans le droit commun. Nous aurions aimé avoir ces éléments pour avoir de meilleurs biais de comparaison par rapport aux années précédentes.

Nous n'avons pas forcément de questions précises sur les évolutions, puisqu'il y a de petites baisses et de petites hausses selon les associations, il y a aussi de nouvelles associations, donc nous n'allons pas forcément rentrer là-dedans mais nous avons deux ou trois questions : Est-ce qu'il serait possible d'avoir connaissance des montants réels demandés par les associations, parce que nous avons les montants attribués par le biais de ces subventions, mais nous n'avons pas forcément les montants réels. Je sais que dans d'autres collectivités, les montants demandés sont aussi inscrits dans les délibérations et – pas pour cette année bien sûr – mais ce serait peut-être intéressant d'avoir ces montants l'année prochaine pour comprendre les besoins, ce qui est demandé par chacune des associations, dans le cadre du droit commun.

Nous avons deux autres petites questions : nous aimerions savoir ce qui est fait – nous avons peut-être quelques piste pour soutenir le lien entre les associations, dans leur fonctionnement : – nous savons qu'il y a un conseil de la vie associative – de petites associations peuvent par exemple mutualiser leurs ressources pour développer leurs actions. Est-ce que la Ville est soucieuse de cela ? Est-ce qu'il y a des comités d'associations qui pourraient par exemple être créés ou développés sur le même thème, en dehors de celui qui existe et que tout le monde connaît ici, j'imagine, le Comité des Ambassadeurs de la Ville Apprenante ? Merci.

Pascal CHATAGNON : Pour la présentation, oui nous pouvons voir cela l'année prochaine, il n'y a

pas de souci. J'ai un tableau où j'ai le total vie locale, vie scolaire, parentalité... nous pouvons vous le renvoyer pour que vous ayez plus de visibilité.

Sur le soutien mutualisation - je suis content que vous citiez le Comité des Ambassadeurs de la Ville Apprenante - il y a aussi le Réseau local de la vie associative qui commence à se développer depuis 2 ans. L'un de ses objectifs et l'un des sujets sur lesquels il a commencé à travailler, c'est notamment celui de la mutualisation, celle du matériel par exemple, mais nous sommes en train de réfléchir à la mutualisation d'animateurs, de personnels, puisqu'aujourd'hui nous voyons les difficultés notamment avec la suppression, petit à petit, des adultes relais sur certaines associations et donc – là ce sont des soutiens de l'État – des diminutions de postes, donc aussi bien sur la mutualisation du matériel, des locaux et du personnel, c'est un chantier qui s'est ouvert, en sachant qu'il est toujours complexe parce que les associations sont aussi dans leur contexte. C'est toute une culture de la coopération qui est à apprendre et à travailler. Ce sont des objectifs que nous nous sommes donnés - je ne dis pas que cela va aboutir dans 6 mois - des objectifs que s'est donné le Réseau local de la vie associative.

Et, si vous avez bien regardé dans notre programme, nous parlons aussi de la mise en place d'un forum – il y a la fête des associations mais là il s'agit d'un lieu d'échanges - pour pouvoir débattre de ces questions entre associations ou entre experts qui pourraient venir aider notre tissu associatif. C'est quelque chose qui se mettra en place plutôt sur le début de l'année 2027 mais nous sommes vraiment engagés sur ces pistes-là puisqu'il faut trouver aussi des moyens pour que tout le monde puisse fonctionner.

Vous parliez aussi de la baisse du bénévolat, en tout cas de l'investissement dans les instances dirigeantes associatives, puisque le bénévolat est toujours présent dans l'action mais moins présent dans la gestion associative. Nous devons donc faire des temps de sensibilisation et nous travaillons sur ce sujet avec la Déléguée du Préfet et le service Vie associative du Département, pour mettre en place des formations adéquates.

Yvan COUVIDAT : Pour ajouter sur le travail qui peut être fait avec les associations, notamment quelques associations sportives : cette année nous avons visé celles qui portent du haut niveau sur la Ville. Par exemple, nous sommes en train de préparer des plaquettes avec elles, de les aider à aller convaincre le milieu économique de participer à la vie de leur association. Tout cela se met en place, merci d'ailleurs au service des Sports pour tout cela.

Après, sur l'analyse sur le fait qu'il y aurait moins de bénévoles, moi je ne suis pas tout à fait d'accord. La nature des bénévoles a changé. Ils ont tendance à arriver sur des questions plus événementielles, il arrivent à très bien se motiver sur de l'événementiel mais après, sur la durée, cela s'interroge un peu plus. D'ailleurs sur l'événementiel, il y a des bénévoles très jeunes, qui sont prêts à s'investir vraiment.

Tout cela, c'est un travail qui se fait en collaboration et, ce qui est plutôt intéressant sur cette Ville, c'est qu'il y a une dynamique assez folle sur tous ces sujets, et on en parle, constamment.

Plus de question, plus de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE le versement des subventions de fonctionnement et de projets aux associations du territoire pour l'année 2026, selon les tableaux annexés à la présente délibération.

- PRECISE que ces subventions seront versées sous réserve de la transmission de l'ensemble des pièces nécessaires, bilans financiers, RIB.

- S'ENGAGE à veiller à la mise en application du Décret du 31 décembre 2021 relatif au Contrat d'engagement républicain.

- DIT que les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours.

- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation

dans le domaine concerné à signer tout document relatif à l'attribution de ces subventions.

17) Approbation d'une convention de subventionnement avec l'Amicale Sportive d'Evry (ASE) – Année 2026

Les points n° 17, 18 et 19 font l'objet d'une présentation commune mais d'un vote séparé.

Rapporteur : Yvan COUVIDAT

Dans le cadre de sa politique sportive, la Commune propose aux associations la mise à disposition d'équipements sportifs, des aides logistiques aux manifestations sportives et l'octroi de subventions de fonctionnement.

La Commune souhaite attribuer à l'Amicale Sportive d'Evry (ASE) une subvention de fonctionnement de 225 200 € au titre de l'année 2026. La conclusion d'une convention de subventionnement est obligatoire.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver les termes de la convention de subventionnement à conclure avec l'ASE, d'autoriser Monsieur le Maire à la signer et d'autoriser le versement d'une subvention de 225 200 € à cette association au titre de l'année 2026.

Après présentation du dossier, Monsieur le 1^{er} Adjoint au Maire ouvre le débat.

Pas de question, pas de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention de subventionnement pour l'année 2026 à conclure avec l'Amicale Sportive d'Evry (ASE).
- AUTORISE dans ce cadre le versement d'une subvention de fonctionnement à l'ASE d'un montant de 225 200 € (deux cent vingt-cinq mille deux cents euros) au titre de l'année 2026.
- DIT que les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours.
- PRECISE que cette subvention sera versée sous réserve de la transmission de l'ensemble des pièces nécessaires.
- PRECISE que l'ASE s'engage à veiller à la mise en application du Décret du 31 décembre 2021 relatif au Contrat d'Engagement Républicain.
- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné à signer la convention de subventionnement et tout document afférent.

18) Approbation d'une convention de subventionnement avec le Club Omnisports Courcouronnes (COC) – Année 2026

Les points n° 17, 18 et 19 font l'objet d'une présentation commune mais d'un vote séparé.

Rapporteur : Yvan COUVIDAT

Dans le cadre de sa politique sportive, la Commune propose aux associations la mise à disposition d'équipements sportifs, des aides logistiques aux manifestations sportives et l'octroi de subventions de fonctionnement.

La Commune souhaite attribuer au Club Omnisports Courcouronnes (COC) une subvention de

fonctionnement de 200 000 € au titre de l'année 2026. La conclusion d'une convention de subventionnement est obligatoire.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver les termes de la convention de subventionnement à conclure avec le Club Omnisports de Courcouronnes, d'autoriser Monsieur le Maire à la signer et d'autoriser le versement d'une subvention de 200 000 € à cette association au titre de l'année 2026.

Après présentation du dossier, Monsieur le 1^{er} Adjoint au Maire ouvre le débat.

Pas de question, pas de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention de subventionnement pour l'année 2026 à conclure avec le Club Omnisports Courcouronnes (COC).
- AUTORISE dans ce cadre le versement d'une subvention de fonctionnement au Club Omnisports Courcouronnes (COC) d'un montant de 200 000 € (deux cent mille euros) au titre de l'année 2026.
- DIT que les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours.
- PRECISE que cette subvention sera versée sous réserve de la transmission de l'ensemble des pièces nécessaires.
- PRECISE que le Club Omnisports Courcouronnes (COC) s'engage à veiller à la mise en application du Décret du 31 décembre 2021 relatif au Contrat d'Engagement Républicain.
- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné à signer la convention de subventionnement et tout document afférent.

19) Approbation d'une convention de subventionnement avec le SCA 2000 EVRY – Année 2026

Les points n° 17, 18 et 19 font l'objet d'une présentation commune mais d'un vote séparé.

Rapporteur : Yvan COUVIDAT

Dans le cadre de sa politique sportive, la Commune propose aux associations la mise à disposition d'équipements sportifs, des aides logistiques aux manifestations sportives et l'octroi de subventions de fonctionnement.

La Commune souhaite attribuer au SCA 2000 Evry une subvention de fonctionnement de 226 180 € au titre de l'année 2026. La conclusion d'une convention de subventionnement est obligatoire.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver les termes de la convention de subventionnement à conclure avec le SCA 2000, d'autoriser Monsieur le Maire à la signer et d'autoriser le versement d'une subvention de 226 180 € à cette association au titre de l'année 2026.

Après présentation du dossier, Monsieur le 1^{er} Adjoint au Maire ouvre le débat.

Pas de question, pas de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention de subventionnement pour l'année 2026 à conclure

avec le SCA 2000 Evry.

- AUTORISE dans ce cadre le versement d'une subvention de fonctionnement au SCA 2000 Evry d'un montant de 226 180 € (deux cent vingt-six mille cent quatre-vingts euros) au titre de l'année 2026.

- DIT que les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours.

- PRECISE que cette subvention sera versée sous réserve de la transmission de l'ensemble des pièces nécessaires.

- PRECISE que le SCA 2000 Evry s'engage à veiller à la mise en application du Décret du 31 décembre 2021 relatif au Contrat d'Engagement Républicain.

- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné à signer la convention de subventionnement et tout document afférent.

20) Approbation d'une convention de subventionnement avec l'association Evry Football Club (EFC) – Année 2026

Les points n° 20 et 21 font l'objet d'une présentation commune mais d'un vote séparé. Les débats sont retranscrits au point n° 21.

Rapporteur : Yvan COUVIDAT

Dans le cadre de sa politique sportive, la Commune propose aux associations la mise à disposition d'équipements sportifs, des aides logistiques aux manifestations sportives et l'octroi de subventions de fonctionnement.

La Commune souhaite attribuer à l'Association Evry Football Club (EFC) une subvention de fonctionnement de 200 000 € au titre de l'année 2026. La conclusion d'une convention de subventionnement est obligatoire.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver les termes de la convention de subventionnement à conclure avec l'association Evry Football Club, d'autoriser Monsieur le Maire à la signer et d'autoriser le versement d'une subvention de 200 000 € à cette association au titre de l'année 2026.

Après présentation du dossier, Monsieur le 1^{er} Adjoint au Maire ouvre le débat.

Le débat est retranscrit au point n°21.

Plus de question, plus de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention de subventionnement pour l'année 2026 à conclure avec l'Association Evry Football Club.

- AUTORISE dans ce cadre le versement d'une subvention de fonctionnement à l'Association Evry Football Club d'un montant de 200 000 € (deux cent mille euros) au titre de l'année 2026.

- DIT que les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours.

- PRECISE que cette subvention sera versée sous réserve de la transmission de l'ensemble des pièces nécessaires.

- PRECISE que la mise à disposition de personnel communal à cette association fera l'objet d'une

convention et d'une délibération séparées.

- PRECISE que l'association Evry Football Club s'engage à veiller à la mise en application du Décret du 31 décembre 2021 relatif au Contrat d'engagement républicain.

- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné à signer la convention de subventionnement et tout document afférent.

21) Approbation d'une convention de subventionnement avec l'association Football Club Courcouronnes (FCC) – Année 2026

Les points n° 20 et 21 font l'objet d'une présentation commune mais d'un vote séparé. Les débats des deux points sont retranscrits au présent point n° 21.

Rapporteur : Yvan COUIDAT

Dans le cadre de sa politique sportive, la Commune propose aux associations la mise à disposition d'équipements sportifs, des aides logistiques aux manifestations sportives et l'octroi de subventions de fonctionnement.

La Commune souhaite attribuer à l'Association Football Club Courcouronnes (FCC) une subvention de fonctionnement de 45 000 € au titre de l'année 2026. La conclusion d'une convention de subventionnement est obligatoire.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver les termes de la convention de subventionnement à conclure avec le Football Club de Courcouronnes, d'autoriser Monsieur le Maire à la signer et d'autoriser le versement d'une subvention de 45 000 € à cette association au titre de l'année 2026.

Après présentation du dossier, Monsieur le 1^{er} Adjoint au Maire ouvre le débat.

Julien MONIER : Une question et une remarque. Sur l'ensemble des clubs, nous voyons que cela augmente un peu selon le nombre d'adhérents et j'aurais voulu comprendre la clé de calcul concernant l'un de ces 6 clubs – enfin 3 + 3 qui sont passés – qui a eu une baisse, c'est le Evry FC, qui était à 1 240 adhérents l'an dernier et cette année il est marqué 1 300 dans la délibération mais qui perd 26 000 € puisque sa subvention l'an dernier était fixée à 226 500 € et qu'elle redescend à 200 000 €, je pensais que vous alliez l'expliquer.

Ensuite j'avais une remarque mais vous voulez peut-être répondre maintenant ?

La remarque c'est que sur l'ensemble de ces subventionnements... Nous savons que les clubs omnisports notamment, que vous avons vus précédemment, et les clubs de football vus ici, ont un rôle social essentiel, puisque ce sont des centaines de nos enfants. Si on regarde le ratio, ce sont des milliers et des milliers de pratiquants dans ces clubs, donc cela a une place centrale. Nous nous sommes interrogés un peu sur, je dirais, la notion de moyens mis à disposition de ces clubs, de manière qui peut sembler, paraître parfois, un peu dispersée. La question est de se demander si aujourd'hui, 3 clubs omnisports dans une ville comme la nôtre...

Si nous voulons à la fois peut-être baisser d'un côté les tarifs pour les licences, parce que je vous rappelle, vous le savez peut-être, qu'il y a plusieurs familles dans cette ville qui ne peuvent pas forcément inscrire tous leurs enfants au sport... Donc si nous avons des voies de regroupement, sur des parties administratives, financières, puisque l'on sait que chaque club, par exemple omnisports, porte des salariés de gestion, des salariés administratifs... Donc la question est que si nous voulions à la fois faire baisser les prix et à la fois, peut-être, promouvoir aussi certaines disciplines de manière plus visible, c'est à dire peut-être faire monter les équipes dans des classements pour faire simple, cela ne serait peut-être pas idiot de se poser certaines questions, cela a peut-être déjà été travaillé dans le mandat précédemment.

Nous notons que ces subventions sont utiles, mais nous nous interrogeons sur cette nature-là. Je

vous remercie.

Yvan COUIDAT : Je vais répondre à la remarque. Sur la question d'avoir une identité commune, de mutualiser le travail entre les clubs omnisports, c'est à eux de répondre à cette question. Moi je ne fais pas d'ingérence par rapport aux associations, elles font des choix. A partir de là, elles répondront à leurs enjeux.

Par exemple – pas sur le mandat dernier mais celui d'avant – il y avait eu une tentative entre le SCA 2000 et l'ASE d'Evry d'essayer de travailler en commun. Mais après, on revient vite à l'identité des uns et des autres, parce qu'on aime bien appartenir à une école différente, à une façon de voir différente et tous nos clubs omnisports ont une vision différente.

D'ailleurs, les clés de répartition de ces subventions, qu'ils font pour chaque section, n'est pas du tout la même d'un club omnisports à l'autre et c'est cela qui est génial dans l'écosystème sportif d'Evry, c'est qu'ils ont tous leur vision et tous les jours nous essayons d'en discuter, de voir ce qu'il y a de mieux chez l'un ou chez l'autre et nous nous apercevons que cela ne fonctionne pas ni chez l'un ni chez l'autre, donc c'est assez passionnant, cela vaut le coup d'aller dans les clubs pour ces questions-là.

Je ne suis pas sûr que cela permette non plus de baisser les coûts. Il faut savoir qu'une licence – je ne sais pas, je vais prendre un sport que je connais bien, le baseball – est à hauteur de 220 € l'année, cela ne paye jamais un éducateur. Donc les éducateurs sont bénévoles pour beaucoup, en tout cas pour le baseball. Dans d'autres clubs, les éducateurs sont rémunérés mais ce n'est pas simple du tout.

Tant que nous serons à une tarification de 200 € par an, c'est très compliqué de payer et d'avoir un écosystème qui puisse vivre facilement. Donc je pense que ce n'est pas parce que nous allons mutualiser que le coût des licences, ou plutôt des cotisations, parce que les licences c'est encore autre chose, sera moindre. En même temps, puisque nous parlons de cela, il faut savoir que les licences des fédérations ont tendance à augmenter. Cela n'est pas de notre fait, ce sont les fédérations qui augmentent leurs licences et ils argumentent à leur manière, chacune a des raisons de le faire.

Après, j'espère que nous pourrons continuer à avoir du sport pour tous, parce que quand on arrive à 200 €, même si c'est cher pour une famille, ce n'est pas grand-chose pour l'éducateur et le club en question. C'est cela que je veux dire, tout cela est un petit jeu qui n'est pas simple à gérer.

Pour revenir à l'EFC et la raison pour laquelle ils auraient soi-disant une baisse de 26 000 €, c'est assez simple : nous sommes sortis de la mise à disposition de l'EFC. Si nous regardons les années précédentes, ils étaient bien à 200 000 € - à part la 1^{ère} année du mandat précédent où ils étaient à 210 000 € - et ils avaient une mise à disposition d'environ 170 000 € d'agents de la ville, je crois que les chiffres étaient à peu près ceux-là.

Nous sommes sortis de la mise à disposition parce qu'elle n'était pas comprise par tous les clubs de la ville : pourquoi y aurait-il des agents d'une collectivité dans une association et pas dans toutes les associations ? Donc nous avons fait le choix de sortir de cette mise à disposition.

Malgré tout, pour le club, cela a été un fonctionnement un peu délicat. Donc l'année dernière, pour sortir de cela, ils avaient besoin d'une aide exceptionnelle et nous avons augmenté la jauge pour sortir le plus correctement possible de cela. Et maintenant, nous sommes revenus à 200 000 € comme les années d'avant.

Medhy ZEGHOUF : Merci Yvan pour cette réponse précise. Monsieur MONIER ?

Julien MONIER : Merci pour les deux réponses. Je pense qu'il serait important de faire figurer ces éléments importants de compréhension dans les délibérations que vous nous soumettez, puisque c'est important d'avoir ces données.

J'ai entendu votre réponse sur le fonctionnement des clubs et vous dites que « vous ne faites pas d'ingérence, que chaque club a sa vision ». Ma question est la suivante : Est-ce que la Ville porte

une vision ? Nous n'en avons pas l'impression et ce n'est pas provocant de dire cela. Nous vous entendons dire que vous ne faites pas d'ingérence, que vous ne rentrez pas dans... Mais quelle est la vision de cette Ville ? Pourrions-nous penser à une vision d'élargir... Vous parlez des tarifications, c'est important pour les familles pour qu'elles puissent s'inscrire au sport et si nous voulons de l'ambition pour notre Ville, ne faudrait-il pas justement porter une vision ? C'était une petite réponse.

Yvan COUVIDAT : Je ne sais pas... Une vision... Je ne sais pas ce que tu appelles une vision en vrai ? En l'occurrence, moi je suis sur le terrain 7 jours sur 7, pas loin de 6 ou 7 heures par jour, sur la question des associations sportives, pas loin...

L'idée de cette Ville, c'est d'essayer d'arriver à fédérer autour du sport, je dis cela à mon modeste niveau. Moi je me bats depuis... J'ai eu 3 ans de mandat d'Adjoint au Sport sur la mandature précédente et, ce qui m'intéresse, c'est vraiment d'arriver à améliorer les conditions de pratique, parce qu'en fait il y a beaucoup d'éléments totalement différents. La question des infrastructures : quand nous venons investir sur ces infrastructures – et nous continuons sur ce mandat – c'est un choix pour améliorer les conditions de jeu des uns et des autres. Pour citer quelque chose qui devrait vous intéresser, puisque l'écologie est importante, nous allons faire quelque chose, dans cette mandature – parce que nous y sommes obligés – sur la question des terrains synthétiques et des billes noires, les fameuses billes noires qui peuvent être un problème de santé publique, mais à une époque nous avons amené des choses de cet ordre-là et maintenant il faut les défaire et reconstruire autre chose.

Je ne sais pas si nous n'avons pas de vision... Moi j'ai l'impression que nous en avons une et tous les jours j'en parle, à ma façon, à ma manière – ce n'est peut-être pas la bonne – mais ne t'inquiète pas, je vais te donner une vision, pas tard, je vais le faire bien.

Julien MONIER : Simplement ce serait possible de me vouvoyer s'il vous plaît Monsieur l'Adjoint ? Merci.

Medhy ZEGHOUF : Et encore une fois nous allons respecter la délivrance de la parole dans cette instance, merci.

Julien MONIER : Il n'y avait pas de provocation, c'était une question.

Medhy ZEGHOUF : S'il vous plaît, merci. C'est pénible... (*propos inaudibles*) Vous vous expliquerez après le Conseil.

Plus de question, plus de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention de subventionnement pour l'année 2026 à conclure avec le Football Club de Courcouronnes.

- AUTORISE dans ce cadre le versement d'une subvention de fonctionnement au Football Club de Courcouronnes d'un montant de 45 000 € (quarante-cinq mille euros) au titre de l'année 2026.

- DIT que les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours.

- PRECISE que cette subvention sera versée sous réserve de la transmission de l'ensemble des pièces nécessaires.

- PRECISE que le Football Club de Courcouronnes s'engage à veiller à la mise en application du Décret du 31 décembre 2021 relatif au Contrat d'Engagement Républicain.

- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné à signer la convention de subventionnement et tout document afférent.

22) Approbation d'une convention de subventionnement avec l'association Diamant Futsal – Année 2026

Rapporteur : Yvan COUVIDAT

Dans le cadre de sa politique sportive, la Commune propose aux associations la mise à disposition d'équipements sportifs, des aides logistiques aux manifestations sportives et l'octroi de subventions de fonctionnement.

La Commune souhaite attribuer à l'Association Diamant Futsal une subvention de fonctionnement de 25 000 € au titre de l'année 2026. La conclusion d'une convention de subventionnement est obligatoire.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver les termes de la convention de subventionnement à conclure avec l'association Diamant Futsal, d'autoriser Monsieur le Maire à la signer et d'autoriser le versement d'une subvention de 25 000 € à cette association au titre de l'année 2026.

Medhy ZEGHOUF : Merci Yvan, travail remarquable et d'ailleurs sur le précédent mandat, plusieurs fois nous sommes revenus sur des subventions exceptionnelles pour les accompagner dans des « montées en championnat », je n'ai pas le bon terme, désolé.

Après présentation du dossier, Monsieur le 1^{er} Adjoint au Maire ouvre le débat.

Pas de question, pas de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention de subventionnement pour l'année 2026 à conclure avec l'Association Diamant Futsal.
- AUTORISE dans ce cadre le versement d'une subvention de fonctionnement à l'association Diamant Futsal d'un montant de 25 000 € (vingt-cinq mille euros) au titre de l'année 2026.
- DIT que les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours.
- PRECISE que cette subvention sera versée sous réserve de la transmission de l'ensemble des pièces nécessaires.
- PRECISE que l'association Diamant Futsal s'engage à veiller à la mise en application du Décret du 31 décembre 2021 relatif au Contrat d'Engagement Républicain.
- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné à signer la convention de subventionnement et tout document afférent.

23) Approbation de l'actualisation du dispositif pour le Fonds d'Accès au Sport (FASEC) - Approbation du versement des aides - Année 2026

Rapporteur : Yvan COUVIDAT

Le Fonds d'Accès au Sport d'Évry-Courcouronnes (FASEC) est un dispositif qui permet d'accompagner et de soutenir la pratique sportive des habitants de la commune, attributaires ou non du PASS Sport/CAF, par l'attribution d'une aide financière à l'adhésion au sein d'un club sportif.

Il s'agit d'une aide d'un montant maximum de 50 % du coût de la cotisation, dans la limite d'un montant de 100 €, versée directement à l'adhérent.

Il est à noter qu'en 2025/2026 l'Etat a modifié ses critères d'attribution : Si l'aide pour les personnes en situation de handicap (de 6 à 30 ans) et les bénéficiaires d'une bourse (-28 ans) évoluent de 50 € à 70 €, l'aide autrefois attribuée aux 6-17ans se retrouve restreinte aux seuls 14-17 ans bénéficiaires de l'ARS (allocation rentrée scolaire).

La tranche d'âge 6-13 ans étant la plus impactée, la Ville d'Évry-Courcouronnes a fait le choix d'augmenter l'enveloppe FASEC avec pour objectif de permettre à l'ensemble des enfants de continuer à accéder à une aide à la pratique sportive pour la saison 2025/2026.

Pour information, le budget maximum alloué au F.A.S.E.C au titre de l'année 2026 s'élève à 13 400 €.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver l'actualisation du dispositif F.A.S.E.C. pour l'année 2026 et d'autoriser le versement des aides afférentes.

Après présentation du dossier, Monsieur le 1^{er} Adjoint au Maire ouvre le débat.

Julien MONIER : Simplement une remarque : c'est vrai que c'est un dispositif qui est utile, même si ce sont des montants de 50 €, vous avez souligné que cela concernait 268 personnes cette année. Nous nous disons peut-être que cela mériterait, sur les milliers de licenciés sur la Ville, qu'il soit un peu plus connu pour bénéficier à plus de personnes. Mais heureusement que cela existe, cela fait partie des aides nécessaires.

Medhy ZEGHOUF : Yvan, tu me corriges si je dis une bêtise, mais ce sont les clubs qui remontent les demandes, donc en fait ce sont ceux qui sont au plus proche des licenciés qui recensent les demandes et qui ensuite nous les transmettent. Donc le système est tout de même bien connu en interne dans les clubs.

Yvan COUVIDAT : Oui et de plus nous nous servons du Forum des associations pour redonner des flyers sur le sujet. Comme il y a plus de 13 000 personnes environ qui passent sur ce forum, nous essayons d'en toucher un maximum. Mais la communication c'est toujours difficile, nous ne sommes jamais assez bons en communication, c'est très compliqué.

Plus de question, plus de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DIT que les critères d'attribution des aides financières accordées dans le cadre du F.A.S.E.C. 2026 sont les suivants :

- L'aide est exclusivement destinée au paiement des cotisations à un club sportif du territoire pour les habitants d'Évry-Courcouronnes, attributaires ou non du PASS Sport/CAF, sur présentation d'un dossier de demande motivée, déposé auprès du Président de la section du club sportif concerné,
- Les demandes sont examinées par le Conseil des Sports d'Évry-Courcouronnes, après transmission par les Présidents de clubs.

- DIT que le montant de cette aide à la cotisation pour chacune des demandes présentées, à raison d'une seule demande par personne et par année, est limité à un maximum de 50 % du coût de la cotisation et ne peut excéder une valeur maximale de 100 € par adhérent.

- APPROUVE le versement des aides à la cotisation attribuées dans le cadre du F.A.S.E.C. aux attributaires mentionnés au tableau annexé à la présente délibération, pour les montants indiqués.

- PRECISE que ces aides sont versées directement aux adhérents concernés.

- DIT que les crédits afférents sont inscrits au budget de la Commune pour l'année 2026.

- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné à signer tout document relatif à cette attribution d'aides.

24) Approbation d'une convention de subventionnement avec l'AMAC - Année 2026

Rapporteur : Abdelaziz AMMARI

Conformément à sa volonté de soutenir l'action en direction de son personnel, la Commune souhaite poursuivre son soutien aux actions menées par l'AMAC (Association Municipale d'Actions Culturelles).

Chaque année la Commune signe une convention annuelle de subventionnement avec l'AMAC à compter du 1er janvier 2026 qui a pour objectif de fixer les termes du partenariat entre la Commune et l'AMAC et le montant de la subvention annuelle. Pour 2026, le montant sollicité par l'AMAC est à hauteur de 160 000 € (comme en 2025).

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver les termes de la convention de subventionnement à conclure avec l'AMAC, d'autoriser Monsieur le Maire à la signer et d'autoriser le versement d'une subvention de fonctionnement de 160 000 € à l'AMAC au titre de l'année 2026.

Medhy ZEGHOUF : S'il y a une différence par rapport à l'année dernière, c'est tout simplement parce qu'il y avait eu une subvention supplémentaire exceptionnelle liée aux 50 ans de l'association. Ils ont fait une fête particulière pour le demi centenaire de cette belle association. Nous saluons Thierry PLOQUIN et toute l'équipe qui doivent être en train de nous regarder.

Après présentation du dossier, Monsieur le 1^{er} Adjoint au Maire ouvre le débat.

Pas de question, pas de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention de subventionnement 2026 à intervenir avec l'Association Municipale d'activités Culturelles (AMAC).
- AUTORISE le versement à l'AMAC d'une subvention d'un montant de 160 000 € (cent soixante mille euros) pour l'année 2026.
- DIT que ce montant comprend les salaires et charges afférents à la mise à disposition d'un agent communal qui exercera des fonctions de secrétaire.
- RAPPELLE qu'une convention de mise à disposition d'un personnel communal à compter du 1er janvier 2024 pour une durée de 3 ans a été signée conformément à la délibération n° CM20240208_015 susvisée,
- DIT que les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours, à l'imputation 65748.
- DIT que l'Association bénéficiaire de cette subvention s'engage à signer et respecter les termes du Contrat d'Engagement Républicain résultant de la loi n°2021-1109 en date du 24 août 2021.
- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné à signer la convention de subventionnement avec l'AMAC et tout document afférent.

25) Approbation d'une convention de subventionnement pour l'association Union des Retraités d'Évry (URE) - Année 2026

Rapporteur : Cendrine CHAUMONT

La Commune développe une politique Seniors basée sur quatre orientations majeures :

- Prendre en compte la situation de tous les seniors sur la commune,
- Encourager et renforcer les actions existantes lorsqu'elles sont pertinentes et adaptées,
- Développer les projets pour couvrir les besoins non encore satisfaits,
- Travailler de manière étroite avec tous les acteurs et développer de nouveaux partenariats.

La convention d'objectifs entre l'association et la Commune s'inscrit pleinement dans ces objectifs et vise ainsi à définir l'ensemble des modalités de ce partenariat à travers notamment les activités proposées par l'Association et leur programmation.

La Commune propose d'attribuer une subvention annuelle à l'URE au titre du fonctionnement et de la semaine bleue d'un montant global de 39 000 € pour l'année 2026. La signature d'une convention de subventionnement est nécessaire.

Il est en outre rappelé que le soutien de la Ville d'Évry-Courcouronnes à l'Association URE se traduit par ailleurs par diverses contributions en nature décrites dans la convention de partenariat susvisée et notamment la mise à disposition des locaux du Foyer Club valorisée à hauteur de 123 200 € et 50 000 € pour les charges afférentes (eau, gaz, électricité, entretien des lieux) en année pleine.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver les termes de la convention de subventionnement 2026 à conclure avec l'Union des Retraités d'Évry, d'autoriser Monsieur le Maire à la signer et d'approuver le versement à cette association d'une subvention d'un montant de 39 000 € au titre de l'année 2026.

Après présentation du dossier, Monsieur le 1^{er} Adjoint au Maire ouvre le débat.

Pas de question, pas de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention de subventionnement 2026 à conclure avec l'Union des Retraités d'Évry (URE).

- AUTORISE le versement à l'URE d'une subvention d'un montant global de 39 000 € (trente neuf mille euros) pour l'année 2026 dans le cadre du fonctionnement de l'association et de la Semaine Bleue.

- DIT que les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours.

- PRECISE que l'URE s'engage à veiller à la mise en application du Décret du 31 décembre 2021 relatif au Contrat d'Engagement Républicain.

- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné à signer cette convention et tous les documents afférents.

26) Approbation du versement d'une subvention à l'Association de Soins et d'Aide à domicile (ASAMD) et au CLIC Cœur Essonne

Rapporteur : Cendrine CHAUMONT

Depuis de nombreuses années, le CLIC Cœur Essonne et l'Association de Soins et de Maintien à Domicile (ASAMD) interviennent sur le territoire d'Évry-Courcouronnes, au travers d'actions en faveur des personnes fragilisées par une dépendance, une perte d'autonomie.

A ce titre, la Commune a conventionné avec le CLIC Cœur Essonne et l'ASAMD en 2024 afin de définir les objectifs, moyens et les modalités mis en œuvre. La convention prévoit également le versement d'une subvention afin de participer au budget de fonctionnement desdites associations.

Le CLIC Cœur Essonne et l'ASAMD ont déposé au titre de l'année 2026 un dossier de demande

de subvention.

Sur cette base, il est proposé d'attribuer aux associations listées ci-dessous, les subventions suivantes :

	Subvention allouée en 2026	Rappel de la subvention allouée en 2025
ASAMD	79 000 €	79 000 €
CLIC Cœur Essonne	45 512 €	43 468 €

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les termes des conventions de subventionnement à conclure avec l'ASAMD et le CLIC Cœur Essonne, d'autoriser Monsieur le Maire à les signer et d'autoriser le versement d'une subvention de 79 000 € à l'ASAMD et de 45 512 € au CLIC Cœur Essonne.

Après présentation du dossier, Monsieur le 1^{er} Adjoint au Maire ouvre le débat.

Cendrine CHAUMONT : Petite précision : un petit coucou à Danielle VALERO qui avait cette délégation avant moi.

Medhy ZEGHOUF : Danielle, si tu nous regardes...

Pas de question, pas de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Ne participe(nt) pas au vote :

Cendrine CHAUMONT ("Rassembler, protéger, avancer")

- APPROUVE les termes des conventions de subventionnement 2026 à conclure avec l'ASAMD et le CLIC Cœur Essonne.

- AUTORISE le versement d'une subvention de fonctionnement à l'Association de Soins et de Maintien à Domicile (ASAMD) pour l'année 2026, d'un montant global de 79 000 € (soixante dix neuf mille euros).

- AUTORISE le versement d'une subvention de fonctionnement au CLIC du Cœur Essonne pour l'année 2025, d'un montant global de 45 512 € (quarante-cinq mille cinq cent douze euros).

- PRECISE que les associations ASAMD et CLIC Cœur Essonne s'engagent à veiller à la mise en application du Décret du 31 décembre 2021 relatif au Contrat d'Engagement Républicain.

- DIT que les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours.

- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné à signer les conventions de subventionnement et tout document afférent.

27) Approbation d'une convention de subventionnement pour l'association MJC Simone Signoret - Année 2026

Rapporteur : Medhy ZEGHOUF

La MJC Simone Signoret joue un rôle d'animation et d'éducation à travers un projet socio-culturel et social qui permet d'appréhender et de répondre à de nombreuses attentes de la population.

Dans le cadre de son partenariat avec la MJC Simone Signoret, la Commune verse une

subvention annuelle de fonctionnement à cet équipement.

Pour l'année 2026, il est proposé de verser à la MJC Signoret une subvention de fonctionnement de 169 900 €.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver les termes de la convention de subventionnement 2026 à conclure avec la MJC Simone Signoret, d'autoriser Monsieur le Maire à la signer et d'approuver le versement à cette association d'une subvention d'un montant de 169 900 € au titre de l'année 2026.

Après présentation du dossier, Monsieur le 1^{er} Adjoint au Maire ouvre le débat.

Pas de question, pas de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention de subventionnement à conclure avec l'association MJC Simone Signoret au titre de l'année 2026.

- AUTORISE le versement d'une subvention de fonctionnement à l'association MJC Simone Signoret, pour l'année 2026, d'un montant global de 169 900 € (cent soixante-neuf mille neuf cents euros).

- DIT que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

- S'ENGAGE à veiller à la mise en application du Décret du 31 décembre 2021 relatif au Contrat d'engagement républicain.

- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné à signer cette convention de subventionnement et tous les documents afférents.

28) Approbation du versement d'une subvention de fonctionnement à « La Communauté Inavouable » pour 2026

Rapporteur : Medhy ZEGHOUF

La commune propose chaque année une programmation riche en arts du spectacle et souhaite dans ce cadre marquer son soutien à des projets et d'aide à la création.

Une convention de partenariat a été conclue avec la « La Communauté Inavouable », compagnie théâtrale interdisciplinaire, dont les créations écrites et mises en scène par Clyde Chabot sondent l'intime et l'universel à travers les questions de l'identité, des migrations, de la filiation, l'amitié, la naissance.

Il est proposé le versement d'une subvention de 1 000 € à cette association pour l'année 2026.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 1 000 € à « La Communauté Inavouable » au titre de l'année 2026.

Après présentation du dossier, Monsieur le 1^{er} Adjoint au Maire ouvre le débat.

Pas de question, pas de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE le versement à la Compagnie « la Communauté Inavouable » d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 000 € (mille euros) pour l'année 2026.

- PRECISE que cette subvention sera versée sous réserve de la transmission de l'ensemble des pièces nécessaires (RIB).
- DIT que les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours.
- S'ENGAGE à veiller à la mise en application du Décret du 31 décembre 2021 relatif au Contrat d'engagement républicain.
- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine l'attribution de cette subvention.

29) Approbation du versement de subventions exceptionnelles à des associations étudiantes - Projets GATE

Rapporteur : Medhy ZEGHOUF

Une enveloppe budgétaire est destinée à accorder des subventions aux projets qui s'inscrivent dans la démarche de Ville Apprenante portée par la Ville d'Évry-Courcouronnes.

Dans ce cadre, plusieurs projets étudiants développés à Télécom SudParis dans le cadre du programme GATE – Gestion et Apprentissage du Travail en Équipe sollicitent le soutien de la Commune. Ces initiatives visent notamment à favoriser l'engagement étudiant, la diffusion des savoirs et les rencontres entre étudiants et habitants du territoire.

Il est proposé d'attribuer :

- une subvention exceptionnelle de 900 € à l'association MINET pour les projets E-SAT, HAPPY CLICK et INT GAME JAM ;
- une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association Les Partenariats de l'Excellence pour le projet EVRYLOQUENCE ;
- une subvention exceptionnelle de 300 € à l'association NOMOLO pour le projet du même nom.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver le versement de ces subventions exceptionnelles aux associations étudiantes pour un montant total de 1 700 € dans le cadre de ces projets GATE.

Après présentation du dossier, Monsieur le 1^{er} Adjoint au Maire ouvre le débat.

Pas de question, pas de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 900 € (neuf cents euros) à l'association MINET pour la réalisation des projets E-SAT, HAPPY CLICK et INT GAME JAM dans le cadre du programme GATE de Télécom SudParis (300 € par projet) .
- APPROUVE le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 € (cinq cents euros) à l'association LES PARTENARIATS DE L'EXCELLENCE pour la réalisation du projet EVRYLOQUENCE, concours d'éloquence à destination de collégiens d'Évry-Courcouronnes.
- APPROUVE le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 300 € (trois cents euros) à l'association NOMOLO pour l'organisation d'un événement sportif inter-campus à Évry-Courcouronnes.
- DIT que ces subventions seront versées sous réserve de la transmission de l'ensemble des pièces nécessaires (bilan financier, RIB).

- DIT que les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours.
- DIT que les associations bénéficiaires de ces subventions exceptionnelles s'engagent à signer et respecter les termes du Contrat d'Engagement Républicain résultant de la loi n°2021-1109 en date du 24 août 2021.
- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné à signer tout document relatif à l'attribution de ces subventions.

30) Approbation du versement d'une subvention exceptionnelle à l'association Université du Temps Libre (UTL) Essonne - Voyage à Brest - Projet "Essonne qui bouge"

Rapporteur : Pascal CHATAGNON

Une enveloppe budgétaire est destinée à accorder des subventions aux projets qui s'inscrivent dans la démarche de Ville Apprenante, en veillant notamment à ce que ces occasions d'apprendre, soient soutenues à tous les âges de la vie.

L'association Université du Temps Libre (UTL) Essonne organise un voyage apprenant à BREST, dans le cadre d'un projet d'échange entre villes membres du réseau mondial des Villes Apprenantes de l'UNESCO, à destination de 60 de ses adhérents. Le budget prévisionnel de ce voyage s'élève à la somme de 21.877 euros, avec une participation de la commune à hauteur de 800 €.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver le versement d'une subvention exceptionnelle de 800 € à l'association UTL Essonne dans le cadre du projet de voyage à BREST.

Après présentation du dossier, Monsieur le 1^{er} Adjoint au Maire ouvre le débat.

Pas de question, pas de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE le versement d'une subvention exceptionnelle de 800 € (huit cents euros) à l'association UTL Essonne pour un voyage à BREST dans le cadre du projet «Essonne qui bouge ».
- PRECISE que cette subvention sera versée sous réserve de la transmission de l'ensemble des pièces nécessaires (bilan financier, RIB).
- DIT que les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours.
- DIT que l'Association bénéficiaire de cette subvention exceptionnelle s'engage à signer et respecter les termes du Contrat d'Engagement Républicain résultant de la loi n°2021-1109 en date du 24 août 2021.
- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné à signer tout document relatif à l'attribution de cette subvention.

31) Approbation du versement de subventions exceptionnelles aux établissements secondaires

Rapporteur : Medhy ZEGHOUF

L'éducation constitue une priorité pour la ville d'Evry-Courcouronnes, qui consacre un budget spécifique aux subventions destinées aux établissements scolaires du second degré.

Dans ce cadre, plusieurs collèges organisent des voyages scolaires à visée culturelle, sportive ou linguistique, permettant aux élèves de développer leur ouverture culturelle, leur autonomie et leur réussite éducative.

Ces projets concernent notamment des séjours en Écosse, en Normandie, en Bourgogne, au Havre, à Barcelone ainsi que des activités de pleine nature et de ski.

Le budget global des projets est financé en partie par les établissements et les familles, avec une participation financière de la Commune.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver l'attribution de subventions exceptionnelles aux établissements suivants : Collèges le Village, Montesquieu, Les Pyramides et Paul Eluard, ainsi qu'au Lycée Auguste Perret, pour un montant global de 4 000 €.

Après présentation du dossier, Monsieur le 1^{er} Adjoint au Maire ouvre le débat.

Pas de question, pas de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle aux établissements secondaires suivants :

- Collèges : Le Village, Montesquieu, Paul Eluard et les Pyramides,
- Lycées : Auguste Perret et Baudelaire

dans le cadre du financement de projets éducatifs.

- FIXE les montants des subventions à :

Etablissement	Montant
Collège le Village (3 projets)	750 € (sept cent cinquante euros) (250 € par projet)
Collège Montesquieu (2 projets)	750 € (sept cent cinquante euros) (375 € par projet)
Collège Paul Eluard (2 projets)	1000 € (mille euros) (500 € par projet)
Collège des Pyramides (1 projet)	500 € (cinq cents euros)
Lycée Auguste Perret (1 projet inter établissements)	1000 € (mille euros)

Soit un montant global de 4 000 € (quatre mille euros).

- DIT que ces subventions seront versées sous réserve de la transmission de l'ensemble des pièces.

- DIT que la dépense est inscrite au budget de l'exercice en cours.

- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné à signer tout document en lien avec le versement de ces subventions.

32) Approbation du versement d'une subvention exceptionnelle au Collège Galilée pour un voyage scolaire

Rapporteur : Medhy ZEGHOUF

Le collège Galilée organise un projet de voyage scolaire à destination de Bristol et Bath (Angleterre) ainsi que Cardiff (Pays de Galles) en février 2026 pour des élèves de 3^e inscrits en option Langues et Cultures Européennes (LCE).

Ce projet vise à renforcer l'apprentissage de l'anglais, favoriser l'ouverture culturelle et sensibiliser les élèves à la citoyenneté européenne.

La ville de Bristol étant, comme notre commune, membre du Réseau mondial des Villes Apprenantes de l'UNESCO, ce voyage s'inscrit également dans une dynamique internationale de coopération et d'échanges autour des politiques éducatives et de l'apprentissage tout au long de la vie.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver le versement d'une subvention exceptionnelle de 800 € au Collège Galilée pour le financement d'un voyage scolaire.

Après présentation du dossier, Monsieur le 1^{er} Adjoint au Maire ouvre le débat.

Pas de question, pas de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le versement d'une subvention exceptionnelle de 800 € (huit cents euros) au collège Galilée dans le cadre d'un voyage scolaire en Angleterre et au Pays de Galles.

- DIT que cette subvention sera versée sous réserve de la transmission de l'ensemble des pièces nécessaires (bilan financier, RIB).

- DIT que les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours.

- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné à signer tout document relatif à l'attribution de cette subvention.

33) Approbation d'une subvention exceptionnelle à l'association O'CENTRE - Festival

Rapporteur : Yvan COUIDAT

Implantée sur le territoire, l'association O'Centre développe des activités de danse et d'expression artistique, notamment à travers des cours de danse. Forte d'une expérience reconnue dans le domaine des cultures urbaines, elle s'appuie sur un réseau d'artistes et de professionnels du secteur.

L'Association, avec le soutien de Grand Paris Sud, organise du 8 au 14 juin 2026 un festival international urbain. Cet événement, mêlant compétition, création et transmission, contribue au rayonnement culturel du territoire.

Afin de soutenir ce projet, l'association O'Centre a sollicité une subvention d'un montant de 10 000 €.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 10 000 € à l'Association O'Centre.

Medhy ZEGHOUF : C'est un projet que Rafik à l'époque avait déjà mené dans les Arènes ancienne version, il y a quelques années maintenant, et qui avait été un énorme succès. Nous souhaitons la même chose cette année.

Après présentation du dossier, Monsieur le 1^{er} Adjoint au Maire ouvre le débat.

Julien MONIER : Plutôt une remarque. C'est vrai que nous avons appris avec grande joie et bienveillance qu'un concours de cette ampleur allait avoir lieu dans notre ville au moins de juin. Nous avons suivi l'initiative de O'Centre avec l'ouverture, dans des anciens espaces délaissés sous le théâtre, d'un espace dédié aux cultures urbaines et à la danse. Les différentes associations, notamment celle que vous citez – je pense à d'autres aussi, comme Happy Feets –

qui font partie de O'Centre sont vraiment très dynamiques et c'est vrai que c'est un bel aboutissement d'avoir un événement de ce type. Nous espérons que c'est un rendez-vous qui pourra être régulier avec un succès dès cette année.

Plus de question, plus de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE le versement d'une subvention de 10 000 € (dix mille euros) à l'Association O'Centre dans le cadre de l'organisation du Festival International Urbain précité.

- DIT que les crédits sont inscrits au budget 2026 de la Commune.

- DIT que l'Association bénéficiaire de cette subvention exceptionnelle s'engage à signer et respecter les termes du Contrat d'Engagement Républicain résultant de la loi n°2021-1109 en date du 24 août 2021.

- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné à signer tout document afférent relatif à cette attribution de subvention.

34) Approbation d'une subvention exceptionnelle à l'Amicale Sportive d'Evry – Section Baseball Softball : Challenge de France masculin

Rapporteur : Yvan COUVIDAT

L'Amicale Sportive d'Evry – section Baseball Softball organise le Challenge de France de Softball Masculin en partenariat avec la Fédération Française de Baseball Softball (6 meilleures équipes françaises, avec près de 90 athlètes, une vingtaine d'officiels, pour 13 matchs de compétition) du 1^{er} au 3 mai 2026 inclus.

L'ASE section Baseball Softball sollicite un soutien financier de la Commune pour les dépenses liées à la couverture médiatique en amont et au travers de la communication de la Ville ainsi que pour l'acquisition de matériels événementiels et sportifs pour un montant de 1 500 €.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver le versement à l'Amicale Sportive d'Evry – section Baseball Softball d'une subvention exceptionnelle de 1 500 € pour l'organisation du Challenge de France Masculin 2026.

Après présentation du dossier, Monsieur le 1^{er} Adjoint au Maire ouvre le débat.

Pas de question, pas de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Ne participe(nt) pas au vote :

Yvan COUVIDAT ("Rassembler, protéger, avancer")

- APPROUVE le versement d'une subvention exceptionnelle de 1 500 € (mille cinq cents euros) à l'association sportive d'Evry (ASE) Section baseball – softball, pour l'organisation du challenge de France Masculin 2026.

- DIT que les crédits sont inscrits au budget 2026 de la Commune.

- DIT que l'Association bénéficiaire de cette subvention exceptionnelle s'engage à signer et respecter les termes du Contrat d'Engagement Républicain résultant de la loi n°2021-1109 en date du 24 août 2021.

- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné à signer tout document se rapportant à l'attribution de cette subvention.

35) Approbation du versement d'une subvention exceptionnelle à la section sportive d'Athlétisme du collège Le Village – Championnat de France d'Athlétisme UNSS

Rapporteur : Yvan COUVIDAT

La section sportive du collège le Village a initié un travail préparatoire en 2025 auprès des élèves de 4^{ème}. Celui-ci s'est traduit par un stage de 4 jours en Bretagne pour approfondir leur pratique et se préparer aux championnats de France 2026

Dans ce cadre, la section sportive du collège le Village, section athlétisme, a sollicité la Commune pour un accompagnement financier à hauteur de 700 €.

Les postes de dépenses budgétaires sont principalement orientés vers les coûts de déplacements (essence / péage) et d'hébergements. L'association utilise pour le transport son propre minibus.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 700 € à la section sportive d'Athlétisme du collège Le Village – Championnat de France d'Athlétisme UNSS.

Après présentation du dossier, Monsieur le 1^{er} Adjoint au Maire ouvre le débat.

Pas de question, pas de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le versement d'une subvention exceptionnelle de 700 € (sept cents euros) à la section sportive du collège le Village, section athlétisme dans le cadre de sa participation aux championnats de France hivernaux (Nantes) et estivaux (Compiègne).

- DIT que les crédits sont inscrits au budget 2026 de la Commune.

- DIT que l'Association bénéficiaire de cette subvention exceptionnelle s'engage à signer et respecter les termes du Contrat d'Engagement Républicain résultant de la loi n°2021-1109 en date du 24 août 2021.

- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné à signer tout document se rapportant à l'attribution de cette subvention.

36) Approbation du versement d'une subvention exceptionnelle à l'Amicale Sportive d'Evry (ASE) – Section Judo – Dojo Solidaire

Rapporteur : Yvan COUVIDAT

La Commune s'est associée à la démarche « 1 000 Dojos » initiée par la Fédération Française de Judo, Jujitsu, Kendo et Disciplines Associées (FFJDA), formalisée par une convention de mise à disposition gratuite d'équipement. Ce dojo solidaire a été implanté dans le gymnase Bonaparte.

L'Amicale Sportive d'Evry (ASE) et, plus particulièrement sa section Judo, a signé en 2024 cette convention partenariale pour une durée de cinq ans.

Durant l'année 2025/2026, l'ASE – section Judo a organisé et défini les planning et créneaux horaires pour les activités ainsi que le recrutement d'éducateurs en lien avec l'essor de demande de licences.

La Commune souhaite souligner et soutenir l'initiative de l'ASE section Judo et son travail dans la gestion du dojo solidaire par l'attribution d'une subvention exceptionnelle pour la 2^{ème} année.

Dans ce cadre, il est proposé d'attribuer une subvention de 10 000 € à l'ASE section Judo.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le versement d'une subvention exceptionnelle de 10 000 € à l'ASE Section Judo dans le cadre de la gestion du dojo solidaire.

Après présentation du dossier, Monsieur le 1^{er} Adjoint au Maire ouvre le débat.

Pas de question, pas de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 10 000 € (dix mille euros) à l'Amicale Sportive d'Evry (ASE) - section Judo dans le cadre de l'exploitation du dojo solidaire.

- DIT que les crédits sont inscrits au budget 2026 de la Commune.

- PRECISE que l'ASE section judo s'engage à signer et respecter les termes du Contrat d'Engagement Républicain résultant de la loi n°2021-1109 en date du 24 août 2021.

- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné à signer tout document afférent avec l'Amicale Sportive d'Evry (ASE) - section Judo.

37) Approbation du versement d'une subvention exceptionnelle au Club Omnisports Courcouronnes (COC) – Section Badminton - 13ème tournoi national éco-responsable NotSoBad
--

Rapporteur : Yvan COUVIDAT

La section Badminton du Club Omnisports de Courcouronnes (COC) organise le 13ème tournoi national éco-responsable « NotSoBad » au gymnase du Complexe Sportif du Lac d'Évry-Courcouronnes.

Le Club Omnisports de Courcouronnes (COC) section Badminton sollicite la Commune pour un accompagnement financier à hauteur de 1 000 €.

Il est proposé d'accorder une subvention de 1 000 € au COC section Badminton afin d'optimiser la qualité du tournoi par l'achat de divers matériels sportifs en lien avec la pratique sportive du badminton et l'organisation/réception des participants.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000 € au Club Omnisports de Courcouronnes (COC) section Badminton.

Après présentation du dossier, Monsieur le 1^{er} Adjoint au Maire ouvre le débat.

Pas de question, pas de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le versement d'une subvention exceptionnelle de 1 000 € (mille euros) au Club Omnisports Courcouronnes (COC) section Badminton, au titre de l'organisation de la 13ème édition du tournoi national éco-responsable « NotSoBad ».

- DIT que les crédits sont inscrits au budget 2026 de la Commune.

- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné à signer tout document se rapportant à l'attribution de cette subvention.

38) Approbation du versement d'une subvention exceptionnelle à l'association Évry Football Club - Projet de mobilité internationale à Montréal

Rapporteur : Yvan COUVIDAT

Dans le cadre de sa démarche de Ville Apprenante de l'UNESCO, la Commune soutient les initiatives favorisant l'ouverture culturelle et la mobilité internationale des jeunes.

L'association Évry Football Club organise un séjour éducatif, culturel et sportif à Montréal (Canada), du 20 au 27 avril 2026, destiné à onze jeunes licenciés âgés de 18 ans.

L'association sollicite une subvention exceptionnelle de 800 € pour la réalisation de ce projet, dont le budget prévisionnel s'élève à 21 195 €.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver l'attribution du versement d'une subvention exceptionnelle de 800 € à l'association Evry Football Club.

Après présentation du dossier, Monsieur le 1^{er} Adjoint au Maire ouvre le débat.

Julien MONIER : Peut-être un commentaire. Je me suis intéressé à ce projet puisque c'est très intéressant, surtout pour cette classe d'âge de 17/18 ans, d'avoir une ouverture internationale. J'ai beaucoup apprécié le sens donné à ce projet tel qu'il a été présenté par les éducateurs du Evry FC. C'est vraiment une expérience éducative, humaine, structurante, dans une période clé de leur apprentissage.

L'OFQJ (Office Franco Québécois pour la Jeunesse) est impliqué, c'est un partenaire qu'il est très intéressant d'avoir. Donc j'avais une petite question : Est-ce que c'est la 1^e fois que l'OFQJ participe à un projet de nos clubs ou y a-t-il eu des précédents ? Et si ce n'est pas le cas, ce serait bien de pouvoir garder un partenaire comme celui-là qui est assez intéressant pour ce genre de projet.

Merci également de nous signaler qu'ils ont déjà obtenu une bourse made in EC. Dans la délibération le budget global est fixé à 21 000 € mais la feuille de route jointe indique un budget global à 18 000 €. Nous nous demandions s'il était encore en cours d'ajustement ? Voilà, c'était une question subsidiaire. Merci.

Yvan COUVIDAT : Tout ce travail, notamment pour aller chercher les personnes là-bas, a été fait grâce aux Villes Apprenantes de l'UNESCO. Ce partenariat pourrait durer si les associations sportives le sollicitaient, en tout cas nous mettrions en œuvre le fait que nous puissions travailler collectivement sur le sujet. Là, c'est un gros travail qui a été fait par Alexandra LION, notamment – d'ailleurs ce dossier aurait pu être présenté par Pascal (CHATAGNON) - parce que le travail d'accompagnement de l'association, c'est costaud.

Ensuite, sur l'ajustement du budget prévisionnel, cela bouge tout le temps et peut-être même qu'ils auront des difficultés quand ils se retrouveront là-bas, cela peut arriver. Cela nous est déjà arrivé sur d'autres événements de cet ordre et la Ville avait même accompagné un voyage à Miami – si je ne dis pas de bêtises – et avait abondé et aidé sur place sur des petites problématiques.

Voilà, donc nous serons vigilants parce que nous subventionnons ce projet donc il faut que nous soyons regardants et que nous les aidions au maximum pour aller au bout.

Medhy ZEGHOUF : Je précise que c'est un partenaire avec lequel nous avons déjà travaillé, le FQJ a déjà participé, y compris au financement d'un projet de mobilité avec le CJEC au Canada il y a quelques temps.

Plus de question, plus de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 800 € (huit cents euros) à l'association Évry Football Club pour la réalisation d'un séjour éducatif, culturel et sportif à Montréal (Canada) du 20 au 27 avril 2026.
- PRÉCISE que cette subvention vise à soutenir un projet de mobilité internationale à destination de jeunes licenciés du club, contribuant à leur ouverture culturelle, à la découverte d'un autre environnement éducatif et professionnel et au développement des valeurs citoyennes portées par le sport.
- DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice en cours.
- DIT que l'Association bénéficiaire de cette subvention exceptionnelle s'engage à signer et respecter les termes du Contrat d'Engagement Républicain résultant de la loi n°2021-1109 en date du 24 août 2021.
- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné à signer tout document afférent à cette attribution de subvention.

39) Approbation du renouvellement de la convention cadre portant sur la mise à disposition d'une parcelle composée de box et de locaux - Association Assistance Refuge Animaux (ARA)

Rapporteur : Pascal CHATAGNON

La Commune entend mettre à disposition de l'association ARA (Assistance Refuge Animaux) une parcelle composée de box et de locaux sise rue des Paveurs à Évry-Courcouronnes dans le cadre d'un renouvellement de convention fixant les conditions de cette mise à disposition.

La convention sera conclue pour une durée d'un an à compter de sa date de signature par les deux parties. Elle est consentie à titre gratuit.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver les termes de la convention portant sur la mise à disposition d'une parcelle composée de box et de locaux à conclure avec l'association ARA « Assistance Refuge Animaux » et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Après présentation du dossier, Monsieur le 1^{er} Adjoint au Maire ouvre le débat.

Pas de question, pas de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention à conclure avec l'association ARA (Assistance Refuge Animaux) portant sur la mise à disposition d'une parcelle composée de box et de locaux sise rue des Paveurs à Évry-Courcouronnes.
- DIT que la convention sera conclue pour une durée d'un an à compter de sa date de signature par les deux parties.
- DIT que la mise à disposition est consentie à titre gratuit.
- DIT que l'Association bénéficiaire s'engage à signer et respecter les termes du Contrat d'Engagement Républicain résultant de la loi n°2021-1109 en date du 24 août 2021.

- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné à signer cette convention de mise à disposition et tous les documents afférents.

40) Convention cadre portant sur la mise à disposition de locaux aux associations - Actualisation du tableau des bénéficiaires

Rapporteur : Pascal CHATAGNON

La Commune met à disposition un certain nombre de locaux communaux aux associations afin d'elles puissent exercer leurs missions d'intérêt général.

Les modalités de ces mises à disposition ont été précisées par délibération n°CM20221013_128 du Conseil municipal en date du 13 octobre 2022.

Il est nécessaire de procéder à l'actualisation de la liste des associations bénéficiant d'une mise à disposition de locaux communaux.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver la liste actualisée des associations bénéficiant d'une mise à disposition de locaux communaux annexée à la présente délibération.

Après présentation du dossier, Monsieur le 1^{er} Adjoint au Maire ouvre le débat.

Pas de question, pas de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE la liste actualisée des associations bénéficiant d'une mise à disposition à titre gratuit, telle qu'annexée à la présente délibération.

- DIT que les associations bénéficiaires de ces mises à disposition, s'engagent à respecter les termes du contrat d'engagement républicain résultant de la loi n°2021-1109 en date du 24 août 2021, et dont les termes sont annexés au contrat-cadre précité.

- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné à signer le contrat-cadre portant mise à disposition, à titre gratuit, de locaux communaux aux associations et tout document afférent.

41) Approbation du renouvellement de convention de prêt à usage de locaux - Crèche parentale les Pitchounes

Les points n° 41 et 42 sont présentés à la suite et font l'objet d'un vote séparé. Les débats sont transcrits au point n° 42.

Rapporteur : Natacha GIRARD

La Commune est locataire de locaux situé 21 impasse de la Chalouette à Évry-Courcouronnes. Elle entend mettre ces locaux à disposition de la crèche parentale les Pitchounes dans le cadre d'un renouvellement de convention de prêt à usage.

La convention sera conclue pour une durée d'un an à compter de sa date de signature par les deux parties. Elle sera ensuite tacitement renouvelable 1 fois, soit une durée maximum de 2 ans.

La mise à disposition est consentie à titre gratuit.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les termes de la convention de prêt à

usage portant sur la mise à disposition de locaux à la crèche parentale les Pitchounes et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Après présentation du dossier, Monsieur le 1^{er} Adjoint au Maire ouvre le débat.

Les débats sont transcrits au point n°42.

Plus de question, plus de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention de prêt à usage à conclure avec la crèche parentale les Pitchounes portant sur la mise à disposition de locaux situé 21 impasse de la Chalouette à Évry-Courcouronnes.

- DIT que la convention sera conclue pour une durée d'un an à compter de sa date de signature par les deux parties. Elle sera ensuite tacitement renouvelable 1 fois, soit une durée maximum de 2 ans.

- DIT que la mise à disposition est consentie à titre gratuit.

- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné à signer cette convention et tous les documents afférents.

42) Approbation du renouvellement d'une convention de prêt à usage - Mise à disposition d'un local et d'une place de parking - Crèche parentale les Bout'Choux

Les points n° 41 et 42 sont présentés à la suite et font l'objet d'un vote séparé. Les débats sont transcrits au point n° 42.

Rapporteur : Natacha GIRARD

La Commune est propriétaire d'un local et d'une place de parking situé 6 square Paul Lafargue à Évry-Courcouronnes. Elle entend mettre cet ensemble à disposition de la crèche parentale les Bout'choux dans le cadre d'un renouvellement de convention de prêt à usage.

La convention sera conclue pour une durée d'un an à compter de sa date de signature par les deux parties. Elle sera ensuite tacitement renouvelable 1 fois, soit une durée maximum de 2 ans.

La mise à disposition est consentie à titre gratuit.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver les termes de la convention de prêt à usage portant sur la mise à disposition d'un local et d'une place de parking à la crèche parentale les Bout'Choux et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Après présentation du dossier, Monsieur le 1^{er} Adjoint au Maire ouvre le débat.

Julien MONIER : Simplement une remarque : c'est très important pour nous de conserver une diversité des modes de garde et continuer ces soutiens indirects aux crèches parentales est essentiel.

Plus de question, plus de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention de prêt à usage à conclure avec la crèche parentale les Bout'Choux portant sur la mise à disposition d'un local et d'une place de parking situé 6 square Paul Lafargue à Évry-Courcouronnes.

- DIT que la convention sera conclue pour une durée d'un an à compter de sa date de signature par les deux parties. Elle sera ensuite tacitement renouvelable 1 fois, soit une durée maximum de 2 ans.
- DIT que la mise à disposition est consentie à titre gratuit.
- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné à signer cette convention et tous les documents afférents.

43) Approbation de l'évolution des régimes d'autorisation et de déclaration de mise en location d'un bien sur la commune dans le cadre du Permis de Louer

Rapporteur : Diarra BADIANE

Diarra BADIANE : Merci Monsieur le Président de séance. Je me permets une remarque : passer les délibérations « Habitat » en dernier dans un Conseil qui a duré plus de 2 heures, cela relève presque du sabotage (*rires dans l'assemblée*).

Le Permis de Louer, a été instauré sur le territoire d'Evry dès 2019 pour répondre à l'enjeu de lutte contre l'habitat indigne et au phénomène de colocation à baux multiples ou multi location, au sein de copropriétés présentant des fragilités et déjà accompagnées par les collectivités au titre d'Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et Plans de Sauvegarde (PDS), à travers deux régimes : l'autorisation préalable de mise en location et la déclaration de mise en location.

6 ans après sa mise en place, la Commune a réalisé un bilan de ce dispositif qui a permis d'aboutir à l'évolution de son champ d'application : arrêt complet du régime de déclaration de mise en location ; modification du périmètre du régime d'autorisation préalable, avec l'intégration de 17 nouvelles copropriétés portant à 29 le nombre de copropriétés concernées.

Le Conseil Communautaire de l'Agglomération Grand Paris Sud, compétent en matière d'habitat, a déjà délibéré et adopté le 18/11/2025 la modification du champ d'application du Permis de Louer sur le territoire d'Evry-Courcouronnes, pour mise en application 6 mois après délibération.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à élargir le périmètre du régime d'autorisation de mise en location et d'abroger le système de déclaration préalable de mise en location sur le territoire d'Evry-Courcouronnes dans le cadre du dispositif de Permis de Louer.

Diarra BADIANE : Je rajoute, après la séquence émotion et remerciements auprès de ma chère collègue, la séquence « pub » puisque vous n'êtes pas sans savoir que samedi aura lieu la 3^e édition du Forum de l'Habitat. Toute la journée vous pourrez rencontrer des agents de la Ville des professionnels du secteur, pour parler Habitat, prendre de l'information sur la rénovation de vos logements, comment mieux habiter dans son logement, trouver des solutions concrètes et aussi des informations sur les dispositifs existants mais aussi des conférences, nous vous y attendons nombreux.

Après présentation du dossier, Monsieur le 1^{er} Adjoint au Maire ouvre le débat.

Océa THOMAS : A la réflexion, beaucoup de questions. D'abord, nous nous réjouissons que l'évolution des régimes se fasse en concertation, nous l'avons vu avec le Collectif des copropriétaires d'Evry-Courcouronnes. Nous savons qu'il y a des copropriétés en grande difficulté sur ces questions, et sur d'autres, mais là nous parlons de la location. Nous sommes contents qu'ils soient mis dans la boucle et écoutés et qu'une démarche collective soit adoptée pour modifier ce régime.

Ensuite, vous l'avez souligné, nous avons la même inquiétude sur le fait que nous devions élargir

le périmètre de la mesure, parce que c'est le reflet d'une hausse du phénomène de la multi-location sur la Commune. On parle quand même d'ajouter 17 nouvelles copropriétés, donc on multiplie par 2,5 fois le nombre de copropriétés qui sont concernées, donc on est sur un élargissement qui est conséquent tout de même. Le phénomène, nous le connaissons, vous parlez de bailleurs « indéliçats » dans la résolution mais effectivement on parle de marchands de sommeil qui essaient de répondre à une logique économique très rentable pour eux mais beaucoup moins pour les personnes qui sont en grande précarité et qui n'ont pas d'autre choix que de leur louer des biens pas toujours salubres.

Face à ce problème, la proposition d'étendre le permis de louer peut être une des réponses à apporter. Nous serions curieux de savoir s'il y en a d'autres ? Je me doute que, c'est un début de mandat, que vous prenez les fonctions... Ce sont des discussions que nous allons sûrement avoir dans d'autres conseils municipaux mais il y a cette question de savoir ce qui est mis en place à côté, en plus du permis de louer.

Petite chose aussi sur ce qui a été fait par le passé. Là nous modifions les périmètres, nous modifions les conditions, nous changeons beaucoup de choses. Combien de permis ont déjà été délivrés ? Combien faisaient suite à un permis de diviser qui est l'autre mesure qui avait été prise ? Cela pour se rendre compte de ce qui se passe sur notre Commune.

Si l'élargissement du périmètre dont nous parlons est faite sur la base – je vous cite – « du taux de propriétaires bailleurs important, des signes de fragilité du bâti et des situations de sur-occupation », pouvons-nous avoir ces éléments-là ? Combien de déclarations de location ont été faites par exemple dans les copropriétés qui sont aujourd'hui ajoutées au dispositif, puisqu'avant il y avait le déclaratif uniquement ? Aujourd'hui nous ajoutons ces copropriétés sur la base du fait qu'il y aurait beaucoup de sur-occupation, etc, des déclarations de location avaient-elles déjà été faites dans ces copropriétés qui sont ajoutées ? Et à quel point cela différencie ces copropriétés des autres de la Commune qui ne sont pas ajoutées dans le périmètre aujourd'hui ?

Du côté des nouveaux propriétaires : j'ai toujours ce point de vue de comment on parle aux habitants, ou non en l'occurrence, de la Commune. Comment ces nouveaux propriétaires sont-ils informés de l'obligation de faire la demande d'un permis de louer quand ils ont un bien ? Qui contrôle et surtout qui sanctionne si cela n'est pas fait ?

De la même manière, un petit retour sur ce qui était déjà en place dans la mouture précédente : y a-t-il eu des contrôles ? Est-ce que les choses étaient bien respectées ? Y a-t-il eu des sanctions si ce n'était pas le cas ? Parce qu'on voit dans la délibération qui nous est proposée aujourd'hui que la Commune fera la réception, l'enregistrement, l'instruction, la remise de récépissé, les visites, les signatures des autorisations et des documents afférents mais on ne parle ni de contrôles, ni de sanctions. Face à un bailleur « hors des clous », sur qui retombe la responsabilité ? Sur la mairie ? Ou sur les copropriétés ? Sur les locataires ? Parce que si cela retombe sur ces deux derniers, nous savons qu'ils n'auront ni les ressources administratives ni les moyens d'aller intenter des sanctions pour les propriétaires qui ne sont pas « dans les clous ».

Enfin je termine avec une dernière question sur les modalités : faut-il faire une demande à chaque changement de locataire ? Par exemple, on a la demande de division qui précède la demande de location. Pour ceux qui auraient obtenu le droit de diviser et qui font plusieurs demandes, est-ce qu'à chaque changement de locataire ils doivent refaire une demande ? Cela s'applique évidemment pour ceux qui ont un bien unique mais ce qui nous intéresse, ce sont les biens qui sont divisés.

Et enfin, question subsidiaire, le permis a-t-il une période de validité ? A quel moment doit-on renouveler la demande ? Quels sont les paramètres qui entrent en compte ? Je parlais de sanctions avant, si moi, propriétaire, je fais une demande, est-ce qu'elle est valable pour 10 ans ? Mais dans 10 ans mon bien ne sera pas dans le même état. Entre temps, je peux modifier les conditions de location et donc nous en revenons aux questions de contrôle, de sanction et de paramètres de location.

Somme toute, nous ne sommes pas contre, j'ai juste beaucoup de questions sur le fonctionnement de cela parce que c'est une situation, nous le disions, qui est préoccupante pour les habitantes et

les habitants de la Commune. C'est un système que nous estimons perfectible et nous aimerions beaucoup plus de chiffres là-dessus parce que cela préoccupe beaucoup les habitantes et les habitants. Merci.

Diarra BADIANE : Merci pour vos nombreuses questions, cela démontre au moins l'intérêt d'une personne pour cette délibération.

La délibération n'avait pas pour but d'être chiffrée sur ces éléments de bilan, de prospective et de perspective mais nous vous apporterons tous les éléments nécessaires, toutes les questions ont été notées. Je n'ai pas moi-même la connaissance des chiffres exacts (*se tourne vers Cendrine CHAUMONT*) Cendrine, as-tu ces chiffres ? (*réponse négative*) Non ? C'est terrible, il va falloir que nous demandions...

Plus sérieusement, moi j'entends surtout votre question sur votre inquiétude qui porte sur l'élargissement du nombre de copropriétés. Il faut bien corréliser cet élargissement à la volonté de rendre ce régime d'autorisation efficient. Si vous n'augmentez pas le périmètre et que vous le limitez sur un nombre de copropriétés limité, forcément le dispositif ne peut pas monter en puissance comme nous le souhaitons.

Je ne veux pas alerter plus que de raison sur la situation mais vous avez raison, il y a beaucoup de copropriétés qui sont en difficulté, ce n'est pas une surprise, je pense qu'il faut y voir, au-delà de potentiels signes de paupérisation, un mode d'habiter qui change beaucoup dans le parc privé et qui amène des situations de logement social de fait, qui doivent nous amener à nous questionner sur le modèle et la manière dont nous accompagnons aussi bien les locataires que les propriétaires et les propriétaires bailleurs qui sont de plus en plus absents de la Ville.

Vous n'êtes pas sans savoir aussi qu'il y a beaucoup de mécanismes de défiscalisation qui sont en vigueur. Je ne reviendrai pas sur les gouvernements successifs qui ont autorisé la mise en place de ces dispositifs mais cela a fait beaucoup de mal au peuplement de nos villes et une ville comme la nôtre n'y échappe pas. Au contraire, beaucoup de gens me disent « je cherche à faire une acquisition, il y a une université chez toi, super je vais acheter mais pour ne jamais y habiter », pour le louer on ne sait pas à qui... Ce n'est donc pas quelque chose d'aisé.

Sur le cadre du régime des sanctions, nous n'y sommes effectivement pas revenus dans la présente délibération puisqu'il y a tout un tas de sanctions qui sont prévues au titre du Code de la Construction, que nous pourrons aussi vous ressortir autant que de besoin.

Je reviens également sur deux points qui permettront peut-être éclairer l'assistance, sur les autres solutions que le permis de louer. Aujourd'hui c'est la principale et je crois que nous avons le mérite de la mettre en place, dans sa forme la plus rigide et la plus contraignante, ce qui n'est pas le cas partout, et qui nécessite aussi de se doter derrière des moyens d'agir, et donc du personnel nécessaire. Aujourd'hui, je crois que sous l'impulsion de Cendrine (CHAUMONT), nous avons une Direction de l'Habitat qui est suffisamment « staffée » pour pouvoir répondre à toutes ces demandes et à toutes ces instructions.

Enfin, sur les modalités, le permis de louer est inhérent à la signature d'un bail. Dès que vous signez un nouveau bail – cela ne s'applique pas dans le cadre de la reconduction tacite – vous êtes censé solliciter l'autorisation.

Océa THOMAS : Je vais être beaucoup plus rapide, promis. Effectivement, comme nous le disions, nous sommes preneurs des chiffres que vous pouvez apporter et notamment du bilan de ce qui a été fait avant la modification d'aujourd'hui, tous les chiffres que vous pouvez avoir. Nous savons que c'est une installation mais nous sommes preneurs de ces chiffres-là. Nous aimerions voir aussi d'autres actions qui se mettent en place pour accompagner, pour résoudre ce souci.

Evidemment nous sommes pour l'extension du permis de louer, nous nous abstiendrons juste pour des raisons de complémentarité des actions qui sont un peu manquantes pour le moment. Ce n'est absolument pas dans un souci de bloquer.

Diarra BADIANE : En l'occurrence, d'un point de vue mathématique cela ne pourra pas être le

cas. D'un point de vue un peu plus philosophique, je le déplore, parce que ce n'est vraiment pas rendre hommage à tous les efforts colossaux que la Ville met en œuvre. Vous avez parlé notamment du collectif des copropriétaires. La Ville encourage la constitution de collectifs et d'amicales de locataires pour que des actions « coup de poing » et plus fortes soient menées vis à vis des bailleurs, qu'ils soient privés ou sociaux.

Ce que je déplore aussi, c'est que vous ne vous soyez pas mis en situation de faire des propositions complémentaires... En tout cas, si c'est le cas dans les semaines à venir, nous serons prêts à les regarder ensemble.

Medhy ZEGHOUF : Pour les chiffres, nous vous les transmettrons évidemment, nous n'avons pas tout ce soir vous vous en doutez.

Plus de question, plus de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité (43 pour, 0 contre, 10 abstention)

S'abstenant :

Françoise VINCENT ("Changeons Evry-Courcouronnes avec Farida AMRANI"), Michel JEANLIN ("Changeons Evry-Courcouronnes avec Farida AMRANI"), Farida AMRANI ("Changeons Evry-Courcouronnes avec Farida AMRANI"), Sonia DRIM ("Changeons Evry-Courcouronnes avec Farida AMRANI"), Laetitia AFONSO ("Changeons Evry-Courcouronnes avec Farida AMRANI"), Robin COCHET ("Changeons Evry-Courcouronnes avec Farida AMRANI"), Hicham HADDOU ("Changeons Evry-Courcouronnes avec Farida AMRANI"), Evans KOUYATE ("Changeons Evry-Courcouronnes avec Farida AMRANI"), Julien MONIER ("Evry-Courcouronnes plus juste pour tous"), Ocea THOMAS ("Evry-Courcouronnes plus juste pour tous")

- DIT que la présente délibération abroge et remplace la délibération n°CM2018628_16 du Conseil municipal de la Commune historique d'Evry en date du 28 juin 2018 relative à la mise en place des régimes d'autorisation et de déclaration de mise en location d'un bien.

- DECIDE d'instaurer le régime d'autorisation préalable à la mise en location d'un bien sur les vingt-neuf (29) résidences suivantes :

Au quartier des Aunettes la résidence :

- Le Clos des Aunettes, 21 à 27 rue de l'Essonne

Au quartier du Canal les résidences :

- Bois Sauvage, 1 à 4 et 7 et 8 square de la Besace
- Sully Canal, 1 à 4 et 11 à 13 square du Trou Rouge
- Espaline 2, 1 à 3 square de la Bière
- Clos aux Chansons, 3 à 21 square de la Brave Margot
- Clos du Mail, 50/52 rue Marquis de Raies / 1 et 3 allée John Ford
- La Boissée, 33 impasse des Journaliers

A Courcouronnes Centre, les résidences :

- Bords du Lac 1, 7 rue des Bords du Lac
- Bords du Lac 2, 1 à 6 rue des Bords du Lac

Au quartier du Village, les résidences :

- L'Orangerie, 45 Boulevard Decauville
- Petit Bourg, 1 à 24 Parc du Petit Bourg
- Aguado 2, 1 à 12 rue Pablo Picasso

Au Centre-Ville, les résidences :

- Les Jardins de la Cathédrale, Cours Monseigneur Roméro
- Les Grands Coquibus, 1 à 9 Alphonse Laveran
- Les Passages Nord, 8 à 14 rue Jean Rostand
- Les Passages Sud, 13 traversée Galilée
- La résidence, 20/24 rue Jean Rostand

Au Parc aux Lièvres, la résidence :

- Lavoisier, Rue Geoffroy Saint Hilaire, Pierre de Coubertin, Place Lavoisier, rue Frédéric Chopin, rue André Chénier

Au quartier des Pyramides, les résidences :

- Mail des Poètes 1, 3 à 4 Square Arthur Rimbaud et 24 Rue Jules Vallès,
- Mail des Poètes 2, 1-2 Square Arthur Rimbaud,
- Villa Claudel, 13 à 19 (impairs) Rue Jules Vallès
- Dragon Quai aux Fleurs, 302-304-306 Allée du Dragon, 410-411 Square du Dragon, 301-307 Quai aux Fleurs,
- Evry Point IV, 405,406,407,408,409 Square du Dragon,
- Evriel, 204,206,208 Rue des Pyramides,
- Les 5 Bastides, 201 rue Bonaparte, 201-203 rue Champollion, et 301-302 allée Des Loges
- Terrasses des Loges, 300,302,304 Allée Jules Vallès et 200,202 Rue de la Poule Rousse,
- Immeuble 208 rue Rosenberg,
- 4 Saisons, 1,3 Rue Paul Claudel et 2,4 Rue Jules Vallès
- Balcons des Loges, 300,302,304,306 Allée Pablo Neruda

- DIT que la Commune se chargera de la mise en œuvre opérationnelle de cet outil : réception, enregistrement, instruction, remise de récépissé, visites, signature des autorisations et documents afférents.

- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné à signer tout document relatif à ces dispositions.

44) Accord d'une garantie d'emprunt à 1001 Vies Habitat pour l'acquisition de 7 logements situés 203 rue Bonaparte

Rapporteur : Diarra BDIANE

Le bailleur 1001 VIES HABITAT a demandé à la Commune de garantir un prêt souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), destiné à financer l'acquisition-amélioration par le bailleur de 7 logements situés au 203 rue Bonaparte, actuellement propriété de l'Agglomération Grand Paris Sud.

Afin de simplifier la gestion patrimoniale et locative de la résidence, 1001 VIES HABITAT et Grand Paris Sud se sont entendus pour céder au bailleur la totalité des logements. Cette opération s'inscrit dans le cadre de la réhabilitation de l'immeuble du bailleur financée au titre du NPNRU.

La Commune est ainsi sollicitée afin de garantir 40% du prêt, pour une somme de 295 643,60 € (la Communauté d'agglomération garantissant les 60% restants).

En contrepartie de sa garantie, la Commune bénéficiera d'un droit de réservation de 20% du total de l'opération, soit 1 LLS, pour une durée de 60 ans, correspondant à la durée de remboursement des prêts.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser la garantie du prêt susvisé.

Medhy ZEGHOUF : Merci, ce sont des délibérations que nous avons également l'habitude de retrouver aussi beaucoup à l'Agglomération.

Après présentation du dossier, Monsieur le 1^{er} Adjoint au Maire ouvre le débat.

Laetitia AFONSO : Bonsoir à tous. Je prends acte de cette opération qui vise à simplifier la gestion d'un ensemble existant. Néanmoins, il est important de rappeler qu'il ne s'agit pas de la création de logements supplémentaires, alors même que la demande de logements est importante sur notre commune. Par ailleurs, la Ville s'engage à garantir près de 300 000 € pour une contrepartie qui reste très limitée : un seul logement réservé pendant 60 ans.

Pouvez-vous nous expliquer comment cette opération répond concrètement aux besoins des habitants d'Evry-Courcouronnes et la Commune a-t-elle négocié davantage de droits de réservation ou était-ce le maximum possible ?

Diarra BADIANE : Je vais tâcher de répondre en étant claire. Je rappelle que le but de cette opération n'est pas de créer des logements : c'est une opération d'acquisition / amélioration, c'est à dire une opération de requalification ++, si je puis dire, de logements. Les règles de financement ANRU, je ne vais pas dire « imposent » mais apportent comme bénéfice de pouvoir bénéficier de droits de réservation sur des logements, je ne vois pas ce qui peut être plus positif que cela. Dès lors que vous garantissez un prêt à un bailleur, vous avez un droit de réservation sur un logement. Je rappelle quand même qu'il s'agit de 7 logements et que le prêt est garanti à hauteur de 40 %, là encore ce sont des mathématiques, c'est très factuel.

Je rappelle aussi - comme je l'ai dit en présentant la délibération mais cela n'a pas dû être clair donc je le redis – que cette opération d'acquisition / amélioration s'inscrit plus globalement dans le cadre de la réhabilitation complète du bâtiment, qui est une opération du programme ANRU.

Je peux vous ressortir, si vous le voulez, les chiffres des logements qui ont été réhabilités, il y en a à peu près 1 sur 7. Des créations nouvelles de logements, je ne vois pas bien quel intérêt cela aurait.

Je ne sais pas si vous cherchez à être convaincue par l'intérêt de cette opération - vous pouvez appeler les 7 familles, elles vous le diront – ou si vous remettez plus globalement en question le principe de l'acquisition / amélioration ou tout simplement de la réhabilitation... J'avoue que j'aurais beaucoup de mal à vous répondre dans ce cas-là.

Medhy ZEGHOUF : Merci Diarra pour ces précisions.

Plus de question, plus de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ACCORDE au bailleur 1001 Vies Habitat la garantie de la Commune à hauteur de 40 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 739 109.00 € souscrit par le bailleur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt N°183 073 constitué de 3 lignes de prêt.

- DIT que la garantie de la Commune est accordée à hauteur de la somme en principal de 295 643,60 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.

- DIT que ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

- DIT que la garantie de la Commune est accordée pour la durée totale du prêt jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

- S'ENGAGE sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des Dépôts et Consignations, dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

- S'ENGAGE pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt

- APPROUVE les termes de la fiche de réservation de logements à intervenir entre la Commune et le bailleur 1001 Vies Habitat.

- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller Municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné, à signer ladite convention et tout document afférent.

*** RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES DÉCISIONS DU MAIRE PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

Numéro	Date de publication	Type	Intitulé	Montant
D2026_049	04/02/2026	ADHESION	Renouvellement de l'adhésion à l'Association Union des Maires de l'Essonne (UME) et à l'Association Union des Maires de France (AMF) – Année 2026	21 930.67 € net
D2026_050	04/02/2026	CONVENTION	Convention relative à la mise en œuvre d'un dispositif prévisionnel de secours pour le banquet des Seniors les 5 et 6 février 2026 - Comité Départemental des Secouristes Français Croix Blanche de l'Essonne	1 180 € TTC
D2026_051	04/02/2026	ADHESION	Renouvellement de l'adhésion à l'Association des Maires d'Ile de France (AMIF) – Année 2026	6088.28€
D2026_052	04/02/2026	CONVENTION	Convention de prestation portant sur une démarche d'harmonisation et de structuration de la politique éducative de la Commune – CABINET « JLL CONSULTANT »	15 600 € TTC
D2026_053	04/02/2026	CONVENTION	Convention portant sur l'organisation d'interventions artistiques au sein de divers établissements d'accueil de jeunes enfants du projet « Création musicale » dans le cadre des Cités Educatives année 2026 - COLLECTIF CHAP	4 200 € TTC
D2026_054	31/01/2026	CONVENTION	Convention portant sur une prestation artistique "Théâtre" du 8 novembre 2025 au 14 février 2026 - COMPAGNIE L'EYGURANDE	2850 € TTC
D2026_055	31/01/2026	CONVENTION	Convention portant sur une prestation artistique "Danse" du 10 janvier 2026 au 18 avril 2026 - LOVELY DANCE FAMILY	2580 € TTC
D2026_056	31/01/2026	CONVENTION	Convention portant sur une prestation artistique "Théâtre" du 8 novembre 2025 au 13 juin 2026 - THEATRE DE FRENE	2700 € TTC
D2026_057	31/01/2026	CONVENTION	Convention portant sur une prestation artistique "Chant" du 8 novembre 2025 au 18 avril 2026 - SARL WEDGE	3312 € TTC
D2026_058	31/01/2026	CONVENTION	Convention portant sur une prestation artistique "Danse" du 10 janvier 2026 au 18 avril 2026 - COMPAGNIE HALTEATOUT	2700 € TTC
D2026_059	31/01/2026	CONVENTION	Convention portant sur une prestation de magie le 27 janvier 2026 MQ CS EVRY SUD- ASSOCIATION ANIM'PROD	870 € TTC
D2026_060	31/01/2026	CONVENTION	Convention portant sur l'animation d'un atelier crochet le 31 janvier 2026 MQ CS CHAMPTIER DU COQ - MONDIAL TISSU	210 € TTC
D2026_061	31/01/2026	CONVENTION	Convention portant sur une animation hypnose le 23 janvier 2026 MQ CS CHAMPTIER DU COQ- ASSOCIATION 2 SI 2 LA	990 € TTC
D2026_062	31/01/2026	CONVENTION	Convention portant sur l'animation d'ateliers de cirque du 6 janvier 2026 au 16 juin 2026 MQ CS Aunettes et Epinettes - ASSOCIATION SGS CIRQUE D'ORGE	3900 € TTC
D2026_063	31/01/2026	CONVENTION	Convention portant sur l'animation d'atelier de création de parfum du 3 janvier 2026 au 6 février 2026 MQ CS AUNETTES EPINETTES - TURKI NEROLIA	700 € TTC
D2026_064	31/01/2026	MISE A DISPOSITION	Mise à disposition d'une salle au Centre Social BREL BRASSENS les 2 et 3 février 2026 - ECOLE ELEMENTAIRE DU MOUSSEAU	GRATUIT
D2026_065	04/02/2026	MARCHE PUBLIC	Avenant n°1 au marché n°2025-75 relatif aux travaux d'investissement courant dans divers bâtiments - Lot n°3 : Plomberie, Sanitaires, Chauffage, VMC, Climatisation Ajout de la formule de révision– LTM GROUPE OPERATIONS	néant

Numéro	Date de publication	Type	Intitulé	Montant
D2026_066	04/02/2026	MARCHE PUBLIC	Avenant n°2 au marché n°2025-71 relatif aux travaux d'investissement courant dans divers bâtiments - Lot n°1 : Gros œuvre, Maçonnerie, Menuiseries extérieurs, VRD, Carrelage, Faïence – Ajout de la formule de révision - DESTAS ET CREIB	néant
D2026_067	04/02/2026	CONTRAT	Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle Cabaret pour le Banquet des Seniors 2026 - Compagnie Les Petites Folies	3 250 € TTC
D2026_068	04/02/2026	MARCHE PUBLIC	Avenant n°2 au marché n°2022-04 relatif aux travaux de réhabilitation–extension du Groupe Scolaire des Coquibus - Lot n° 1C : Démolition, Gros œuvre – Travaux supplémentaires - Société DOMATECH	Plus-value 81 741,52 € TTC
D2026_069	04/02/2026	MARCHE PUBLIC	Avenant n°3 au marché n°2022-04 relatif aux travaux de réhabilitation /extension du Groupe Scolaire des Coquibus - Lot n°7 : Electricité CFO CFA – Travaux supplémentaires et prolongation de durée - Société SEGE	Plus-value 1 552,97 € TTC
D2026_070	04/02/2026	MARCHE PUBLIC	Avenant n°2 au marché n°2022-04 relatif aux travaux de réhabilitation /extension du Groupe Scolaire des Coquibus - Lot n°8 Cloisons, Doublages, Plafonds suspendus – Prolongation de délai et travaux supplémentaires - Société HELIOS	Moins-value 1 698,82 € TTC
D2026_071	05/02/2026	MARCHE PUBLIC	Avenant n°2 au marché n°2022-24 relatif aux missions d'ordonnancement, pilotage, coordination (OPC) – Lot n°1 : Ecole élémentaire J. Cartier et restauration –Plus-value sur rémunération - Société EGSC	Plus-value 11 971,20 € TTC
D2026_072	05/02/2026	SUBVENTION	Demande de subvention — Reconstitution de l'offre du centre commercial de proximité Thorigny à Evry-Courcouronnes - Phase 1 : rachat de 2 bâtiments - Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL appel à projets pour l'année 2026)	Sub attendue 500 000 €
D2026_073	04/02/2026	CONVENTION	Convention portant sur l'organisation du carnaval le 11 avril 2026 - ASSOCIATION MASLIBERSYON	1 800 €
D2026_074	04/02/2026	MISE A DISPOSITION	Mise à disposition de locaux dans le cadre de l'Ecole des Arts - GPS	GRATUIT
D2026_075	06/02/2026	MARCHE PUBLIC	Marché n°2025-85 relatif à la fourniture de vêtements de travail, d'équipements chaussants et d'équipements de protection individuelle - Lot n°1 - Vêtements de travail divers - OVIL PROTECTION MAINTENANCE	AC sans mini – Max 60 000 € HT/an
D2026_076	06/02/2026	MARCHE PUBLIC	Marché n°2025-85 relatif à la fourniture de vêtements de travail, d'équipements chaussants et d'équipements de protection individuelle - Lot n°2 - Vêtements de haute visibilité- OVIL PROTECTION MAINTENANCE	AC sans mini – Max 25 000 € HT/an
D2026_077	06/02/2026	MARCHE PUBLIC	Marché n°2025-85 relatif à la fourniture de vêtements de travail, d'équipements chaussants et d'équipements de protection individuelle - Lot n° 3 Equipements chaussants - OVIL PROTECTION MAINTENANCE	AC sans mini – Max 20 000 € HT/an
D2026_078	06/02/2026	MARCHE PUBLIC	Marché n°2025-85 relatif à la fourniture de vêtements de travail, d'équipements chaussants et d'équipements de protection individuelle – Lot n° 4 Equipements de protection individuelle - LEGALLAIS	AC sans mini – Max 10 000 € HT/an
D2026_079	11/02/2026	CONVENTION	Contrat de cession du spectacle « Comment ça va ? » - Mois de l'Egalité -Association « Entrées de Jeu »	3 900 € TTC
D2026_080	11/02/2026	MARCHE PUBLIC	Avenant n°5 au marché n°2023-01 relatif aux travaux de construction d'un pôle enfance au parc des Loges et d'une tribune et locaux sportifs à Bois Sauvage - Lot n°15 Espaces Verts – Travaux supplémentaires - Société IDVERDE	Plus-value 3 686,76 €

Numéro	Date de publication	Type	Intitulé	Montant
D2026_081	11/02/2026	MARCHE PUBLIC	Accord-cadre n° 2026-08 relatif à la maintenance, la fourniture et la pose de défibrillateurs dans les bâtiments de la Ville - SCHILLER FRANCE	AC à prix mixtes, voir DM
D2026_082	18/02/2026	CONVENTION	Convention relative à la mise à disposition d'un « Distributeur automatique » de produits surgelés salés et sucrés – Mairie Annexe Courcouronnes Centre- PICARD SURGELES –	450 € HT/mois
D2026_083	18/02/2026	MARCHE PUBLIC	Avenant n°1 à l'accord-cadre n°2024-05 relatif à l'achat de fournitures et matériaux pour des travaux d'entretien, de réparation et de rénovation des bâtiments et équipements communaux - Lot n°8 : Fourniture de cylindres mécaniques, électroniques et équipements de contrôle d'accès – Augmentation du montant maximum annuel - FOUSSIER	Plus-value 4 800 € TTC sur le montant annuel du marché pour les 3 dernières années
D2026_084	12/02/2026	MISE A DISPOSITION	Mise à disposition de salles du centre Brel Brassens - CMP DE L'AGORA	GRATUIT
D2026_085	12/02/2026	CONVENTION	Convention portant sur l'animation d'atelier "l'art du parfumeur" avec les maisons de quartier centres sociaux Aunettes et Epinettes - TURKI NEROLIA	350 € TTC
D2026_086	12/02/2026	CONVENTION	Convention portant sur l'animation de cours de danse avec les maisons de quartier centres sociaux Aunettes et Epinettes du 10 janvier 2026 au 27 juin 2026 - ASSOCIATION JEUNESSE AU GRAND CŒUR	4037,50 € TTC
D2026_087	12/02/2026	CONVENTION	Convention portant sur l'animation d'un spectacle et la fabrication de marionnettes le 5 mars 2026 avec la maison de quartier centre social Champrier du Coq - KARAKOIL PRODUCTION	340 € TTC
D2026_088	12/02/2026	CONVENTION	Convention portant sur une prestation de peinture et animation le 7 février 2026 avec la MSP PREVERT - MOHAMED EL Khabli	300 € TTC
D2026_089	12/02/2026	CONVENTION	Convention portant sur l'organisation d'une animation festive le 7 février 2026 avec la MSP PREVERT - UNDER CONSTRUCTION BOYZ	550 € TTC
D2026_090	12/02/2026	CONVENTION	Convention portant sur l'animation d'atelier "L'Univers mangas et vidéos en création" le 23 février 2026 avec la maison de quartier centre social Champrier du Coq - LA PAGE DE GWEN	50 € TTC
D2026_091	18/02/2026	MISE A DISPOSITION	Mise à disposition de locaux à titre onéreux à la Commune - Piscine de l'Agora pour l'activité Aquagym - Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart	7 560 € TTC
D2026_092	18/02/2026	MARCHE PUBLIC	Avenant n°2 au marché n°2022-07 relatif à des missions d'assistance pour la révision du Plan Local d'Urbanisme – Avenant de transfert suite à fusion - SA SCE CONSEIL EXPERTISES TERRITOIRES	néant
D2026_093	18/02/2026	MARCHE PUBLIC	Avenant n°5 au marché n° 2023-14L1 relatif aux travaux de construction de l'école HORIZON - Lot n°1 : Gros œuvre – Travaux supplémentaires et prolongation de délai - Société STB Retrait de la décision du Maire n°D2025_711 en date du 20 novembre 2025	Plus-value 102 244,72 € TTC
D2026_094	18/02/2026	MARCHE PUBLIC	Avenant n°3 au marché n° 2023-14L4 relatif aux travaux de construction de l'école HORIZON - Lot n°4 : Façade brique – Travaux supplémentaires - Société DELTA SUD Retrait de la décision n°D2025_714 en date du 20 novembre 2025	Plus-value 44 112,48 € TTC
D2026_095			ANNULEE	
D2026_096	18/02/2026	CONTRAT	Contrat de prestation d'utilisation de la solution VOTEBOS – Elections municipales 2026 / Conseil d'installation – QUIZZBOX SOLUTIONS	2 914,80 € TTC

Numéro	Date de publication	Type	Intitulé	Montant
D2026_097	18/02/2026	CONVENTION	Convention portant sur l'initiation au French Cancon pour 5 cours de mai à juin 2026 - -- Micro-entreprise SEVERINE CORRE	3 100 € TTC
D2026_098	18/02/2026	CONVENTION	Convention portant sur l'intervention d'un interprète en langue des signes au Point justice - Rhyalène BISSINGU	3 000 € TTC maximum pour l'année 2026
D2026_099	20/02/2026	MISE A DISPOSITION	Mise à disposition à titre onéreux du Stade des Loges dans le cadre de session des baccalauréats – 18 et 19 mai 2026 – SIEC Maison des Examens (Rectorat de l'Académie de Paris)	Recette 1 510,66 € NT
D2026_100	18/02/2026	CONVENTION	Convention portant sur le prêt d'œuvre dans le cadre de la créatothèque 2025/2026 du 1er octobre 2025 au 30 juin 2026 - NICOLINI FULVIA	300€ TTC
D2026_101	18/02/2026	CONVENTION	Convention portant sur le prêt d'œuvre dans le cadre de la créatothèque 2025/2026 du 1er octobre 2025 au 30 juin 2026 - LE ROLLAND MATHIEU	300 € TTC
D2026_102	20/02/2026	MARCHE PUBLIC	Avenant n°1 au marché n° 2024-108 relatif aux travaux de réhabilitation partielle du Gymnase des Loges – Lot n°1 Gros Œuvre ETENDU - Moins-value - Société SKY WALL	Moins-value 109 437,65 € TTC
D2026_103	18/02/2026	CONVENTION	Convention portant sur une prestation de musique percussion du 8 novembre 2025 au 14 février 2026 - ASSOCIATION TCHAKADA	2700 € TTC
D2026_104	18/02/2026	CONVENTION	Convention portant sur une prestation artistique "dans l'ombre de Schwarzenegger" le 20 mars 2026 - COMPAGNIE DU DERNIER MUR	1010 € TTC
D2026_105	18/02/2026	CONVENTION	Convention portant sur une prestation artistique "Tous les autres" le 8 mars 2026 - COMPAGNIE OR NOT TO BE	3000 € TTC
D2026_106	20/02/2026	MARCHE PUBLIC	Marché n°2026-09 relatif aux travaux de déploiement de la gestion technique du bâtiment (GTB) dans les bâtiments communaux - Lot n° 1 : Gestion technique du bâtiment sur des nouveaux sites - EIFFAGE ENERGIE SYSTÈME	Montants multiples, voir DM
D2026_107	20/02/2026	MARCHE PUBLIC	Marché n°2026-09 relatif aux travaux de déploiement de la gestion technique du bâtiment (GTB) dans les bâtiments communaux - Lot n°2 : Modification de la gestion technique des bâtiments sur des sites existants - EIFFAGE ENERGIE SYSTÈME	36 583,81 € TTC
D2026_108	20/02/2026	CESSION	Cession de matériel à la Société Paris Saclay Traiteur - cellule de refroidissement ACFRI	363 € TTC
D2026_109	20/02/2026	CONVENTION	Convention portant sur l'organisation d'ateliers d'éveil musical à destination des enfants accueillis chez les Assistantes Maternelles pour l'année 2026 - COLLECTIF CHAP'	2 700€ TTC
D2026_110	20/02/2026	MARCHE PUBLIC	Avenant n°1 au marché n°2025-17 relatif aux travaux de réalisation d'une couverture pour 2 terrains de tennis - Lot n° 4 : Travaux de sols sportifs et enrobé résine – Travaux supplémentaires - Société POLYTAN France	Plus-value 18 976,20 € TTC
D2026_111	20/02/2026	CONTRAT	Contrat d'accompagnement, de conseil et de service en cybersécurité - Evolution du niveau Cyber - HOLISEUM	12 000 € TTC
D2026_112	20/02/2026	MARCHE PUBLIC	Avenant n°2 au marché n° 2023-14L3 relatif aux travaux de construction de l'école HORIZON - Lot n°3 : Etanchéité Couverture – Prolongation de délai et travaux supplémentaires - Société SARMATES	Plus-value 17 482,80 € TTC
D2026_113	20/02/2026	MARCHE PUBLIC	Avenant n°1 au marché n° 2023-14L7 relatif aux travaux de construction de l'école HORIZON - Lot n°7 : Menuiseries intérieures – Prolongation de délai et travaux supplémentaires - Société SORBAT 77	Plus-value 26 304 € TTC
D2026_114	20/02/2026	MARCHE PUBLIC	Avenant n°2 au marché n° 2023-14L12 relatif aux travaux de construction l'école HORIZON - Lot n°12 : Plafonds suspendus – Prolongation de délai	Plus-value 3 174,59 € TTC

Numéro	Date de publication	Type	Intitulé	Montant
			et travaux supplémentaires - Société BATHELEC	
D2026_115	20/02/2026	CONVENTION	Convention relative à l'organisation d'un atelier pédagogique dans le cadre de la participation à la planification de la « semaine du TIG collectif » - Association ACTES EN THEATRE	390 € NT
D2026_116	20/02/2026	CONVENTION	Convention relative à l'organisation d'un atelier collectif dans le cadre de la participation à la planification de la « semaine du TIG collectif » - Association APASO	430 € NT
D2026_117	25/02/2026	CONVENTION	Convention portant sur l'animation d'ateliers d'éducation aux médias et à l'information - Année 2026 - Association Dysturb	Marché sans mini – Maxi 10 000 €/an
D2026_118	25/02/2026	CONVENTION	Projection du documentaire "Prostituées de Lyon parlent" – Mois de l'Egalité - Centre Audiovisuel Simone de Beauvoir	170 € TTC
D2026_119	25/02/2026	CONVENTION	Convention portant sur l'organisation de cafés parents et d'ateliers de massage parents/enfants à destination des familles de la Maison de Quartier Jacques Prévert, dans le cadre des Cités Educatives - VERO & L'ATELIER EDUC & SENS	540 € TTC
D2026_120	25/02/2026	CONVENTION	Convention de prêt de location de l'exposition « Devenir Dragonne » - Mois de l'Egalité - Planning familial Côte d'Or	60 € TTC
D2026_121	25/02/2026	CONVENTION	Animation d'une table ronde sur la pré-ménopause / ménopause – Programmation Mois de l'Egalité – Séverine KRIEGER	275 € TTC
D2026_122	27/02/2026	MARCHE PUBLIC	Avenant n°4 au marché de travaux n° 2023-14 relatif aux travaux de construction de l'école HORIZON - Lot n°8 : Cloisons, doublages, faux plafonds – Travaux supplémentaires - Société EPH	Plus-value 30 065,38 € TTC
D2026_123	25/02/2026	MARCHE PUBLIC	Avenant n°2 au marché n°2023-1 - Travaux de construction de l'école HORIZON – Lot n°15 : Electricité courant forts et faibles SSI – Travaux supplémentaires - Société STRUCTURE NOVA BAT	Plus-value 98 173,21 € TTC
D2026_124	25/02/2026	MARCHE PUBLIC	Avenant n°2 au marché n°2022-04 relatif aux travaux de réhabilitation – extension du Groupe Scolaire des Coquibus - Lot n°1C : Démolition, Gros œuvre – Travaux supplémentaires - Société DOMATECH	Plus-value 158 840,21 € TTC
D2026_125	25/02/2026	MARCHE PUBLIC	Avenant n°2 au n° 2023-14 relatif aux travaux de construction de l'école HORIZON - Lot n°10 : Revêtements de sols souples – Travaux supplémentaires - Société GROUPE VINET	Plus-value 9 359,76 € TTC
D2026_126	25/02/2026	REGIE	Modification de l'acte constitutif de la sous régie d'avance RA02268 Maison de quartier – Centre Social Prévert	néant
D2026_127	25/02/2026	REGIE	Modification de l'acte constitutif de la sous régie de recettes RR02269 Maison de quartier – Centre Social Prévert	néant
D2026_128	21/02/2026	CONVENTION	Convention portant sur une prestation de modélisme et de patronage sur mesure du 2 au 6 mars 2026 - ASSOCIATION ECOLE FRANCAISE DE SORCELLERIE EFS	250 € TTC
D2026_129	21/02/2026	CONVENTION	Convention portant sur une animation parade carnavalesque le 7 février 2026 - ASSOCIATION DYNAMIQUE D'OUTRE MER ADOM	600 € TTC
D2026_130	21/02/2026	MISE A DISPOSITION	Mise à disposition d'une salle à la Maison de quartier centre social des aunettes le 10 juin 2026 - CENTURY 21	GRATUIT
D2026_131	21/02/2026	CONVENTION	Convention portant sur l'animation de l'inauguration de la Maison des services publics Jacques Prévert le 7 février 2026 - ASSOCIATION OUAÏ C'EST BON PRODUCTION	500 € TTC
D2026_132	25/02/2026	CONVENTION	Convention portant sur la préparation et l'animation d'ateliers de réflexion de projets	5 500 € TTC

Numéro	Date de publication	Type	Intitulé	Montant
			d'avenir avec la Fabrik pour les personnes en service civique – Agence ISAQ	
D2026_133	25/02/2026	MARCHE PUBLIC	Marché n°2026-10 relatif aux travaux divers éligibles ou non CEE dans divers bâtiments communaux - Lot n°1 : pose d'isolation et calorifuge – Société ISOLTOI	5 635,87 € TTC après déduction CEE de 53 609,68 € TTC
D2026_134	25/02/2026	MARCHE PUBLIC	Marché n°2026-10 - Travaux divers éligibles ou non CEE dans divers bâtiments communaux - Lot n°2 : Pose d'équipement de ventilation et déstratificateurs – Société ISOLTOI	0 € TTC après déduction CEE de 13 000 € TTC
D2026_135	25/02/2026	MARCHE PUBLIC	Avenant n°1 au marché n°2025-29 - Réaménagement des salles des mariages et du Conseil de l'Hôtel de Ville – Plus et moins-values - Société EDILE CONSTRUCTION	Plus-value 773,78 € TTC
D2026_136	25/02/2026	MARCHE PUBLIC	Avenant n°1 au marché n°2025-33 - Travaux de réhabilitation de la Maison de quartier des Epinettes – Lot n°4 : Chauffage, plomberie, ventilation – Travaux supplémentaires - SNEF CLIM PIOLINO	Plus-value 6 068,12 € TTC
D2026_137	27/02/2026	CONVENTION	Convention d'occupation du domaine public communal non constitutive de droits réels avec Monsieur Philippe LEBUGLE	475 € Hors charges/mois – Forfait mensuel charges 86,63 €
D2026_138	25/02/2026	CONVENTION	Convention portant sur une prestation artistique de chant du 10 janvier 2026 au 18 avril 2026 - COMPAGNIE BALLE CAPONE	2640 € TTC
D2026_139	27/02/2026	MARCHE PUBLIC	Avenant n°5 au marché n° 2023-17 - Travaux de construction du Centre Socioculturel Pyramides-Bois Sauvage – Lot n° 4 : Traitement des façades – Travaux complémentaires - DELTA SUD	Moins-value 9 156,66 € TTC
D2026_140	27/02/2026	MARCHE PUBLIC	Avenant n°3 au marché n°2025-25 relatif aux travaux d'aménagements paysagers en cour d'école oasis - Programme n°1 - Lot n°2 : Jules Ferry Elémentaire – Plus et moins-values - Société EUROVIA ILE DE FRANCE SAS	Moins-value 40,80 € TTC
D2026_141	06/03/2026	MARCHE PUBLIC	Marché n° 2026-02 - Mission de maîtrise d'œuvre pour la requalification de l'Avenue de la République – Groupement d'opérateurs économiques SARL ATEVE INGENIERIE/ NK ingénierie	25 200 € TTC
D2026_142	06/03/2026	MARCHE PUBLIC	Avenant n° 1 au marché n°2025-09 - Assurance dommage-ouvrage pour 4 opérations – Intégration d'une nouvelle opération (Reconstruction ALSH et réhabilitation Groupe Scolaire Lapière) – Société AXA FRANCE IARD	Plus-value 74 163,60 € TTC
D2026_143	06/03/2026	MARCHE PUBLIC	Avenant n° 4 au marché n° 2022-31 relatif aux travaux de rénovation de l'école élémentaire Jacques Cartier – Lot n°6 : PLATRERIE FAUX PLAFONDS – Prolongation de délai - Société AGD	sans incidence financière
D2026_144	06/03/2026	MARCHE PUBLIC	Avenant n°2 au marché 2025-25 relatif aux travaux d'aménagements paysagers en cour d'école oasis - Programme n°1 - Lot n° 1 : Maternelle Paul BERT– Plus et moins-values - Société EUROVIA ILE DE FRANCE SAS	Moins-value 2 405,76 € TTC
D2026_145	06/03/2026	MARCHE PUBLIC	Avenant n° 7 au marché n° 2022-31 relatif aux travaux de rénovation de l'école élémentaire Jacques Cartier – Lot n°14 : Peinture Revêtements de sol – Travaux supplémentaires et prolongation de délai - Société AEC	sans incidence financière
D2026_146	06/03/2026	MARCHE PUBLIC	Avenant n° 7 au marché n° 2022-75 relatif aux travaux de rénovation de l'école élémentaire Jacques Cartier – Lot n°10 : Electricité – Prolongation de délai - Société SUDELEC	sans incidence financière
D2026_147	06/03/2026	MARCHE PUBLIC	Avenant n°2 au marché N°2025-28 relatif à la rénovation de l'école élémentaire Jacques Cartier - Lot n°3 : CHARPENTE-ISOLATION-ETANCHEITE – Prolongation de délai - CILG	sans incidence financière

Numéro	Date de publication	Type	Intitulé	Montant
			RENOVATION	
D2026_148	06/03/2026	MARCHE PUBLIC	Avenant n°2 au marché n°2025-74 relatif aux travaux de rénovation de l'école élémentaire Jacques Cartier – Lot n°5 Isolation extérieure – Prolongation de délai - Société ITALIANO BATIMENT	sans incidence financière
D2026_149	06/03/2026	MARCHE PUBLIC	Avenant n°2 au marché n°2025-71 relatif aux travaux d'investissement courant dans divers bâtiments de la ville- Lot n°5 PEINTURES – Travaux supplémentaires- LES PEINTURES PARISIENNES SASU	plus value 6545,16 € TTC
D2026_150	06/03/2026	MARCHE PUBLIC	Marché 2026-05 relatif aux travaux de rénovation de l'école élémentaire Jacques CARTIER sise 3 rue Montespan à Evry-Courcouronnes – Résiliation pour faute du titulaire initial JD ANKRI du marché initial du lot 8 Menuiseries intérieures et poursuite des travaux du lot 8 avec la société PARIS OUEST CONSTRUCTION	14 996,43 € TTC
D2026_151	06/03/2026	MARCHE PUBLIC	Avenant n° 3 au marché n° 2023- 01 relatif aux travaux de construction d'un pôle enfance au parc des Loges et d'une tribune et locaux sportifs à Bois Sauvage – Lot n° 6 Serrurerie – Travaux supplémentaires – ENVIRONNEMENT SERVICES	Plus-value 9 426,00 TTC
D2026_152	06/03/2026	ADHESION	Renouvellement de l'adhésion à l'association Culture Relax – Année 2026	250 € NT
D2026_153	06/03/2026	CONVENTION	Convention relative à la réalisation de travaux de câblage pour positionnement de bornes WIFI dans sept écoles– Société POE-TIC	30 818,14 € TTC
D2026_154	06/03/2026	ADHESION	Renouvellement de l'adhésion à l'Association « Coalition Européenne des villes contre le racisme (réseau ECCAR) » – Année 2026	1 000 € NT
D2026_155	06/03/2026	ADHESION	Renouvellement de l'adhésion à l'Association Française des Aidants – Année 2026	550 € NT
D2026_156	06/03/2026	ADHESION	Renouvellement de l'adhésion au Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés – Année 2026	1 250 € NT
D2026_157	06/03/2026	CONVENTION	Convention relative à la location de l'exposition « Réparons les Vivantes » - Mois de l'Egalité - Association Réparons l'Excision	1 000 € TTC
D2026_158	06/03/2026	MARCHE PUBLIC	Avenant n°1 au marché n°2025-37 relatif aux prestations de nettoyage de qualité écoresponsable des vitres et des locaux des bâtiments communaux - Lot n°1 Prestations de nettoyage des locaux des bâtiments communaux – Plus et moins-values - SAMSIC	Plus-value 25 646,94 € TTC
D2026_159	06/03/2026	MARCHE PUBLIC	Marché n° 2026-13 - Prestations de services pour les analyses et l'assistance technique dans le cadre des contrôles sanitaires et d'hygiène de la cuisine centrale et des offices de restauration - Laboratoire MERIEUX NUTRISCIENCES	Montants multiples, voir DM
D2026_160	06/03/2026	MARCHE PUBLIC	Avenant n°1 au marché n°2025-38 - Travaux d'investissements courant sur les bâtiments - MAPA n°1 - Lot n° 4 : Electricité – Plus et moins-values - Société SFIEE	Plus-value 19 098,23 € TTC
D2026_161	06/03/2026	MARCHE PUBLIC	Marché n°2026-03 - Travaux de plantation d'arbres sur le territoire de la Commune - EURO-VERT SAS	189 581,71 € TTC
D2026_162	11/03/2026	MARCHE PUBLIC	Avenant n°2 au marché n°2025-74 - Travaux de rénovation de l'école élémentaire Jacques Cartier - Lot n°2 Gros Œuvre – Travaux supplémentaires et prolongation de délai - Société CONSTRUCTION RENOVATION BALLANCOURT	Plus-value 4 644 € TTC
D2026_163	11/03/2026	CONVENTION	Convention relative à l'organisation d'ateliers sportifs à l'accueil de loisirs Queneau – BALL LIFE	3 060 € TTC
D2026_164	11/03/2026	CONVENTION	Convention relative à l'organisation de séances d'animation de Viet Vo Dao à destination des	2 700 € TTC

Numéro	Date de publication	Type	Intitulé	Montant
			enfants fréquentant l'accueil de loisirs La Communale - SCA 2000	
D2026_165	11/03/2026	CONVENTION	Convention relative à l'organisation d'ateliers de pâtisserie à l'accueil de loisirs Pôle des loges – BIJOU SUCRE PARIS	720 € TTC
D2026_166	11/03/2026	CONVENTION	Convention relative à l'organisation d'ateliers couture à l'accueil de loisirs Pôle des Loges – CERSON GERARD	780 € TTC
D2026_167	06/03/2026	CONVENTION	Convention avec le syndicat de copropriété FONCIA SENART GATINAIS JARDINS EN VILLE pour la mise à disposition à titre gracieux d'une salle de la MQ des Aunettes	Gratuit
D2026_168	06/03/2026	CONVENTION	Convention avec la CAF pour la mise à disposition à titre gracieux d'une salle du Centre social Brel Brassens	Gratuit
D2026_169	06/03/2026	CONVENTION	Convention avec l'auto-entrepreneur Yvan IORO pour l'animation d'ateliers de philosophie au Centre Social Brel Brassens	750 € TTC
D2026_170	06/03/2026	CONVENTION	Convention avec l'association NOUS TOUT ENSEMB pour l'organisation d'une soirée à ambiance musicale et repas au Centre social Brel Brassens	1 300 € TTC
D2026_171	06/03/2026	CONVENTION	Convention avec l'association UFOLEP 91 pour l'organisation d'ateliers de gym d'entretien avec le Centre social Brel Brassens	2 099 € TTC
D2026_172	11/03/2026	CONVENTION	Convention relative à l'organisation d'ateliers de danse à l'accueil de loisirs Queneau – ALL EVENTS	3 060 € TTC
D2026_173	06/03/2026	CONVENTION	Convention de prestation dans le cadre du Carnaval 2026 - LINDA HEDE	2 750 € TTC
D2026_174	06/03/2026	CONVENTION	Prêt de salle à titre gracieux pour le spectacle "Après coup"- GPS	Gratuit
D2026_175	06/03/2026	CONVENTION	Animation par le "LE TREMO" pour la clôture de la semaine de la lecture	710 € TTC
D2026_176	06/03/2026	CONVENTION	Convention avec la compagnie Théâtre de l'Alambic pour l'animation "Lecture à voix haute" en lien avec la Maison du Village	420 € TTC
D2026_177	11/03/2026	MARCHE PUBLIC	Avenant n° 2 au marché n° 2025-50 relatif à l'aménagement des locaux du centre de supervision urbaine et PCS communal et locaux dans un bâtiment existant - Lot n°2 : Macro-lot technique – Travaux supplémentaires - Société ANA CONSTRUCTION	Plus-value 17 924,86 € TTC
D2026_178	11/03/2026	MARCHE PUBLIC	Avenant n°3 au marché n°2025-38 relatif aux travaux d'investissement courant dans divers bâtiments communaux - MAPA n°1 - Lot n° 2 : Menuiseries intérieures bois et PVC, cloisons sèches et faux plafonds – Travaux supplémentaires - Société BOTA	Plus-value 5 530,32 € TTC
D2026_179	11/03/2026	MARCHE PUBLIC	Avenant n°2 au marché n°2025-16 - Réhabilitation partielle du gymnase André THOISON – Macro-Lot n°2 – Travaux supplémentaires - LA CONSTRUCTION FRANCILIENNE	Plus-value 3 808,87 € TTC
D2026_180	13/03/2026	MARCHE PUBLIC	Avenant n°3 au marché n°2025-16 - Réhabilitation partielle du gymnase André THOISON – Macro-lot n°3 Lot n°1 – Moins-value - SARL NRJ	Moins-value 18 532,01 € TTC
D2026_181	11/03/2026	MARCHE PUBLIC	Avenant n°3 au marché n°2022-89 relatif aux travaux de réhabilitation et d'extension des groupes scolaires Mousseau, Mauriac / La Fontaine / Perrault et Marco Polo – Plus-values, frais d'immobilisation et prolongation de délai - COREDIF	Plus-value 90 597,95 € TTC
D2026_182	11/03/2026	MARCHE PUBLIC	Avenant n°2 au marché n°2025-38 - Travaux d'investissement courant 2025 dans divers bâtiments communaux - MAPA n°1 - Lot n° 3 : Plomberie, sanitaire, chauffage, VMC, climatisation – Travaux supplémentaires - Société JP ENERGIES	Plus-value 19 467,90 € TTC
D2026_183	11/03/2026	MARCHE	Avenant n°2 au marché n°2024-94 - Travaux	Plus-value 9 258,70 €

Numéro	Date de publication	Type	Intitulé	Montant
		PUBLIC	d'investissement courant 2024 sur les bâtiments - MAPA 2 – Lot n°1 : Gros Œuvre, Maçonnerie, Isolation ext.int., VRD, Carrelage, Faïence – Travaux supplémentaires - Société DESTAS ET CREIB	TTC
D2026_184	13/03/2026	REGIE	Régie d'avances - RA02275 « Régie Relations Internationales Erasmus + » - Création de l'acte constitutif de la régie	
D2026_185	11/03/2026	CONVENTION	Convention avec l'auto-entrepreneure Tatiana CRITON pour une animation familiale "éveil musical" MQ Centre Social Champrier du Coq	204 € TTC
D2026_186	11/03/2026	CONVENTION	Spectacle Jeune public "Awen - Contes et musiques celtiques" - Compagnie ATELIER DE L'ORAGE	2 004.50 € TTC
D2026_187	11/03/2026	CONVENTION	Convention de prêt d'œuvres dans le cadre de la créarthothèque - Françoise BRIOT	300 € TTC
D2026_188	11/03/2026	CONVENTION	Prestation artistique - Ateliers Danse - Ecole des Arts 2025/2026 - DZIDZOKPE DEY	2 700 € TTC
D2026_189	11/03/2026	CONVENTION	Prestation artistique - Ateliers Calligraphie japonaise - Ecole des Arts 2025/2026 - MARIKO BELTRANDO ASSAI	1 826 € TTC
D2026_190	11/03/2026	CONVENTION	Prestation artistique - Ateliers Cirque - Ecole des Arts 2025/2026 - COMPAGNIE LA RUEE VERS L'AUTRE	2 448 € TTC
D2026_191	11/03/2026	CONVENTION	Convention de prêt d'œuvres dans le cadre de la créarthothèque - Association PREFIGURATIONS	300 € TTC
D2026_192	11/03/2026	CONVENTION	Convention de prêt d'œuvres dans le cadre de la créarthothèque - VAN AUDENHOVE Gérard	300 € TTC
D2026_193	11/03/2026	CONVENTION	Convention de prêt d'œuvres dans le cadre de la créarthothèque - TWOSE David	300 € TTC
D2026_194	11/03/2026	CONVENTION	Prestation artistique - Ateliers Théâtre - Ecole des Arts 2025/2026 - THEATRE DE L'ALAMBIC	1 440 € TTC
D2026_195	14/03/2026	MARCHE PUBLIC	Avenant n° 4 au marché n° 2022- 31 - Travaux de rénovation de l'école élémentaire Jacques Cartier – Lot n°9 : Serrurerie – Travaux supplémentaires et prolongation du délai - Société COMPAGNONS METALLIERS BREUZARD	Plus-value 13 610,40 € TTC
D2026_196	13/03/2026	CONVENTION	Conventions relatives à l'organisation de dispositifs de secours - Festival Made in EC 5ème édition - Association SECOURISTES FRANÇAIS CROIX BLANCHE	1 850 € NT
D2026_197	13/03/2026	SUBVENTION	Demande de subvention pour la « WELCOME PARTY» (FETE DE LA RENTREE) » - CROUS DE VERSAILLES	Sub attendue 10 000 €
D2026_198	14/03/2026	MARCHE PUBLIC	Avenant n°1 au marché n°2025-38 relatif aux travaux d'investissement courant 2025 sur les bâtiments communaux - MAPA n°1 - Lot n°5 : Peinture, ravalement et revêtement de sols souples – Travaux supplémentaires - Société LES PEINTURES PARISIENNES	Plus-value 15 345,84 € TTC
D2026_199	14/03/2026	MARCHE PUBLIC	Avenant n°2 au marché n°2025-04 -Prestations de nettoyage sur l'espace public - Lot n°1 – Prestation de nettoyage – Prestations supplémentaires - EUROPE SERVICE VOIRIE	Plus-value 93 600,76 € TTC
D2026_200	14/03/2026	MARCHE PUBLIC	Avenant n° 3 au marché n° 2022- 31 - Travaux de rénovation de l'école élémentaire Jacques Cartier – Lot n°17 VRD – Plus et moins-values et prolongation de délai - Société TPS	Plus-value 11 779,50 € TTC
D2026_201	14/03/2026	MARCHE PUBLIC	Avenant n° 2 au marché n°2025-37 - Prestations de nettoyage de qualité écoresponsable des vitres et des locaux des bâtiments communaux - Lot n°1 Prestations de nettoyage des locaux des bâtiments communaux – Plus et moins-values- SAMSIC	Moins-value 11 445,71 € TTC
D2026_202	14/03/2026	MARCHE	Marché de substitution n°2026-06 relatif à la	393 819,60 € TTC

Numéro	Date de publication	Type	Intitulé	Montant
		PUBLIC	reprise des travaux de construction du Centre Socioculturel Pyramides-Bois Sauvage – Lot n° 6 Serrurerie-Métallerie – COMPAGNONS METALLIERS BREUZARD Résiliation pour faute du titulaire du marché initial MVMS	
D2026_203	14/03/2026	MARCHE PUBLIC	Avenant n°1 au contrat de service de fourniture d'accès internet FTTO – Extension d'une fibre pour le DAB situé Place Jules Vallès - Société MEDIA COMMUNICATION	Plus-value 7 200 € TTC sur 2 ans
D2026_204	14/03/2026	MARCHE PUBLIC	Avenant n°1 au marché n°2025-70 - Mission d'ordonnancement, pilotage et coordination (OPC) de l'école élémentaire Jacques – Prolongation de délai et plus-value - EGSC	Plus-value 9 709,20 € TTC
D2026_205	14/03/2026	MARCHE PUBLIC	Avenant n°3 au marché n° 2022- 31 - Travaux de rénovation de l'école élémentaire Jacques Cartier – Lot n°7 : Menuiseries extérieures – Prolongation de délai - Société DUBOIS MENUISERIE	
D2026_206		MARCHE PUBLIC	ANNULEE	
D2026_207	14/03/2026	MARCHE PUBLIC	Avenant n°3 au marché n°2024-108 - Travaux de réhabilitation partielle du gymnase des Loges - Lot n°3 Corps techniques – Plus-values et prolongation de délai - Société PLANET ENERGY CONCEPT en groupement avec la société BG2GE et la société ORONA	Plus-value 13 223,82 € TTC
D2026_208	14/03/2026	MARCHE PUBLIC	Avenant n°5 au marché n°2023-01 - Travaux de construction d'un pôle enfance au parc des Loges et d'une tribune et locaux sportifs à Bois Sauvage - Lot n° 8 Plâtrerie Faux Plafonds – Travaux supplémentaires - Société BATHELEC	Plus-value 7 412,38 € TTC
D2026_209	17/03/2026	CONVENTION	Convention d'exécution de prestation – Location Longue Durée de véhicules particuliers et utilitaires légers - UGAP	mise disposition à titre onéreux, définie dans l'article 4 des conditions générales d'exécution
D2026_210			ANNULEE	
D2026_211	17/03/2026	MARCHE PUBLIC	Avenant n°3 au marché N°2025-28 relatif à la Rénovation de l'école élémentaire Jacques Cartier - Lot n°3 : CHARPENTE-ISOLATION-ETANCHEITE – CILG RENOVATION	Plus-value 7 825,20 € TTC nouveau montant du marché 896 815,33 € TTC
D2026_212	19/03/2026	CONVENTION	Convention portant sur une intervention théâtrale en juin 2026 - ASSOCIATION COMPAGNIE COMPAGNIE OBJEU	500 € TTC
D2026_213	19/03/2026	MISE A DISPOSITION	Mise à disposition d'une salle du centre social Brel Brassens le 7 avril 2026 - CABINET EGIDE	GRATUIT
D2026_214	19/03/2026	CONVENTION	Convention portant sur une prestation artistique de chant "Musique du monde" du 14 mars 2026 au 13 juin 2026 -et le 14 juin 2026 - MJC BOBY LAPOINTE	2940 € TTC
D2026_215	19/03/2026	CONVENTION	Convention portant sur une prestation artistique de chant "Musique " du 10 janvier 2026 au 18 avril et le 14 juin 2026 - DZIDZOKPE DEY	2700 € TTC
D2026_216	19/03/2026	CONVENTION	Convention portant sur une prestation artistique de chant "Percussion " du 14 mars 2026 au 13 juin et le 14 juin 2026 - GROUPE D'EXPRESSION CULTURELLE BRESILIENNE GECB	2580 € TTC
D2026_217	19/03/2026	CONVENTION	Convention portant sur une prestation artistique de danse du 14 mars 2026 au 13 juin et le 14 juin 2026 - LUMBADU BENTI EHOKE	2580 € TTC
D2026_218	19/03/2026	CONVENTION	Convention portant sur une animation de spectacle pour un public famille le 28 mars 2026 - ASSOCIATION ACTES EN THEATRE	690 € TTC
D2026_219	19/03/2026	CONVENTION	Convention portant sur une animation d'un coaching des 7 finalistes pour le concours de gâteau d'EC le 7 avril 2026 - ASSOCIATION PREFIGURATIONS	300 € TTC

Numéro	Date de publication	Type	Intitulé	Montant
D2026_220	19/03/2026	MISE A DISPOSITION	Mise à disposition d'une salle à la maison de quartier du Village le 14 avril 2026 - GPS	GRATUIT
D2026_221	19/03/2026	MISE A DISPOSITION	Mise à disposition d'une salle à la maison de quartier centre social des Aunettes du 18 mars 2026 au 10 juin 2026 -CENTURY 21	GRATUIT
D2026_222	19/03/2026	CONVENTION	Convention portant sur l'animation d'un atelier d'art floral le 23 mars 2026 - MAM'ZELLE CREA	1090 €TTC
D2026_223	19/03/2026	CONVENTION	Convention portant sur une initiation à la pratique du self défense les 9 et 17 mars 2026 - KAMAL GHASSAL	400 € TTC
D2026_224	19/03/2026	CONVENTION	Convention portant sur un atelier de sophrologie le 4 mars 2026 - CHRISTELLE LARIDANT	300 € TTC
D2026_225	31/03/2026	CONVENTION	Organisation d'une conférence débat autour du documentaire « Saint-Nizier – la révolte des prostituées » - Mois de l'égalité mars 2026 - MOUVEMENT DU NID	300 € NET
D2026_226	31/03/2026	MISE A DISPOSITION	Convention relative à la mise à disposition payante du Stade des Loges - Rencontre sportive officielle – 28 mars 2026 – Association CITIZENS	Recette 230,44 € NT
D2026_227	02/04/2026	MISE A DISPOSITION	Mise à disposition payante du gymnase Jean Louis Moulin - Entraînement en vue d'un championnat national – 29 mai 2026 – GR LA SALINE	Recette 154 € NT
D2026_228	31/03/2026	MARCHE PUBLIC	Avenant n°2 au marché n°2025-33 - Réhabilitation de la Maison de quartier des Epinettes - Lot n°1 : Gros œuvre étendu – Travaux supplémentaires - TRAVAUX DE RENOVATION PUBLIC (TRP)	Plus-value : 16 544,89 € TTC
D2026_229	31/03/2026	CONVENTION	Convention portant sur l'organisation d'une prestation artistique « Booker » le 23 mai 2026 Festival Made in EC « RENC'ART » - Société SPARRING AGENCY	18 000 € TTC
D2026_230	31/03/2026	MARCHE PUBLIC	Marché n°2026-20 – Reprise de la mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation et l'extension du groupe scolaire COQUIBUS – F.T. BÂT	60 000 € HT (étude complémentaire incluse)
D2026_231	01/04/2026	CONVENTION	Formation Enjeux LGBTQIA+ et transidentités – Accueil des personnes trans – Association OUTTRANS	2 300 € TTC
D2026_232	02/04/2026	CONVENTION	Convention relative à une expertise indépendante de la solution de vote par internet pour les élections professionnelles – Société DEMAETER	1 800 € HT
D2026_233	02/04/2026	CONVENTION	Convention relative à l'organisation des élections professionnelles par vote électronique – Société VOXALYS DOCAPOSTE	7 000 € HT
D2026_234	02/04/2026	MARCHE PUBLIC	Avenant n°3 au marché n°2025-28 - Rénovation de l'école élémentaire Jacques Cartier - Lot n°3 : CHARPENTE – ISOLATION - ETANCHEITE – CILG RENOVATION	Plus-value 7 825, 20 € TTC
D2026_235	02/04/2026	MARCHE PUBLIC	Avenant n°3 au marché n° 2023-14L3 - Travaux de construction de l'école HORIZON - Lot n°3 : Etanchéité Couverture – Travaux supplémentaires - Société SARMATES	Plus-value 2 529,60 € TTC
D2026_236	02/04/2026	MARCHE PUBLIC	Avenant n°3 au marché n°2022-04 - Travaux de réhabilitation /extension du Groupe Scolaire des Coquibus - Lot 7 : Electricité CFO CFA – Plus et moins-values et prolongation de délai - Société SEGE	Plus-value 20 798,36 € TTC

Pas de question ni d'observation sur les décisions du Maire.

Medhy ZEGHOUF : L'ordre du jour est épuisé, merci à toutes et à tous. Il est 22h30, vous allez pouvoir passer une belle soirée, très longue. Je vous souhaite une bonne fin de soirée.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le 25 juin 2026 avec une commission le 15 juin 2026.

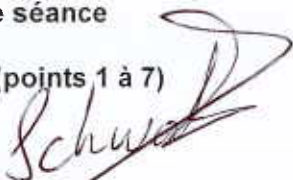
Merci à toutes et à tous et bonne soirée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

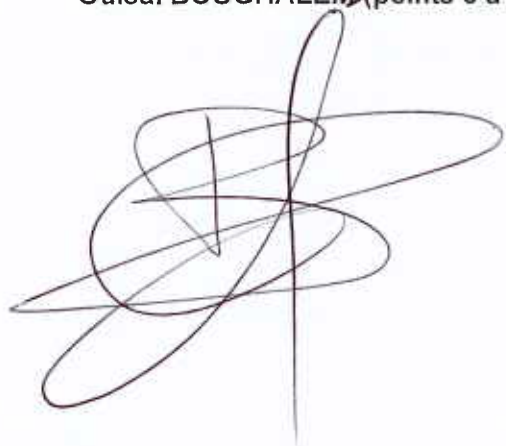
Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Les secrétaires de séance

Jordan SCHWAB (points 1 à 7)



Ouisal BOUGHALEM (points 8 à 44)



Le Maire

Stéphane BEAUDET





évry
courcouronnes

Budget Primitif 2026

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2026

Equilibre budgétaire



Section de
fonctionnement =
128 M€

Dépenses Réelles de
Fonctionnement =
115,2 M€

Capacité d'autofinancement =
12,8 M€

Recettes de
Fonctionnement =
128,0 M€

Section
d'investissement =
61 M€

Remboursement de la dette =
11,8 M€

Programme d'investissement
=
47,9 M€

Autre = 1,3 M€

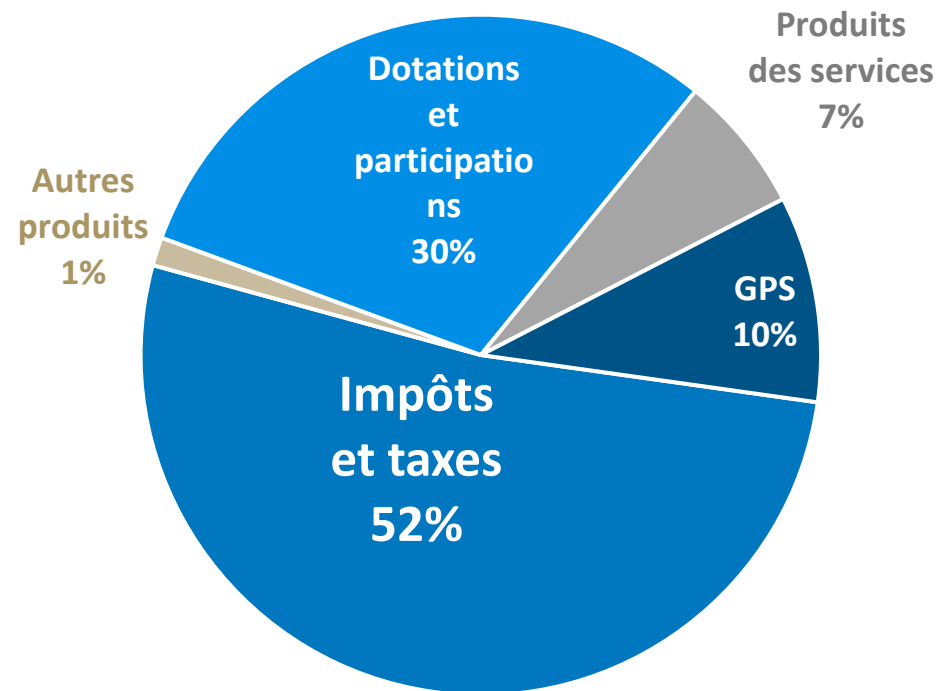
Capacité d'autofinancement =
12,8 M€

Emprunt = 29,3 M€

Autres = 18,9 M€

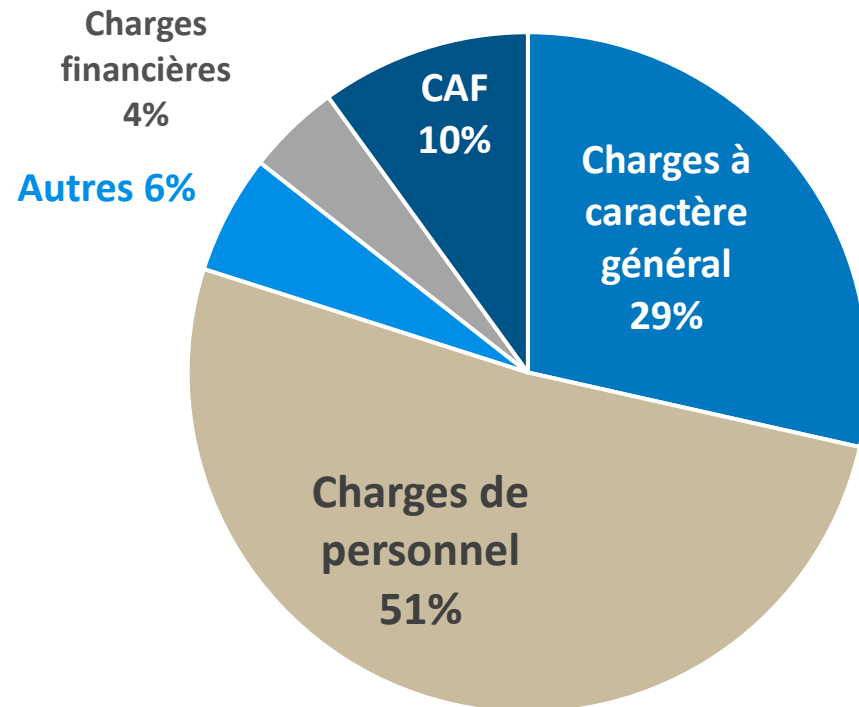


Les recettes de fonctionnement



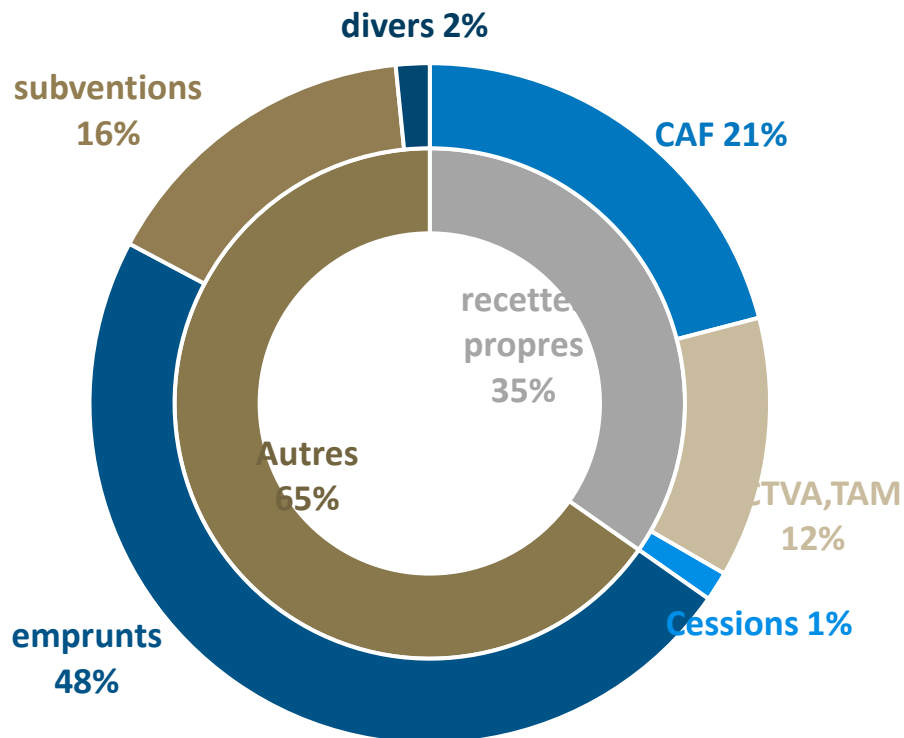
Chap.	Libellé	BP 2026
013	ATTENUATION DES CHARGES	1 115 000,00 €
70	PRODUITS DES SERVICES & VENTES DIVERSES	8 378 077,00 €
73	IMPÔTS ET TAXES	18 604 846,00 €
731	FISCALITE LOCALE	60 476 969,00 €
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	38 701 836,93 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	579 363,07 €
77	PRODUITS SPECIFIQUES	30 000,00 €
042	OP. DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	123 486,00 €
	TOTAL des RECETTES de FONCTIONNEMENT	128 009 578,00 €

Les dépenses de fonctionnement



Chapitre	Libellé	BP 2026
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	36 506 848,22 €
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	65 800 000,00 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	7 001 235,45 €
66	CHARGES FINANCIERES	5 676 000,00 €
67	CHARGES SPECIFIQUES	245 950,00 €
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	6 560 877,33 €
042	OPERATIONS DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	6 218 667,00 €
	TOTAL des DEPENSES de FONCTIONNEMENT	128 009 578,00 €

Les recettes d'investissement



Chapitre	Libellé	BP 2026
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	7 560 000,00 €
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	9 529 078,67 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	29 313 634,00 €
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	100 000,00 €
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	848 140,00 €
45	OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS	78 240,00 €
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCT.	6 560 877,33 €
040	OPERATIONS DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	6 218 667,00 €
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	800 000,00 €
	TOTAL des RECETTES d'INVESTISSEMENT	61 008 637,00 €

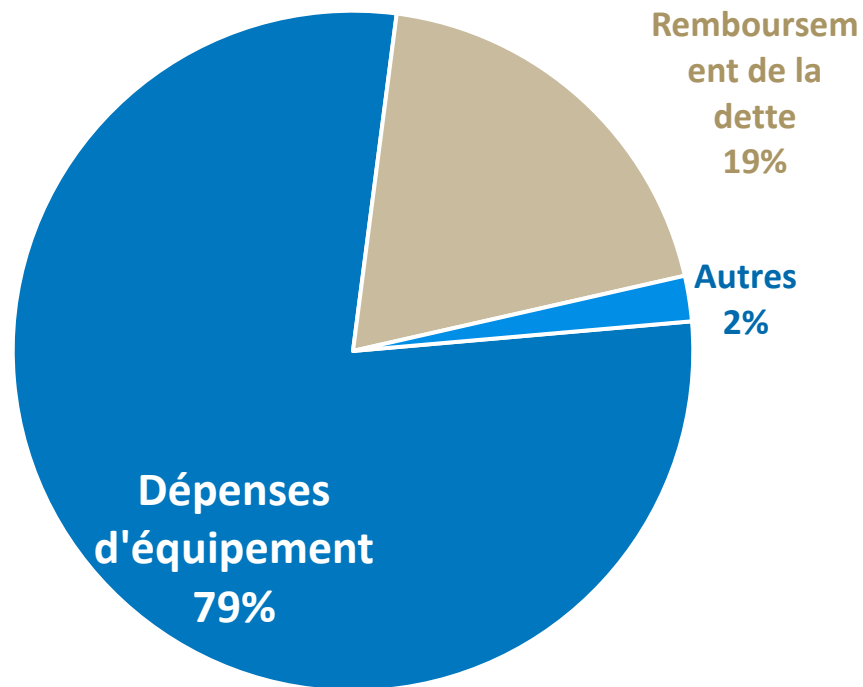
NB : au BS 2026, la reprise de résultat et les restes à réaliser permettront de renforcer l'autofinancement et réduire le recours à l'emprunt

Couverture de la dette par les recettes propres



k€	BP 2026
Recettes propres	21 188
Emprunts & dettes	11 835
Participations financières	211
Autres immobilisations financières	105
Opérations d'ordre de transfert	923
Dépenses à couvrir par les recettes propres	13 074
Solde disponible pour autofinancer le programme d'investissement	8 114

Les dépenses d'investissement



Chapitre	Libellé	BP 2026
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	5 000,00 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	11 835 192,00 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	290 207,28 €
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	566 276,90 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	21 254 373,50 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	25 745 161,32 €
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES	210 700,00 €
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	100 000,00 €
45	OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS	78 240,00 €
040	OPERATIONS DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	123 486,00 €
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	800 000,00 €
	TOTAL des DEPENSES d'INVESTISSEMENT	61 008 637,00 €

Les opérations d'investissement



EDUCATION & PERSICOLAIRE
37%

VOIRIE
10%

INVESTISSEMENTS COURANTS
20%

JEUNESSE & VIE DES QUARTIERS
10%

AMENAGEMENT
8%

SECURITE
5%

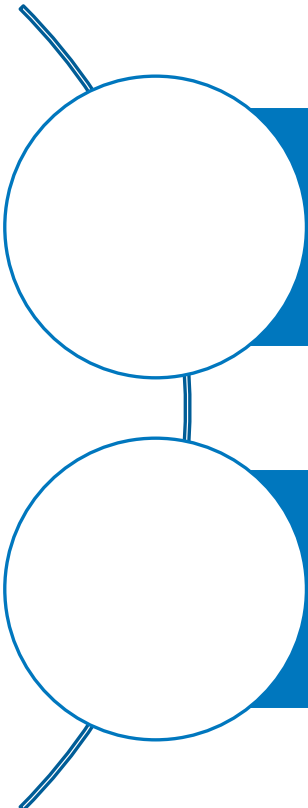
ADM - HDV
5%

SPORT &
CULTURE
3%

NUM
3%

SAN...

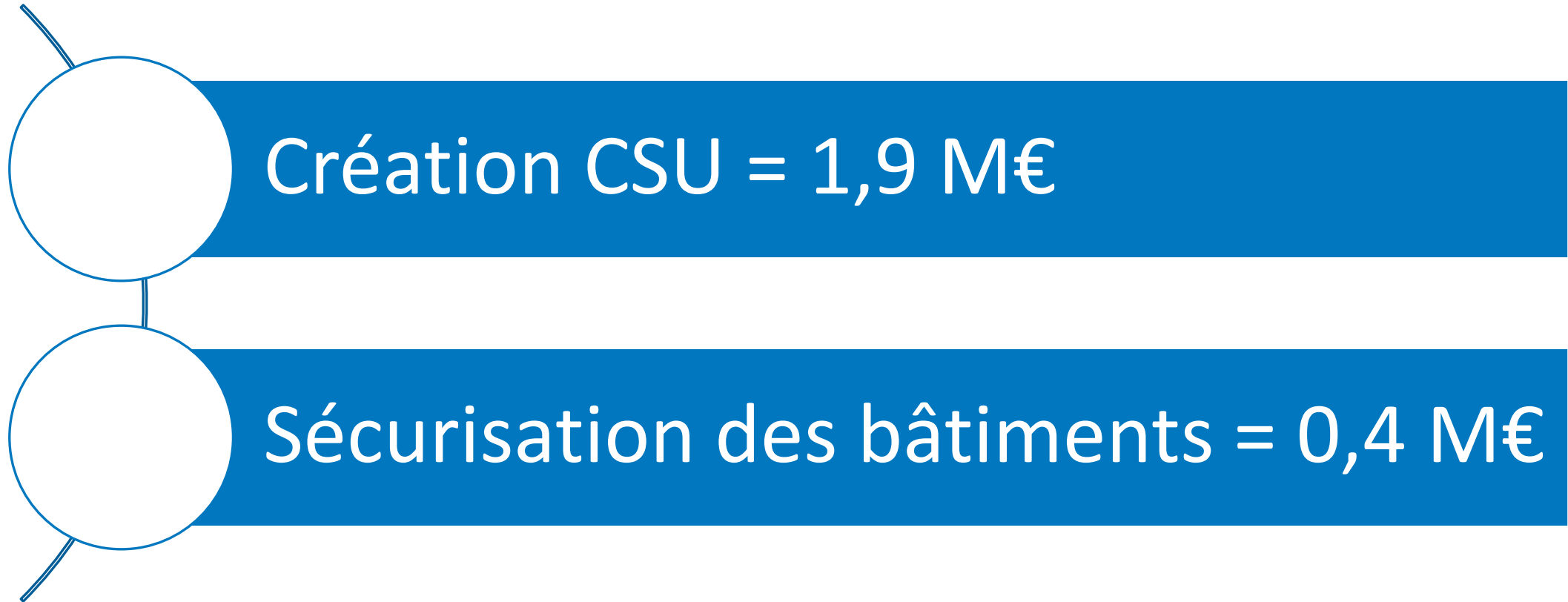
AP 00 – Administration – Hôtel de Ville : 2,2 M€

A vertical line with two circles at the ends, one at the top and one at the bottom, both with a diagonal line passing through them.

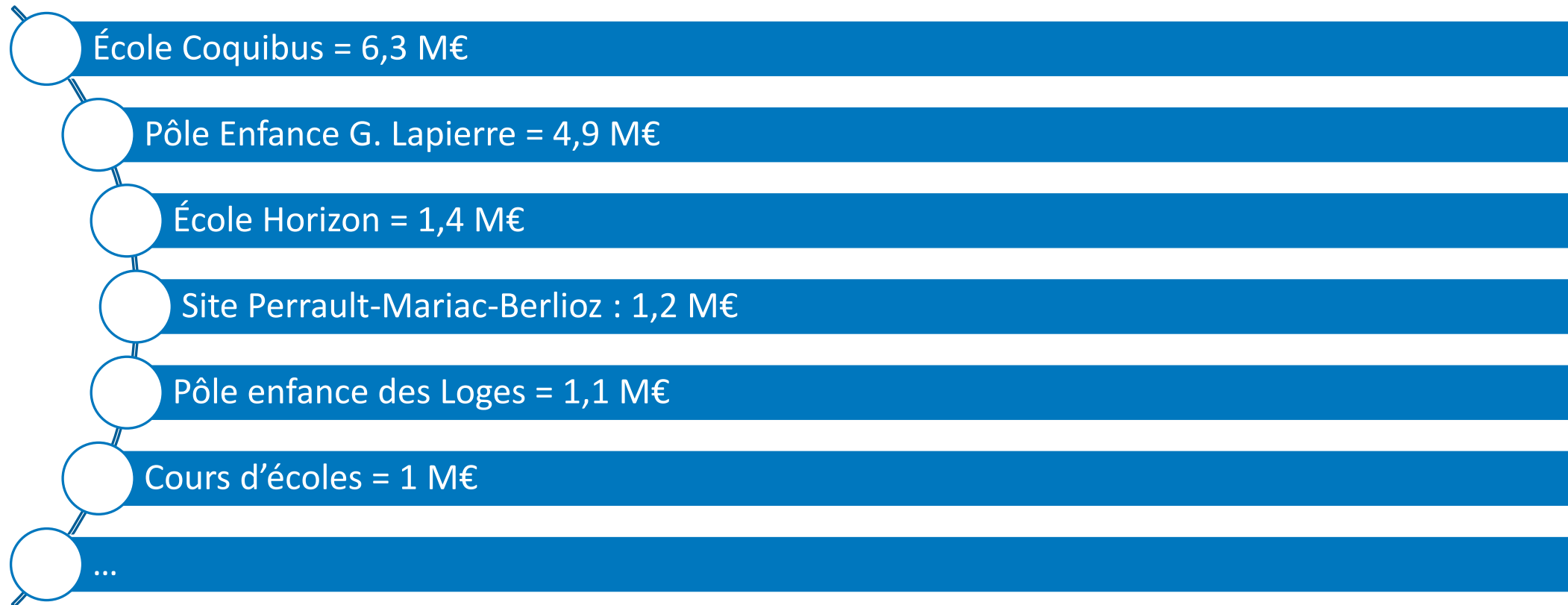
Aménagement du Clos & HDV = 1 M€

Finalisation CTM = 1,2 M€

AP 01 – Sécurité : 2,3 M€



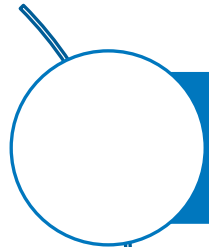
AP 02 – Education & périscolaire : 17,7 M€



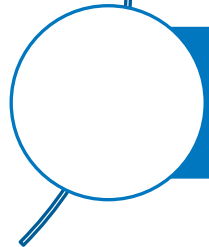
AP 03 – Sport & culture... : 1,3 M€

- Aire ludo-sportive = 0,5 M€
- Maison Ste-Geneviève = 0,5 M€
- Complexe sportif des Loges = 0,3 M€
- ...

AP 04 – Santé – petite-enfance – séniors : 0,2 M€



Réhabilitation du centre de santé des Epinettes = 0,2 M€



...

AP 05 – Aménagement : 3,9 M€



AP 06 – Modernisation et usages numériques : 1,2 M€



- Modernisation téléphonie = 0,5 M€
- Modernisation matériel & câblage = 0,5 M€
- Numérique éducatif = 0,1 M€
- ...

AP 07 – Jeunesse & vie des quartiers : 4,8 M€



- MQ Pyramides – Bois Sauvage = 3,7 M€
- MQ J. Prévert (lieu éducatif innovant) = 0,8 M€
- Pôle services publics & associatifs = 0,4 M€
- ...

AP 08 – Voirie : 4,6 M€

- Rénovation ouvrages d'art = 3,5 M€
- Avenue de la République = 0,8 M€
- Place Troisdorf = 0,2 M€
- ...

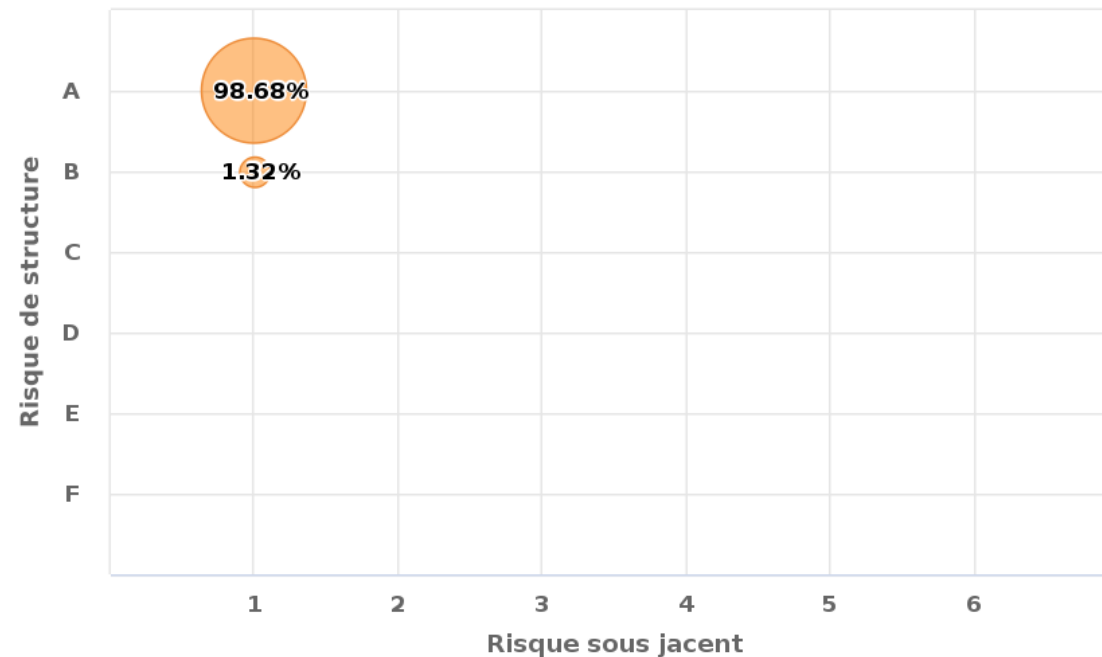
Investissements courants : 9,6 M€



Situation de la dette

L'encours de dette s'élève à **186 M€ au 1^{er} janvier 2026**, contre 153 M€ au 1^{er} janvier 2025.

L'encours de dette est composé à **99 % d'emprunts classés en A1** sur la charte de GISSLER, c'est-à-dire la catégorie d'emprunt la plus sécurisée.





évery
courcouronnes